

6<sup>e</sup> mille.

PIERRE BOUCHARDON

---

L'ÉNIGME DU  
CIMETIÈRE  
SAINT-AUBIN

---

(PROCÈS DU FRÈRE LÉOTADE)



ALBIN MICHEL, ÉDITEUR  
PARIS, 22, RUE HUYGHENS, 22, PARIS

L'ÉNIGME DU  
CIMETIÈRE  
SAINT-AUBIN

---

DU MÊME AUTEUR  
A LA MÊME LIBRAIRIE

---

LE MYSTÈRE DU CHATEAU DE CHAMELAS.

L'AFFAIRE LAFARGE.

L'AUBERGE DE PEYREBEILLE, suivie de la véridique histoire  
du roman de Stendhal « *Le Rouge et le Noir* ».

LE CRIME DU CHATEAU DE BITREMONT.

F16450

PIERRE BOUCHARDON

---



# L'ÉNIGME DU CIMETIÈRE SAINT-AUBIN

---

(PROCÈS DU FRÈRE LÉOTADE)

« Sur cent affaires criminelles, dit Bordin, il n'y en a pas dix que la justice développe dans toute leur étendue, et il y en a peut-être un bon tiers dont le secret lui est inconnu. La vôtre est du nombre de celles qui sont indéchiffrables pour les accusés et pour les accusateurs, pour la justice et pour le public. »

(BALZAC. *Une Ténébreuse Affaire.*)



ALBIN MICHEL, ÉDITEUR  
PARIS — 22, RUE HUYGHENS, 22 — PARIS

Droits de traduction et de reproduction réservés  
pour tous pays.  
Copyright, 1926, by ALBIN MICHEL.

*A mon ami Pierre Régnault,  
un beau caractère de magistrat.*

**P. B.**

# L'Énigme du Cimetière Saint-Aubin

---

I

CÉCILE-ANNE COMBETTES

En 1847, Toulouse, grande ville déjà, se présentait sous l'aspect d'un amas de maisons rouges, de la couleur de la brique dont elles étaient bâties. Fort laides pour la plupart, elles bordaient des rues tortueuses, où de petits cailloux de la Garonne servaient de pavés, sans que l'accoutumance empêchât jamais complètement la plante des pieds d'en sentir les pointes. Dans le quartier riche, les avenues étaient plus larges, mais faisaient l'effet de solitudes ; on y rencontrait encore *des chaises à porteur et des vinaigrettes*, dernière prérogative de la noblesse.

La ville s'étendait en demi-cercle le long du fleuve. Des hauteurs de Pierre-Cabade, l'œil, embrassant un panorama magnifique, découvrait

jusqu'aux cimes lointaines de la chaîne des Pyrénées. Tout près, émergeaient de la masse rouge, et rouges eux-mêmes, les clochers dont s'enorgueillissait la capitale du Languedoc : la grosse tour métropolitaine de Saint-Etienne, celle de la Dalbade presque aussi massive mais plus élevée, celle des Jacobins, élancée, fleurie, élégante, la flèche aiguë, à étages superposés, de la basilique romaine de Saint-Sernin, le faîte de la vieille église des Cordeliers, d'autres vestiges encore — debout ou en ruines — d'un passé que les guerres de religion n'avaient pas été sans ensanglanter.

Au numéro 3 de la rue de la Daurade vivait une humble famille d'artisans. Le père, Bernard Combettes, avait dépassé de quatre ans la quarantaine et était tailleur de limes à l'usine Talabot. La mère, Marie Terrisse, de deux ans plus jeune, avait longtemps parcouru la ville pour vendre des cravates et des mouchoirs. A ce métier, elle n'avait pas fait fortune. Aussi, avait-elle préféré celui d'allumeuse de reverbères, plus fatigant peut-être mais d'un profit moins incertain.

Les Combettes avaient trois enfants, respectivement âgés de seize, quatorze et cinq ans : un fils et deux filles. L'aînée de celles-ci était née, le 5 novembre 1832, alors que ses parents demeuraient 25 rue Pergaminières, et portait les prénoms de Cécile-Anne. Elle n'avait fait que croître en piété et en sagesse. A l'époque de sa première

communion qui eut lieu le 6 juillet 1845, la petite vierge — tout le quartier en eût porté témoignage — était un modèle de modestie et de douceur. Sa grâce innée et sa beauté pudique ignoraient tout encore des atours de la coquetterie. Travailleuse, levée tôt, elle avait commencé, sous la direction de madame Arnaudat, rue Sainte-Rome, son apprentissage de brocheuse de livres, pour le continuer un an après, exactement le 17 avril 1846, chez un certain Jean Bertrand Conte. Ce relieur, établi 17 rue Peyrolières, était, depuis onze ans déjà, le fournisseur attitré des frères de la doctrine chrétienne.

Sa journée finie, Cécile, sous aucun prétexte, ne s'attardait par les rues, avant de rentrer chez ses parents. Les Combettes d'ailleurs ne tarissaient pas d'éloges sur son obéissance. Ils n'avaient jamais eu à lui infliger la moindre correction manuelle, et ce simple détail en disait long sur la nature exceptionnellement docile de l'enfant.

La mignonne brocheuse faisait partie de la petite congrégation du « Rosaire Vivant » à l'église de la Daurade et elle avait communiqué, aux côtés de sa mère, le jour de Pâques qui tomba, en cette année 1847, le 4 avril.

Peu grande pour son âge, mais bien faite et fort gracieuse de tournure, de petites mains, de tout petits pieds, le nez légèrement épaté sans que l'harmonie du visage en souffrît, quelque mélancolie dans le sourire, Cécile-Anne Com-

bettes avait le sentiment de la pudeur développé à ce point, que, lorsque l'heure du sommeil était venue, elle ne se déshabillait jamais sans se voiler les seins d'un foulard et elle s'enveloppait de ses jupons au moment de se glisser sous les draps. Pourtant, depuis sa huitième année, elle partageait le lit de sa mère et aucune autre personne n'habitait leur chambre. Son père, son frère et sa petite sœur couchaient dans une autre partie de la maison.

Chez sa plus proche voisine, la veuve Tuste, elle ne voulait même pas se débarrasser de son fichu, et elle faisait semblant de ne pas entendre, quand la bonne femme lui disait :

— Mais, mets-toi donc à ton aise. Il n'y a pas d'hommes ici.

Elle n'allait à la promenade qu'avec son père qui la conduisait, le dimanche, à quelque *fenestra* (fête de quartier), et ses rares visites étaient pour ses tantes maternelles, les dames Baylac et Trouillet, demeurant : la première, rue de la Vache ; la seconde, rue des Couteliers.

D'amies intimes, on ne lui connaissait qu'une seule : une jeune fille de seize ans, berceuse de son état, Louise Carreri, dite *Louissette*, qui avait habité 3 rue de la Daurade et à laquelle elle confiait tout : ses petits secrets et ses petits chagrins.

Le 15 avril — un jeudi — la dame Combettes se leva, comme tous les jours, à cinq heures moins le quart, pour aller nettoyer et garnir

d'huile ses reverbères. Sa gentille compagne de lit sommeillait encore.

À six heures, la grand'mère, Marguerite Rigaud veuve Terrisse, entra dans la chambre. Au bruit, Cécile se réveilla en sursaut et eut cette exclamation :

— Ah mon Dieu ! je m'étais rendormie.

— Lève-toi, lui dit l'aïeule. Pendant que tu t'habilleras, j'irai faire mes dévotions à l'église de la Daurade.

Quand la vieille femme revint, sa petite-fille était déjà prête à partir et mordait à belles dents dans un morceau de pain. Elle avait revêtu son costume de tous les jours : robe bleu-foncé en étoffe de Castres, tablier de coton à raies grises et brunes, corsage sombre, bas de laine noire. Sur la tête, enserrant ses cheveux châains, un madras recouvert lui-même d'un foulard bleu à pastilles blanches. Sur les épaules, un maigre châle d'indienne, tout fané. Aux oreilles, de petites boucles de quelques sous que son frère avait gagnées à une loterie. Au médius de la main gauche, deux bagues Chapetel, l'une en argent, l'autre en cuivre.

Cécile s'en fut d'abord remplir une cruche d'eau à la fontaine de Peyrolières. Puis, de retour à la maison, elle passa sous son bras l'anse d'un panier à couvercle, dans lequel elle emportait son déjeuner. Ainsi lestée, elle prit le chemin de l'atelier de Conte.

Elle marchait, les joues à peine colorées et

ornées chacune, depuis sa naissance, d'un petit signe, posé comme mouche coquette, qui faisait ressortir l'exquise blancheur de son teint. Elle marchait légère et, malgré ses vêtements de fille du peuple, on l'eût prise, tant le moindre de ses gestes portait en lui de distinction, pour une demoiselle. Depuis quelque temps, sans être femme encore, elle devenait tout à fait jolie.

La veille, elle avait invité Louise Carreri à l'accompagner, le dimanche suivant, au *fenestra* du faubourg Bonne Foi, où son père avait promis de la conduire :

— Volontiers, avait répondu la berceuse, si, d'ici là, je peux m'acheter une paire de chaussures et surtout si nous ne sommes pas mortes.

Cécile avait éclaté de rire :

— Bah ! si Dieu te rappelle avant moi, j'irai te porter *une aile* (ainsi nommait-elle le poêle dont elle eût tenu l'un des cordons). Et si je disparaissais la première, tu me rendras, j'imagine, le même service.

*Si nous ne sommes pas mortes !* Quand elle plaisantait ainsi, Louissette ne se doutait guère que, bien avant *le fenestra* du faubourg Bonne Foi, il lui faudrait prendre le deuil.

## II

## LE RELIEUR CONTE

La jeune Combettes arriva chez le relieur Conte vers sept heures et demie. Tout le monde était déjà à l'ouvrage : Antoine Rainière, le plus ancien des ouvriers ; Jean-Marie Lacombe ; une jolie fille, Guillaumette Gesta dite *Cadette* ; un apprenti de onze ans, Basile Gatimel ; une gamine, Marie Bresquignan ; une quadragénaire enfin, Marie Roumagnac, plus connue sous le nom de *Marion* et engagée à la journée depuis le 10 avril seulement.

Cécile parut moins avenante que de coutume.

— Qu'as-tu donc ? remarqua Rainière. On dirait que tu nous fais *la mine* ?

Il n'obtint pas de réponse. Marion insista :

— C'est apparemment qu'elle vient de dire ses péchés ?

Alors seulement, la petite se dérida :

— Que non point. M. l'abbé Ruffet ne m'a pas vue à son confessionnal depuis la Pâque.



Puis, elle ouvrit son panier et mangea de bon appétit le frugal déjeuner qu'elle avait apporté : un quignon de pain bis et un morceau gros comme le pouce d'oie salée, auquel adhéraient encore quelques peaux de pois, relief sans nul doute de la soupe familiale de la veille.

Le dimanche précédent, Bernard Combettes avait mené sa fille Cécile au *fenestra* de la Porte Neuve. Il avait commencé par lui offrir un gâteau, puis, à la demande de l'enfant, il avait acheté une livre de figues. Le soir, au souper, ces fruits avaient paru sur la table et tout le monde y avait goûté, mais il en était resté quelques-uns sur l'assiette, et, sans y mettre de gourmandise, la petite brocheuse avait, les jours suivants, contribué à les finir.

C'est un détail encore qui va paraître bien futile, mais, dans cette ténébreuse affaire dont le récit commence, les infiniment petits sont appelés à jouer, ainsi qu'on le verra bientôt, le rôle principal.

Pendant que Rainière, en ouvrier habile, se livrait à l'opération du gaufrage, Conte le patron se mit à pousser des écussons dorés sur quelques livres.

C'était un homme de trente et un ans, blond, plutôt petit. Depuis longtemps déjà, les frères de Toulouse l'avaient pris sous leur protection. Ils lui confiaient assez de travaux pour lui permettre d'en vivre et lui prêtaient même quelque argent, quand il avait à doubler le cap des échéances

difficiles. A chaque messe chantée, ils faisaient appel à ses talents de musicien — Conte en effet soufflait à pleins poumons dans un *serpent* d'église, cet instrument de forme baroque que n'avait pas encore détrôné l'ophicléide — et, pour lui témoigner leur gratitude, ils l'admettaient à leur table, toutes les fois qu'ils célébraient une fête. Bref, il était de la maison. A fréquenter journellement ses bienfaiteurs, il avait copié leurs allures et jusqu'à leur physique. Il se coiffait à la mode des ignorantins. Nez gros, bouche large, face luisante, il paraissait imberbe, sans avoir besoin de recourir au rasoir.

Mais, s'il se montrait obséquieux au couvent, chez lui, il parlait en maître. Avec ses subalternes, point de familiarité, et nul ne se fût avisé de discuter ses ordres ou d'y désobéir.

Il y avait dans son passé une assez laide histoire.

Marié en 1836, presque sans fiançailles, à Angélique Maitre, fille d'un aubergiste de Toulouse, il avait, dès l'année suivante, jeté les yeux sur sa jeune belle-sœur, Charlotte-Thérèse, alors âgée de seize ans. Il lui avait fait la cour, tant et si bien qu'en 1840, il avait réussi à avoir avec elle des relations intimes. Un enfant était né, le 12 mars 1841, qui n'avait vécu que onze jours.

Conte en était-il le père ? Il n'en a pas voulu convenir, bien que toutes les apparences fussent contre lui. Mais, circonstance inattendue, il trouva plus tard une alliée en la personne de sa

belle-mère, prompte à faire remarquer que, dans une auberge, trop d'autres occasions avaient pu s'offrir à une jeune fille.

En tout cas, le scandale fut tel que le relieur jugea à propos de disparaître. Il abandonna sa famille, déserta son atelier et se réfugia à Bordeaux, sans esprit de retour. Une lettre l'y suivit, où frère Floride, alors directeur de la Communauté, l'engageait à venir reprendre sa place au milieu des siens, lui prodiguait de pieuses exhortations et promettait surtout de lui donner autant de commandes que par le passé.

Conte se laissa persuader.

Quant à Charlotte-Thérèse, elle se plaça, au mois d'août 1842, chez un libraire de la rue Saint-Rome, Antoine Alazar, qui ne tarda guère à s'en éprendre, mais pour le bon motif. Il lui offrit le mariage. Toutefois, le bruit étant venu à ses oreilles que son employée avait eu une conduite légère, il voulut, avant de s'engager définitivement, qu'elle se justifiât.

Pour toute réponse, mademoiselle Maitre fondit en larmes et, le soir même, elle lui fit tenir cette confession écrite, dont les feuillets jaunis ont été conservés.

« Monsieur, votre demande vaut bien une réponse ; mais, puisqu'il faut vous le dire, je vais vous faire un récit de mes malheurs et de ma vie passée. Je ne craindrai pas de parler, mais ce sont de ces choses, de ces choses que

« l'on ne peut dire sans rougir, car ma main  
« tremble d'avance de penser qu'il faut qu'elle  
« trace sur le papier des aveux que j'avais juré  
« d'emmenner avec moi dans la tombe...

« Du courage et commençons.

« J'avais quinze ans lorsque ma sœur s'est mariée. Au bout d'un an de mariage, mon beau-frère se prit d'amour pour moi (ce n'était plus ni amour, ni amitié, c'était passion, l'homme le plus passionné qui puisse exister) ; il me disait de ces paroles que tous les hommes disent et que les femmes ont assez de faiblesse pour y ajouter foi. Cependant, croyant qu'il le faisait par plaisanterie, je m'amusais à y répondre de même. Lorsque ces paroles devinrent plus sérieuses et qu'il s'avisa d'avoir de vilaines propositions envers moi, je finis par lui dire que, si cela continuait, je m'en plaindrais à maman... Je finis par avoir de l'amitié pour lui, mais cependant je le lui cachais autant que possible.

« Quatre ans s'écoulèrent ainsi... »

Suivait le récit d'une scène de menaces et de violences que l'arrivée d'un tiers serait venue interrompre. Mais l'amour — un amour partagé — servait les desseins de Conte :

« Ses menaces devinrent plus douces. Il recommença la même chose. Je ne lui faisais plus de reproches. Je l'aimais.

« Me voyant aventurée, je m'abandonnai à ce  
 « qu'il voulut ; les suites en devinrent fâcheuses  
 « jusqu'au point que je devins enceinte. Il fallut  
 « en avertir ma sœur. Lui se chargea de la com-  
 « mission (sans dire cependant que c'était lui) ;  
 « il en fut autant de maman. Pensez : lorsqu'elle  
 « sut que sa fille était déshonorée, elle se jeta  
 « partout ; elle voulait me battre, elle se mit  
 « dans l'idée de me faire prendre de l'opium  
 « pour m'empoisonner... Je fis la *boude* à ma-  
 « man, mais ça ne dura pas longtemps. Une  
 « mère est toujours mère...

« L'enfant né, j'eus le plaisir de le voir cou-  
 « ché avec moi. Cela ne dura pas longtemps. Au  
 « bout de vingt-quatre heures, je vis la pauvre  
 « victime s'éloigner de moi pour ne la revoir ja-  
 « mais. Mon intention était de le reprendre au  
 « bout d'un an. Qu'il aurait été doux pour moi  
 « de m'entendre nommer du doux nom de  
 « mère !... Le bonheur que je me proposais s'est  
 « évanoui...

« J'avais oublié de vous dire que, lorsque je  
 « ne voulais pas consentir à ce qu'il voulait, il  
 « me donnait des coups ; je ne les méritais pas,  
 « bien loin de là ; car, quand il me faisait la  
 « *boude*, j'étais la première à revenir, et lui me  
 « battait toujours. J'ai bien souffert, mais aussi,  
 « il est bien payé de retour. Il ne lui reste plus  
 « de moi que la haine et le mépris... »

Le mariage avec Alazar ne se fit pas, et, le

17 décembre 1844, Charlotte-Thérèse Maître dé-  
 cédait à Toulouse, à peine âgée de vingt-quatre  
 ans. Elle avait aimé et la vie lui avait été cruelle.  
 Pourtant, cette fille du peuple ne manquait ni  
 de charme, ni d'humour. Née rieuse, elle savait  
 donner à ses impressions une note pittoresque,  
 voire même une pointe de malice. Qu'on lise  
 plutôt le récit du voyage qu'elle fit à Cauterets,  
 dans les mois qui précédèrent sa mort :

Coterets (*sic*), le 21 juillet 1844.

« Ma chère mère. Je puis enfin, après deux  
 « jours et une nuit de marche, vous donner de  
 « mes nouvelles et vous faire la description de  
 « mon voyage.

« En partant, comme vous avez vu, nous  
 « étions un peu gênés, mais ça n'a pas duré long-  
 « temps. Nous avons resté à notre aise jusqu'à  
 « Boulogne. Là, on a fait sortir une femme de  
 « chambre et l'on a commencé par faire entrer  
 « un vieux monsieur de quatre-vingt-cinq ans,  
 « tout ouaté de partout. J'ai cru que c'était une  
 « botte de foin que l'on mettait dans la voiture.  
 « Après ça, arrivent trois gros mannequins de  
 « dames, habillées, si j'ose le croire, avec des  
 « paniers. Non seulement cela, elles avaient cinq  
 « ou six paquets qui tenaient autant de place  
 « qu'elles. Ne pouvant résister à cette chaleur  
 « féminine, j'ai demandé au conducteur s'il y  
 « avait une place à la banquette. Par bonheur et

« par malheur, car, lorsque j'ai cru respirer cet  
« air pur, j'avais auprès de moi un vieux soldat  
« de la garde, tout rempli de vésicatoires.

« Enfin, nous sommes arrivés à Tarbes à mi-  
« nuit, toujours montant ou descendant des côtes,  
« côtes bien rapides, mais le conducteur avait  
« soin de me rassurer, ainsi que mon vieux sol-  
« dat. Là, nous passâmes la nuit, allongés sur  
« des lits. Nous partîmes le lendemain à 6 heures  
« pour Coterets (*sic*), tous les trois sur l'impé-  
« riale. Il paraît que je n'avais rien vu en fait  
« de côtes, car nous en avons monté où l'on  
« voyait à plus de deux cents pieds de profon-  
« deur, et, pour toute ressource, l'Ariège qui  
« passe au fond. Là par exemple, j'ai eu la fièvre.  
« Il me tardait d'arriver... »

Ce fut son premier voyage. Ce fut aussi le dernier.

## III

## L'ARRIVÉE AU COUVENT DES FRÈRES

Dès avant neuf heures, Conte prit ses dispositions pour se rendre chez les frères de la doctrine chrétienne. Il devait, depuis plusieurs jours, rapporter au directeur du *Noviciat* un lot important de volumes dont il avait confectionné les reliures.

Il se fit apporter deux corbeilles : l'une, très grande et de forme oblongue, dans laquelle il disposa la majeure partie des livres ; l'autre, beaucoup plus petite, où il logea le reste. A la rigueur, une seule aurait pu suffire, mais le frottement risquait d'endommager dorures et vernis. Au-dessus de chaque panier, il étendit une basane, afin de protéger le chargement contre la pluie qui, déjà, tombait à grosses gouttes. Il appela enfin Marion et Cécile.

Les deux ouvrières placèrent sur leurs têtes les corbeilles, après s'être confectionné des bourrelets de linges pour en amortir le contact un peu

rude. Cécile se chargea de la moins grande.

— Oh ! elle ne m'écrasera pas, remarqua-t-elle en riant.

On prit le chemin de la Communauté et on marcha bon pas. Conte s'abritait sous un parapluie. Du côté de la rue Boulbonne, il fallut s'arrêter une ou deux minutes pour replacer les bassanes que le vent avait soulevées. Rue de l'Etoile, on rencontra la tante par alliance du relieur, Jeanne Gache femme Maitre, une robuste vieille de soixante-dix-huit ans, qui revenait de faire ses dévotions à l'église Sainte-Anne.

— Mon oncle est-il chez lui ? demanda le neveu.

Et comme, d'un balancement de sa tête che nue, l'ancêtre répondait oui, il ajouta :

— Dites-lui que je passerai le prendre, à mon retour de chez les frères. J'ai besoin de ses conseils pour choisir des roues de voiture.

La pluie redoublait de violence, mais on arrivait au terme du voyage.

Adossé à l'ancien cimetière Saint-Aubin, entouré de ruelles sombres où chaque maison avait des airs de bouge, avoisinant des jardins maraîchers aux murs en *paillapard* (c'est un mélange de terre boueuse et de cailloux), l'institut des frères de la doctrine chrétienne venait de se démasquer à la vue (voir plan page 89).

Il comprenait un *Noviciat* et un *Pensionnat*. Du premier, la rue de l'Etoile, la rue Riquet et la

rue Caraman enserraient, comme dans un étau, les murs vétustes. Quant au *Pensionnat*, il étendait, dans la direction du cimetière, ses constructions, dont la plupart remontaient à quelques années à peine. Volets vert-bouteille, façades toutes blanches, l'aspect n'avait rien de sévère. On le pouvait même trouver assez élégant.

La rue Caraman, qui venait aboutir au canal du Midi, séparait comme d'un trait brutal le *Noviciat* du *Pensionnat*. Mais un tunnel permettait de se rendre d'une maison à l'autre, sans emprunter la voie publique.

Le tout formait un ensemble fort irrégulier. C'était un véritable enchevêtrement de passages, de corridors, de cours et de galeries. Enchevêtrement d'autant mieux, que la caserne du 21<sup>e</sup> léger, dite caserne Lignères, dont la porte s'ouvrait sur la rue Riquet à peu de distance de celle du *Noviciat*, se trouvait littéralement enclavée dans la masse des constructions.

Faisant suite au *Pensionnat*, s'étendait un vaste jardin, séparé du cimetière par un mur mitoyen.

Creusé sous la rue Caraman, le tunnel était long de cinq mètres et large de deux à peine. Pour l'aborder du côté du *Noviciat*, il fallait traverser une cour, puis descendre treize marches. Mais on en devait remonter vingt pour revenir à la lumière, du côté du *Pensionnat*. On rencontrait alors, sur sa gauche, un passage à ciel ouvert qui longeait le mur d'enceinte de la cour de la caserne. Quelques pas encore, et c'était le jar-

din. Cultivé en potager avec beaucoup de sollicitude, il se présentait sous un abord plutôt triste, dépourvu qu'il était de bosquets et de plantes d'agrément. En tournant toujours à gauche et en revenant vers la rue Riquet, on passait devant les écuries. Au-dessus, se trouvait une chambre de domestiques, à laquelle on accédait par un escalier de douze marches et qui communiquait directement avec un grenier à fourrage. Éclairé par une petite fenêtre du côté de la caserne, ce grenier avait, sur le jardin, une ouverture béante, par laquelle on le remplissait.

Ce sont là détails bien arides dans leur précision. Patience. L'intérêt en apparaîtra avant peu.

Le dernier corps de bâtiments, isolé en somme du reste du monastère, logeait quelques animaux. En bas, des lapins, enfermés dans une cage, tenaient à tout venant leurs lèvres minces, comme découpées aux ciseaux et sans cesse en mouvement. Des chevaux tiraient sur leurs chaînes d'attache. Dans la chambre des domestiques, des pigeons roucoulaient au fond d'une caisse à claire-voie.

Enfin, à l'extrémité du jardin et touchant le cimetière, existait une orangerie dont l'une des faces, située sur la rue Riquet, se trouvait à l'alignement de la caserne.

Dans cette cité en raccourci, vivaient, avec la simplicité des sociétés primitives, des hommes d'un autre âge. Venus pour la plupart des rangs

du peuple et ayant fait eux-mêmes vœu de pauvreté, ils instruisaient les enfants des pauvres. Se tenant en marge de la société civile, encore bien que l'objet de leur mission les obligeât à se mêler à la foule, ils bravaient la moquerie. Ils la bravaient, sous des costumes à la fois ridicules et sinistres, sous la capote à manches flottantes que leur fondateur Jean-Baptiste de la Salle avait calquée sur celle des paysans champenois. Ils la bravaient encore, sous des noms empruntés à la communion des premiers chrétiens : *Illuminat*, *Léopardin*, *Lactenus*, *Zénobien*, *Liberator*, *Lactance*, *Zacharias*, *Thémiste*, *Ibramion*, *Ludgerus*, *Lotharius*, bien d'autres encore. L'institut de Toulouse comptait à lui seul, frères ou novices, plusieurs centaines de religieux, sans parler des élèves internes.

Communauté d'existence et de biens, obéissance passive, telle était la loi à laquelle ils s'étaient asservis. Leur règlement, fort sévère, se complaisait à de minutieuses prescriptions :

*« Les Frères, disait-il, ne posséderont rien en propre, pas même les habits. Ils n'auront rien à leur usage, excepté un Nouveau Testament, une Imitation de Jésus-Christ (à laquelle sera attaché un crucifix, dont la croix et le christ pourront être de cuivre) et un portefeuille.*

*« Ils vivront dans un entier esprit de communauté. Tous ensemble mangeront dans le réfectoire. Aucun ne mangera, ni ne boira en*

particulier, et hors des repas communs. Tous ensemble feront récréation. Tous aussi ensemble se promèneront les jours de congé, sans se séparer, ni former plusieurs bandes. Nul n'aura de chambre particulière. Ils ne sortiront point seuls. Lorsque deux frères iront ensemble dehors, ils ne se parleront point, qu'il ne soit absolument nécessaire. Ils rompront toutes les liaisons qu'ils auront eues dans le monde. Ils ne feront aucune visite de bienséance. Ils ne se mêleront d'aucune affaire temporelle. Ils doivent soumission pleine et entière au frère directeur.

« Ils auront la sobriété en recommandation, surtout à l'égard du vin qu'ils auront soin de bien tremper. Ils feront paraître en toutes choses une grande pudeur. Ils auront égard de ne se voir, ni laisser voir, d'une manière tant soit peu indécente. Le premier habit qu'ils mettront en se levant et le dernier qu'ils quitteront en se couchant sera leur robe. Ils ne coucheront pas deux ensemble. Si quelquefois ils sont obligés de le faire dans les voyages, ils garderont leur vêtement.

« En parlant à des personnes du sexe, ils s'en éloigneront toujours de quelques pas et ne les envisageront jamais fixement... »

Leur vie, à Toulouse comme ailleurs, était réglée avec la précision d'un mécanisme d'horlogerie. Levés dès avant cinq heures du matin en toute saison, il fallait les voir obéir au tintement

de la cloche comme leurs voisins du 21<sup>e</sup> léger obéissaient aux sonneries du clairon, aller de la chapelle aux salles d'exercices, se promener dans les cours, les yeux baissés et leurs livres de prières à la main, pendant qu'à la caserne, ce n'étaient que cliquetis d'armes, chants ou jurons, et qu'aux fenêtres apparaissaient de joyeux troupiers, pipes à la bouche, cravates bleues pendantes, bonnets de police sur l'oreille.

Déjà, Conte et ses deux ouvrières avaient quitté la rue de l'Étoile pour s'engager dans la rue Riquet. Ils n'eurent plus que quelques mètres à franchir pour se trouver devant la porte d'entrée du Noviciat, une porte basse et étroite au-dessus de laquelle se pouvait lire cette inscription : *Les Frères des écoles chrétiennes et gratuites. Année 1778.*

Le relieur tira la sonnette. Un pas lourd se fit entendre, auquel succéda le grincement d'une clef. La porte s'entre-bâilla. Dans l'embrasure, apparut un homme noir, coiffé d'une petite calotte et emprisonné dans une robe étroite. Sous son menton s'étalait, en un double rectangle, un rabat blanc bien empesé et partant rigide. C'était Pierre Anglade, en religion frère Lactenus, le portier du Noviciat. Il s'effaça pour laisser entrer les arrivants, derrière lesquels il referma la porte ; il retira même la clef de la serrure.

Les horloges de la ville venaient de sonner neuf heures.

#### IV

#### DISPARUE !

Le lieu était austère et la froideur du décor ajoutait à la tristesse qui suintait de tous les murs.

Passé la porte basse, on entrait dans un vestibule, dans un corridor plutôt, d'une exiguïté rare. Le premier objet qui frappait la vue était une pancarte, découpée en forme de cœur et portant ces mots :

MARIE A ÉTÉ CONÇUE SANS PÉCHÉ ! O MARIE ! PRIEZ  
POUR NOUS, QUI AVONS RECOURS A VOUS !

A droite et au fond, il existait deux parloirs meublés sommairement — table et chaises — mais tapissés de gravures religieuses. Dans le premier, un grand tableau représentait *la Mort*, et l'artiste s'était appliqué, avec plus de conviction que de talent, à faire œuvre effrayante. On



voyait un hideux squelette, armé de la faux allégorique, se pencher vers une stèle et y tracer le :

HOMME, SOUVIENS-TOI QUE TU N'ES QUE POUSSIÈRE  
ET QUE TU RETOURNERAS EN POUSSIÈRE.

Cette autre maxime flamboyait encore :

LA VIE DE L'ÂME EST DANS LA MORT, ET CETTE  
MORT DONNE UNE VIE D'AMOUR.

Plus bas, toujours sur le monument funéraire, on lisait, comme une invocation à trois voluptés suprêmes :

O AIMER ! O SOUFFRIR ! O MOURIR !...

A peine dans le vestibule, Conte se débarrassa de son parapluie tout ruisselant d'eau. Il l'appuya contre la muraille près de la loge du portier, puis il décoiffa les deux femmes de leurs corbeilles, qu'il déposa à terre.

— Rentrez vite au magasin, commanda-t-il à Marie Roumagnac. Il y a de l'ouvrage pour vous.

Et, ce disant, il lui tendit les basanes, les *cabesails*, comme on disait alors à Toulouse, qui avaient servi à protéger les reliures.

Il acheva ses recommandations en donnant à la jeune Combettes cet ordre, que Marion et le portier entendirent et que la petite ne put pas entendre, car elle se trouvait à ce moment la plus proche voisine du maître :

— Cécile m'attendra à cette place pour garder mon parapluie et m'aider à rapporter les corbeilles vides.

Marie Roumagnac prit aussitôt le chemin de la rue, et frère Lactenus s'empressa de lui ouvrir la porte. Il la referma brusquement derrière elle et ne manqua pas de donner un tour de clef.

Puis, son trousseau à la main, il s'approcha de Conte et, obligeamment, lui prêta assistance pour monter les corbeilles chez le directeur du *Noviciat*, Antoine Bajon, frère Liéfroy de son nom de religieux.

Cécile Combettes resta seule.

Au moment où ces événements s'accomplissaient, rapides, dans ces quelques pieds carrés, cinq personnes formaient groupe dans le premier parloir. C'étaient ; d'abord, trois novices, les frères Laphien, Janissien et Lietbert ; puis, deux jouvenceaux de Lavaur, Marius Vidal et Jean Rudelle, qui, de passage à Toulouse et à titre de compatriotes, étaient venus leur rendre visite.

De tous le plus intelligent — il parlait un langage châtié et portait la robe de bure avec une rare distinction — frère Lietbert s'arrogea, à cette minute même où commence le drame, un rôle important et, jusqu'à l'audience de la Cour d'assises, la justice devait faire crédit à ses paroles.

Il se tenait, dit-il, debout dans l'embrasure de la porte du parloir, demeurée entr'ouverte,

Comme il conversait avec ses camarades, il tournait le dos à celle de la rue et son corps formait pour ainsi dire écran. Entendant remuer dans le vestibule, il se borna à déplacer légèrement la tête et à regarder par-dessus son épaule. Il vit alors Conte et les deux femmes ; il vit également les deux corbeilles déjà déposées à terre. A cet instant précis, ses compagnons l'appelèrent pour lui faire admirer le tableau le plus proche : un Saint-Joseph, dans un cadre de noyer. L'un d'eux exprima même à ce propos l'opinion qu'il était plus facile de manier l'estompe que le crayon Conté. Dérivant à l'invitation des quatre, le novice fit un demi à droite, sans cesser cependant de barrer la porte. Toutefois, avant de replacer sa tête dans la position première, il eut le temps d'apercevoir Conte qui prenait, tout chargé de livres, le chemin de la procure. Même, il le salua, mais le relieur s'abstint de répondre, soit que la politesse lui eût échappé, soit que son fardeau ne lui laissât pas la liberté de ses mouvements.

Presque aussitôt après, frère Lietbert jeta un dernier coup d'œil dans le vestibule et ne vit plus personne.

Ce fut à ce moment que Lactenus redescendit, Conte n'ayant plus besoin de ses services. Entendant sonner à la porte de la rue, le frère alla aussitôt ouvrir. C'était l'abbé Isidore Perlès, professeur de théologie morale et aumônier de l'institut des frères. Ce prêtre, d'origine espagnole,

écorchait souvent le français et le parlait toujours avec un accent qui prêtait à rire. Il demeura sur le seuil, sans avancer, et demanda au porte-clefs qu'on voulût bien faire prendre chez lui, rue Caraman, une barrique vide. Ayant dit, il s'éloigna et la porte fut refermée sur ses talons.

Lietbert déclara que, tandis que l'aumônier parlementait encore, il avait aperçu, à la gauche de celui-ci, une personne du sexe. Vision bien fugitive, puisqu'il ne put indiquer, même approximativement, l'âge et la taille de cette femme, et apparition bien étrange, puisque le même vestibule, grand comme un mouchoir de poche, venait de lui apparaître complètement désert.

De son côté, Laphien fit connaître qu'entre la porte de la rue et l'aumônier, il avait entrevu comme une ombre, sans qu'il pût préciser s'il s'agissait d'un homme, d'une femme ou d'un enfant, ni même d'une chose animée.

Mais le prêtre espagnol et frère Lactenus, mieux placés que quiconque pour observer, ne virent passer personne et ne se sentirent frôlés par qui que ce fût.

Les novices et les jeunes gens de Lavour ne tardèrent pas d'ailleurs à échanger leurs adieux. Quittant le parloir, ils se dirigèrent vers la sortie, à travers le vestibule vide, en s'arrêtant à chaque pas. Ni Laphien, ni Lietbert, ni Janissien, ni Rudelle ne rencontrèrent âme qui vive. Rudelle, en particulier, eut constamment les yeux fixés sur

la porte et il put affirmer qu'aucune personne du sexe, femme ou fillette, n'avait gagné la rue. Quant à Vidal, il prétendit avoir été témoin d'un fait qui ne pouvait relever de l'illusion ou de l'erreur. Lequel ? On le saura bientôt.

A quelle heure précise Conte était-il arrivé au *Noviciat*, et combien de minutes après, le vestibule s'était-il trouvé solitaire ? Dans cette affaire ténébreuse, où, pour reprendre un mot de Balzac, « on verra de petites choses devenir immenses », il fut possible de répondre aux deux questions.

Quand Lietbert en effet descendit au parloir, en compagnie de Laphien et de Janissien, pour s'y rencontrer avec les jeunes gens de Lavour, le directeur du *Noviciat*, auquel il demanda l'autorisation de s'absenter, fit quelques difficultés :

— Mon ami, vous perdez le temps des exercices.

— Oh ! nous reviendrons dans une dizaine de minutes.

Frère Liéfroy le laissa partir, mais, sceptique, il hocha la tête :

— Je verrai si vous tenez parole.

Et il lui montra la pendule qui marquait alors neuf heures cinq.

Le novice fut de retour à neuf heures vingt exactement. Qu'on retranche de ce quart d'heure le trajet accompli à l'aller et au retour, qu'on veuille bien se souvenir encore que Lietbert était

déjà dans l'embrasure de la porte du parloir, quand Conte fit son entrée dans le vestibule avec ses deux ouvrières, et qu'un instant après la pièce était vide, alors c'est une certitude qu'arrivés *quelques minutes au plus tôt après neuf heures cinq*, les gens de la rue Peyrolières avaient tous évacué la place *quelques minutes au plus tard avant neuf heures vingt*.

Marion, on le sait, avait repris le chemin de l'atelier sur l'ordre de son maître, et celui-ci était monté à la procure de frère Liéfroy, en compagnie de frère Anglade, qui l'avait abandonné à la porte, après lui avoir donné un coup de main pour le transport des livres. Liéfroy se fit attendre quelques minutes, car il était occupé dans une pièce voisine, *la salle des exercices*. Il y eut ensuite, entre les deux hommes, l'un demandant que lui fut payée plus cher la reliure des volumes destinés à la distribution des prix, l'autre ne voulant rien modifier au tarif de l'an passé, une discussion qui s'éternisa et que le relieur ne fit rien pour abrégé.

Bref, il était plus de dix heures quand Conte redescendit, ses deux corbeilles vides à la main. Au bas de l'escalier, il rencontra le jardinier du couvent, frère Laurien, avec lequel il échangea quelques mots. Ce dernier regarda l'horloge en face de lui et constata que la grande aiguille venait de dépasser le chiffre III. Le relieur poursuivit son chemin. Au moment où il revenait à son point de départ, il retrouva, à la place où il l'avait

laissé, son parapluie qui achevait de s'égoutter, mais Cécile Combettes avait disparu.

— Où est passée la petite ? demanda-t-il à Lactenus ?

— Ma foi, je n'en sais rien, répondit le portier. Peut-être est-elle sortie, pendant que je parlais à un monsieur ! Peut-être s'est-elle dirigée vers le *Pensionnat* !

Et, de la main, il désigna le tunnel.

Conte ne parut pas ému outre mesure. Pourtant, cette étrange disparition avait de quoi l'inquiéter. Cécile était de sa nature fort obéissante ; elle avait reçu l'ordre d'attendre, et tout portait à croire qu'elle avait abandonné son poste une heure auparavant, c'est-à-dire à un moment où l'ennui n'avait pas eu le temps de la gagner.

Une fois encore, le *Petit Chaperon Rouge* avait-il rencontré le loup ?

## V

## UNE JOURNÉE BIEN REMPLIE

Sans procéder à la moindre recherche, sans même emporter ses corbeilles, Conte sortit du *Noviciat* et se rendit de son pied léger, 3 rue de l'Étoile, chez son oncle Claude Maître, dit *Contois*. Il l'invita à déjeuner, sous le prétexte qu'il avait besoin de ses services dans le courant de la journée, puis, incontinent, il lui offrit la moitié de son parapluie et l'emmena au bureau des *Messageries Générales*. Il s'était brusquement décidé à partir pour Auch le soir même, afin d'y remettre en mains propres au directeur des frères le montant d'une traite (cent quinze francs), qu'il avait tirée sur ce religieux, sans l'en prévenir, et qui venait à échéance le 20 avril. Le singulier voyage ! Toute une nuit en diligence, par un temps froid et pluvieux ! Pourquoi cette fatigue, pourquoi cette dépense, quand rien ne pressait et qu'il était d'autres moyens de faire parvenir la

somme ? Conte n'en retint pas moins la première place de *la banquette*. Ainsi nommait-on alors *l'impériale* !

Un peu avant onze heures, il était chez lui. Son premier mot à sa femme fut :

— Cécile est-elle rentrée ?

— Non.

— Tu es sûre qu'elle n'est pas là-haut, à l'atelier ?

— J'en suis sûre.

— C'est bizarre, murmura pensivement le relieur.

On se mit à table. Pendant le repas, la famille Conte reçut la visite de Jean-Henri Guillaume Dandré, étudiant en droit et neveu du curé de la Daurade. Ce jeune homme revenait de Pau et apportait à l'un des enfants une ceinture rouge qu'il avait reçu commission d'acheter. Le relieur lui sembla ému et préoccupé de l'absence de Cécile. Au dessert, on envoya le petit Gatimel au couvent pour en rapporter les deux corbeilles et s'enquérir du sort de la disparue. Mais, avant qu'il fut de retour, Conte quitta la maison en compagnie de Maître et se rendit chez un marchand de vieux fers, Arnaud Molinier. Il désirait faire emplette de roues de « *rencontre* », pour un petit chariot dont la construction n'était encore qu'un projet. Le marchand ne se trouvait pas dans son magasin de la Place du Pont ; l'oncle et le neveu le découvrirent dans sa succursale de la rue des Tripiers. Là, après avoir remué pas mal

de ferraille, ils avisèrent une paire de roues à leur convenance, mais, en dépit d'une longue discussion, aucun accord ne put s'établir sur le prix. De guerre lasse, ils allèrent dans la boutique voisine, celle de Gausserand, où ils n'achetèrent pas davantage. Ils retrouvèrent Molinier Place du Pont et examinèrent, cette fois, des essieux. Ce fut encore pour trouver l'article trop cher.

Combien de temps durèrent ces marchandages sans résultat ? Une heure et demie pour le moins. Nulle divergence ne se produisit à cet égard entre les intéressés. Seulement, Molinier plaça la fin des entrevues avant son repas qu'il avait coutume de prendre à une heure. Maître, par contre, affirma qu'arrivé à midi et demi avec son neveu, il n'avait quitté le quartier Saint-Cyprien qu'à deux heures au plus tôt.

Quoi qu'il en soit, les amateurs de roues revinrent rue Peyrolières, les mains vides. Gatimel avait bien rapporté les corbeilles, mais, de Cécile, aucune nouvelle encore. Le portier Lactenus avait répondu au gamin qu'il n'avait pas vu sortir la petite, mais que celle-ci s'était peut-être esquivée, au moment où il parlait à d'autres personnes. Madame Conte s'était rendue de son côté au *Noviciat*, mais les frères étaient à la promenade et elle n'avait rien appris de plus.

Il y avait de quoi s'alarmer, d'autant mieux que Gatimel, dépêché, dès son retour du couvent, chez les époux Combettes, s'était entendu

répondre par l'allumeuse de reverbères que sa fille Cécile n'était pas rentrée. Encore un espoir auquel il fallait renoncer.

Conte, emmenant son oncle, n'en repartit pas moins à la recherche de roues. Cette fois, les deux hommes se rendirent Faubourg des Minimes, mais, en chemin, ils s'arrêtèrent chez un ancien ouvrier de Maitre, le charron Gabielle. Il était alors deux heures et demie. Le marchand alla chercher un litre de vin, emplit des verres, et l'on trinqua d'amitié. Au moment de partir, Conte avisa, sur le pas de la porte, une petite paire de roues de cabriolet :

— C'est à vendre cela ?

— Non, répondit Gabielle. L'article appartient à un monsieur de la ville, mais peut-être consentira-t-il à vous le céder ! Dites un prix et je lui transmettrai la proposition.

Maitre indiqua vingt francs, puis les inséparables se remirent en chasse. Ils entrèrent, vers trois heures, chez un certain Antoine Talon, auquel, deux mois auparavant, Conte avait marchandé des roues.

— Les avez-vous encore ? demanda-t-il. Aujourd'hui, j'amène mon oncle pour les examiner.

Mais les roues n'étaient plus là. Le charron en proposa d'autres, que Maitre jugea trop pesantes et surtout trop hautes pour un petit chariot. De guerre lasse, les deux parents revinrent chez Gabielle, qui promit d'aller voir, dès le lendemain,

le « monsieur de la ville », et leur offrit à goûter.

Maitre mangea du pain et du saucisson. Le relieur se borna à tremper ses lèvres dans un verre de vin, ne voulant pas, disait-il, *se couper l'appétit*. Bref, il était environ quatre heures, quand l'oncle et le neveu quittèrent la boutique. Pour la première fois, ils se séparèrent.

Conte passa successivement chez divers cordonniers : chez Stop, rue de l'Orme-Sec ; chez Cominges, rue du Collège royal ; chez Malpel, rue Sainte-Ursule ; chez un autre encore. Il voulait — lubie étrange — chausser pour son voyage des souliers à bout pointu, et, comme l'article avait cessé d'être de mode, il ne put rien trouver qui fût à sa convenance. Toutefois, dans la boutique de Malpel où il se montra vers quatre heures et demie, il finit par jeter son dévolu sur une paire de chaussures d'occasion qu'on promit de lui livrer à domicile le soir même, dès que les semelles auraient été garnies de clous.

Entre temps, il poussa jusqu'au pauvre logis des Combettes. Il y rencontra seulement la veuve Tuste, aussi ignorante que les parents eux-mêmes du sort de Cécile.

A cinq heures, il était enfin de retour à son atelier, où il retrouvait son oncle et où sa présence fut constatée par le cordonnier Jean Malpel, un petit bossu, qui apportait déjà les chaussures.

A ce moment, entrèrent madame Conte et la tante Baylac qui revenaient toutes les deux, l'an-

goisse au cœur, de l'institut des frères de la doctrine chrétienne. Elles avaient crié dans le désert. Paroles décevantes, froideur, refus à peine déguisé de collaborer aux recherches, tel avait été l'accueil.

— Comment voulez-vous que cette petite soit ici ? avait proclamé le directeur Liéfroy. Vous savez bien que les femmes n'entrent pas chez nous.

Et le portier Lactenus :

— J'ignore comment elle a pu disparaître. Je ne lui ai pas ouvert la porte et je ne l'ai pas vue sortir. Tenez, elle était assise dans le parloir sur la chaise que je vous montre.

— Alors, avait répondu du tac au tac la tante de Cécile, une maîtresse femme, c'est qu'elle n'a pas quitté le couvent. En ce cas, il faut l'y chercher.

— Inutile. Depuis le temps, quelqu'un l'aura rencontrée et fait sortir.

— Tout de même, vous ne pensez pas que je vais me présenter devant la mère sans lui ramener sa fille. Vous devriez avoir à cœur de fouiller partout. Cette enfant n'a pourtant pas fondu.

Madame Baylac avait parlé haut et ferme. Un peu intimidé, Lactenus en était allé référer à un des supérieurs, mais celui-ci avait jugé vaines toutes investigations.

Aussitôt, la tante de Cécile avait rompu l'entretien, mais, en se retirant, elle avait décoché cette menace :

— Ne vous étonnez pas si le père se présente, escorté de la police, qui vous forcera bien, elle, à ouvrir toutes vos portes.

Conte avait écouté ce récit avec impatience. N'y tenant plus, il prit véhémentement la défense des frères :

— Vous êtes un mauvais esprit et une méchante langue. On dirait vraiment que vous avez plaisir à diriger les soupçons sur des hommes respectables et que...

Ce fut au tour de madame Baylac de l'interrompre, et combien sèchement !

— Je n'accuse personne. Je me borne à constater que ma nièce est entrée au Noviciat et qu'elle n'en est pas ressortie.

Puis, devenant agressive :

— D'abord, vous, qu'avez-vous fait de cette enfant ? Vous en aviez la garde. Êtes-vous parti avec elle ? Oui. Alors, pourquoi revenez-vous seul ?

— Je ne puis pourtant pas répondre de mes employées...

— C'est ce que nous verrons. En attendant, je vais, de ce pas, chercher le père.

Le relieur eut un geste vague d'approbation, mais, avant que la parente de Cécile Combettes eût franchi la porte, il voulut rompre une dernière lance en faveur des hommes noirs :

— Un conseil. Ne parlez pas des chers frères avec une telle légèreté. Il pourrait vous en cuire.

Parbleu ! il est toujours facile d'exploiter contre un honnête homme une circonstance quelconque.

Et plaidant déjà pour lui-même :

— C'est comme si on voulait tirer argument, pour me compromettre, du voyage que j'entreprends cette nuit.

Bernard Combettes arriva vers six heures, au moment où Conte achevait de souper, en la compagnie de son oncle. Ce dernier signala, rue de l'Étoile, une maison qui passait pour suspecte. Afin d'en avoir le cœur net, le père et le patron de Cécile se rendirent à la Permanence. De commissaire de police, point. Seuls, quelques inspecteurs bayaient aux corneilles. Deux de ceux-ci, Lestreau et Maurel, se mirent aussitôt à la disposition des arrivants et les accompagnèrent dans leurs recherches. Mais, aussi bien la maison indiquée (le numéro 13) qu'une maison voisine (le 17), n'avaient pour locataires que des gens honorables. Personne n'avait aperçu la petite et personne ne pouvait être soupçonné de la recéler en quelque cachette. Le père fut pris alors d'une véritable crise de désespoir :

— Je vois bien, larmoya-t-il, que mon enfant est perdue pour moi. Il faudrait que nous fouillions de fond en comble l'établissement des frères.

Alors, les inspecteurs de s'écrier à l'unisson qu'ils n'en avaient pas le droit. Lestreau s'offrit toutefois à conduire les plaignants jusqu'au com-

missaire central, mais Combettes avait déjà renoncé à la perquisition.

— Ce n'est pas la peine, dit-il, en feignant une espérance qui, sans doute, était loin de son cœur. Peut-être Cécile m'attend-elle à la maison ! Oh ! s'il en était ainsi, comme je l'embrasserais avec tendresse, sans avoir la force de la gronder !

Il semblait que les murs sombres du *Noviciat* qui se dressaient à quelques pas, comme enveloppés de mystère, en imposassent à tous ces hommes, et que nul ne se sentît le courage d'aller sonner à la porte bâtarde de la rue Riquet.

Conte revint aussitôt rue Peyrolières. L'heure de son départ pour Auch approchait. Non sans amertume, Combettes lui reprocha ce voyage.

— C'est ainsi que vous abandonnez les recherches. Je vous avais pourtant confié ma fille.

— Je ne dis pas non, répondit le relieur. Mais mes affaires passent avant les vôtres, j'imagine.

Et, sans plus discuter, il fut s'habiller en un tournemain, se bornant, autant pour faire vite que pour se défendre des rigueurs du froid, à passer une chemise propre par-dessus sa chemise de travail et son tricot. Il quitta bientôt son logis, sous l'escorte de ses ouvriers Rainière et Lacombe, après avoir emprunté au second une montre et un burnous. Il paraissait de fort gaillarde humeur et on le vit entrer dans une pâtisserie. Dandré également tint à lui faire un bout de conduite jusqu'à la place du Capitole ; il revint du reste vingt minutes après pour lui ser-



rer la main. Conte était déjà juché sur la *banquette* et la diligence prête à partir. A neuf heures, la lourde voiture s'ébranla au trot de ses cinq chevaux.

Une heure auparavant, Maître avait repris le chemin de la rue de l'Étoile. Il avait les yeux pleins de larmes. Comme sa plus proche voisine, Annou Escudié, qui l'avait vu partir le matin avec Conte, accourait aux nouvelles ; il lui répondit tristement :

— On n'a pas retrouvé la petite Combettes. Malgré tout, je veux espérer encore qu'elle rentrera ce soir chez ses parents. Quant à moi, je n'en puis plus. Je n'ai fait que traîner mes vieilles jambes toute la journée chez les charbons des faubourgs.

La nuit fut glaciale. A quatre heures du matin, un prêtre de Gimont, l'abbé Joseph Tardivail, qui se trouvait assis aux côtés de Conte, fit sonner sa montre et échangea quelques mots avec son compagnon de route. Celui-ci se plaignit du froid et de la lenteur des chevaux, mais, au petit jour, il eut la bonne fortune de pouvoir occuper une place *d'intérieur*, que venait d'abandonner un voyageur arrivé à destination. Il devint alors le voisin d'une dame Albert Lozes, avec laquelle il lia conversation et dont il se trouvait — le monde est petit — connaître fort bien le beau-frère.

Chez les Combettes, les heures s'écoulèrent, interminables, atroces, annoncées par l'horloge

de l'église de la Daurade. La mère ne fit que sangloter. Sans cesse, ces pauvres gens s'imaginaient entendre des bruits de pas, de tout petits pas, qui s'approchaient de la porte. Illusions toujours et caprices du vent.

Que quelqu'un — contrebandier, voleur ou coureur d'aventures — ne se trouva-t-il caché cette nuit-là dans la partie du cimetière qui avoisinait le mur du jardin du couvent ? Même s'il avait dû reculer d'épouvante, il eût surpris, sans nul doute, le secret de l'affaire.

Si la nuit fut particulièrement froide, du moins elle ne fut pas pluvieuse. Les hommes du poste de la caserne Lignères, qui durent prendre successivement la faction, l'attestèrent tous.

A cinq heures et demie du matin, le fossoyeur Pierre Rasphaud, dit *la Fatigue*, se rendit au cimetière pour procéder à l'exhumation des enfants des époux Azam. Il y rencontra le concierge, Auguste Sébastien Lévêque, qui prenait alors logement en ville.

En attendant l'arrivée du commissaire de police, dont la présence était nécessaire, Rasphaud, aidé d'un ouvrier, se borna à desceller la pierre tombale. Un peu plus tard, arrivèrent madame Azam et le menuisier Étienne Larroque, ce dernier apportant une bière neuve destinée aux ossements. Mais, dès six heures et demie, on sut que le magistrat ne pouvait se déplacer.

Force était de renvoyer l'opération au lendemain. Que faire du nouveau cercueil ? Le fossoyeur et le menuisier songèrent à le mettre à l'abri dans l'oratoire de Saint-Étienne. C'était une petite chapelle bâtie dans l'un des angles de la nécropole, à peu de distance de l'entrée ; sa porte, que voulut bien ouvrir le concierge, faisait face au mur qui séparait le cimetière du jardin du couvent.

Seuls, Larroque et Lévêque pénétrèrent. Le père *La Fatigue* les attendit à l'entrée, tournant le dos à la caserne du 21<sup>e</sup> léger et au *Pensionnat*. Toutefois, il ne garda pas longtemps cette position et, faisant volte-face, il se mit à regarder du côté du jardin des frères. Il ne put retenir alors une exclamation de surprise. A l'angle de jonction du mur mitoyen et du mur du cimetière longeant la rue Riquet, une personne du sexe — femme ou jeune fille — était accroupie.

— En voilà une qui dort ou qui fait ses besoins, pensa-t-il tout haut.

Mais la forme humaine continuant à garder une immobilité de statue, il s'avança pour mieux voir. C'était une fillette qui reposait sur ses genoux, sur l'extrémité de ses pieds et sur ses coudes, la face contre le sol dans la direction de l'oratoire, les semelles dressées en l'air, à un *empan* environ (vingt et un centimètres) du mur mitoyen.

— Ah ! mon Dieu, la povre ! *Il* est morte.

Dans sa langue naïve, le fossoyeur n'avait fait

que constater l'affreuse vérité. Il contemplait un cadavre.

Afin d'en avoir le cœur net, il lui imprima un mouvement de rotation en le prenant par l'épaule gauche, uniquement pour redresser la figure, sans rien changer à la position du corps. Les cheveux flottaient épars, mais nul désordre dans les vêtements, ramassés à l'intérieur des cuisses. Aussi bien que les chaussures, ils paraissaient d'ailleurs complètement secs. A l'un des souliers, adhéraient deux brins de chaume retenus par une mince croûte de boue, sans rapport, semblait-il, avec celle de la rue.

Près de la tête, on voyait, plantés en terre, trois minuscules piquets, dont l'un avait accroché au passage un mouchoir fond bleu à pastilles blanches, la coiffure sans doute de l'enfant. C'était comme un parasol au-dessus de ses cheveux, et les deux extrémités de l'étoffe traînaient, encore nouées ensemble.

L'idée première de Rasphaud fut que ce cadavre provenait du jardin des frères. La crête du mur mitoyen présentait, en effet, certain désordre. Par contre, le mur séparatif d'entre la rue Riquet et le cimetière paraissait intact.

Aux appels du vieux fossoyeur, Larroque et Lévêque accoururent, et le second se hâta d'aller prévenir la police. Quelques minutes après, le commissaire Lamarle était sur les lieux. Puis, à huit heures, arrivèrent le substitut du procureur du roi Vaisse, le juge d'instruction Victor Crubet

et le commis-greffier Séraphin Morand. Un détachement du 21<sup>e</sup> léger garda les issues du cimetière.

Avant tout, on se préoccupa d'identifier la morte. Problème trop facile, hélas ! Mandé aussitôt, Bernard Combettes ne put que reconnaître sa fille. La scène fut déchirante.

Restait à instruire l'affaire. Tâche ardue, car le hasard s'était déjà plu à embrouiller les cartes et la malice des hommes allait se mettre de la partie.

D'abord, comment le cadavre se trouvait-il à cette place ? Profitant des ténèbres de la nuit, un homme en robe noire s'était-il dressé — apparition sinistre — au-dessus de la crête du mur mitoyen et avait-il jeté ou laissé échapper de ses bras le fardeau qu'on devine ? Quelqu'un, au contraire, venant de la rue, avait-il réussi à pénétrer dans la nécropole, soit par une brèche, soit tout simplement par la porte, si bien que l'eût verrouillée le concierge Lévêque en se retirant la veille au soir ?

L'enceinte du cimetière fut examinée avec le plus grand soin. Mais on ne remarqua nulle part de traces d'escalade. Il existait bien, dans la partie du mur longeant la rue Riquet et tout près de l'orangerie des frères dont le toit faisait auvent, une brèche déjà fort élargie par les curieux qui s'y étaient hissés ou y avaient appuyé leurs coudes, mais, du côté du champ des morts, le terrain, recouvert d'herbes humides, se

trouvait exempt des empreintes qu'y eût nécessairement laissées le porteur du fardeau.

D'autre part, aussi bien un piquet de sapin planté sur le mur en question qu'une gouttière descendant obliquement du toit de l'orangerie, mettaient obstacle au passage d'un corps lourd et volumineux. Sur les tuiles, nulle cassure, nulle marque de pas. Enfin — et la remarque avait sa valeur — un reverbère suspendu au mur de l'orangerie à quelques pas de la caserne permettait au factionnaire de tout voir, si la projection du cadavre s'était faite par la rue Riquet.

On s'approcha alors du mur qui séparait la nécropole d'avec le jardin des frères et on l'examina à la loupe. Il était, comme celui de la rue Riquet avec lequel il formait angle droit, construit en *pisé*, sorte de maçonnerie de terre, et, sur son couronnement, avait crû toute une forêt en miniature. Plusieurs de ces végétaux avaient été froissés. Une touffe d'herbes avait subi un affaïsement, comme si une main avait cherché là son point d'appui. Tout près de l'angle de jonction, on remarquait un pied de géranium, dont une des plantes, en plein épanouissement, avait perdu tous les pétales de sa corolle. Géranium d'un beau violet, et nulle part ailleurs que sur ce mur mitoyen, il n'existait de fleurs de cette espèce. Au même endroit, une petite plante, presque entièrement arrachée, restait encore fraîche, quoi qu'elle ne tint plus que par deux filaments du chevelu de sa racine.

La crête du mur de la rue Riquet reposait sur une couche de branches de cyprès qui, débordant de trente centimètres, venaient affleurer l'autre mur et fermer, pour ainsi dire, l'angle de jonction, de telle sorte qu'une masse, lancée du jardin suivant cette trajectoire, devait, à son passage, les affaïsser. On simula avec la main cet affaïssement. L'expérience démontra que l'extrémité des branches venait alors racler le mur mitoyen en un endroit que recouvrait une moisissure verdâtre. Or, on s'aperçut que cette croûte avait été écorchée depuis peu sur deux décimètres de diamètre et s'était répandue en une poudre très fine du côté du cimetière. Dans les branches de cyprès, on trouva un débris de corde de chanvre ; deux d'entre elles portaient les traces d'une cassure toute fraîche et les morceaux furent ramassés, l'un à l'angle des deux murs, l'autre près du cadavre.

Ces diverses dégradations, les ravages surtout causés à *la forêt en miniature* semblaient bien déceler le passage récent, par-dessus cette partie du mur mitoyen, d'une masse pesante et d'un certain volume. En ce cas, l'objet avait dû garder quelques vestiges de la poussière verte, si même il n'avait emporté dans sa chute des feuilles de cyprès et des pétales de géranium.

Trois médecins légistes, les docteurs Adrien Gaussail, Jacques Ressayre et Laurent Estevenet, avaient reçu mission de procéder à l'examen et à l'autopsie du corps de Cécile Combettes. L'opé-

ration eut lieu dans l'oratoire de Saint-Étienne et voici ce qu'elle révéla :

La petite vierge, encore impubère, avait subi les derniers outrages. Toutefois, elle n'avait été ni étouffée, ni étranglée. La mort était due à d'autres violences, et les lésions constatées n'attestaient que trop une affreuse lutte. Les lobules que traversaient les boucles d'oreilles étaient déchirés et recouverts de caillots de sang ; les poignets gardaient la trace d'une forte constriction ; les mains apparaissaient toutes meurtries. Mais, à la face, siégeaient les contusions les plus graves, toutes reçues la vie durant : paupières tuméfiées, nez écrasé, ecchymoses multiples, pariétal droit fracturé sur une étendue de quatre centimètres, côté gauche de l'occipital fracturé de même.

L'enfant avait résisté de toutes ses forces jusqu'à la perte de connaissance, mais l'homme s'était acharné, broyant ses chairs délicates, la frappant sur la tête avec une fureur sauvage et assouvissant enfin sa passion sur une moribonde.

De cette perturbation dans tout l'organisme de Cécile, une évacuation complète avait été la conséquence. Les vêtements et plusieurs parties du corps, notamment la région inférieure du ventre, étaient souillés de matières fécales.

Dès l'abord, on avait fait d'importantes remarques. La joue gauche de l'enfant semblait avoir fortement *raclé* contre une paroi en terre. Il en était de même de la partie des vêtements

qui correspondait à l'épaule gauche. Bien mieux, les cheveux emprisonnaient encore de menues parcelles de terre verdâtre, également quelques brins de filasse détachés d'une corde selon toute apparence, des débris de cyprès et... un pétale de fleur violette. Mais ce n'avaient pas été là les seules trouvailles.

En soulevant les plis de la chemise, on avait aperçu, fixées à la peau du ventre par des excréments, deux tiges de trèfle : l'une, ployée en deux et large de vingt centimètres environ ; l'autre, beaucoup plus courte. Des vêtements de dessous, on avait détaché encore deux brins de paille tachés de sang et une plume de literie.

De l'ensemble de toutes ces constatations, que pouvait-on déjà conclure ?

1° Qu'un crime odieux avait été perpétré ;

2° Que le corps de Cécile Combettes paraissait avoir été basculé au-dessus d'un mur, sur lequel ou tout à proximité duquel se trouvaient des débris de corde, des branches de cyprès, de la moisissure verdâtre et une plante aux pétales violets ;

3° Qu'il avait dû séjourner au préalable dans un grenier ou dans une grange, dans un local, en tout cas, renfermant du fourrage.

Une dernière question se posait, de toutes la plus facile à résoudre. A quel moment remontait l'attentat ? L'état de digestion des aliments qui avaient composé le frugal déjeuner de Cécile permit d'affirmer que la pauvre enfant avait été

assassinée une heure au plus tard après son entrée dans le vestibule du *Noviciat*.

Un des premiers arrivés sur les lieux avait été le brigadier de gendarmerie Ignace-Martial Coumès, prévenu du crime, place Lafayette, au cours d'une tournée matinale. Laisant le commissaire Lamarle dans le cimetière, il alla sonner, dès huit heures, à la porte du *Noviciat* et put ainsi passer de l'autre côté du mur mitoyen pour s'y livrer aux explorations qui s'imposaient.

Au pied de ce mur et presque à l'angle qu'il formait avec l'orangerie, le brigadier ramassa, sur la plate-bande du jardin, un morceau de corde fraîchement coupé à l'endroit d'un nœud et paraissant provenir d'un tronçon plus grand. Sur la même ligne et à cinquante centimètres à gauche, il remarqua des empreintes de souliers, la pointe dirigée vers le cimetière. Sur la même ligne encore, mais à droite, et à cinquante centimètres environ, il constata la trace, toute fraîche, de deux pieds d'échelle. Les cavités étaient peu profondes. Coumès eut l'impression que, sous le poids d'un homme chargé d'un lourd fardeau, l'échelle se fût enfoncée davantage :

— Qui a fait toutes ces empreintes, demanda-t-il ?

Après un instant de silence, quelqu'un — le directeur du *Noviciat* ou un autre — se décida à fournir une explication :

— Nos chers frères, sans doute. Entendant ce

matin du bruit dans le cimetière, ils se seront approchés du mur pour mieux voir.

Coumès ne se tint pas pour satisfait et s'adressant cette fois à frère Laurien, le vieux jardinier de la maison :

— Mais vous qui êtes toujours là, vous, sans la permission duquel on ne monte pas sur les plates-bandes, vous devez bien savoir qui a apporté l'échelle ?

— Je l'ignore, fut la réponse. Cependant il a dû venir quelqu'un, car on est passé sur une banquette d'oignons. Celui-là, si je l'avais surpris, je lui aurais *apostrophé* (*sic*) quelque chose.

Le juge Caubet se transporta à son tour dans le jardin et fit les mêmes constatations que le brigadier de gendarmerie. Il demanda au jardinier une échelle et, l'appliquant sur la plate-bande, tenta de reproduire les empreintes qui s'y trouvaient déjà. Mais l'écartement ne fut pas le même, non plus que la forme des branches.

Chemin faisant, il visita les écuries et monta au grenier à fourrage. C'était une pièce fort mal éclairée, mais copieusement garnie de paille de trèfle, de paille de froment et de chaume. Il ramassa quelques tiges de trèfle pour les comparer à celles que les médecins avaient détachées du corps de Cécile.

Là, se bornèrent ses perquisitions et ses saisies. Peut-être eût-il dû, dès l'instant qu'il avait franchi la porte du *Noviciat*, se livrer, le matin même, à de plus amples recherches dans la maison des

frères ! Si la petite Combettes — le point ne faisait pas doute — y était entrée la veille, rien ne démontrait qu'elle en fût sortie vivante. C'en était assez pour que la justice, si prudente qu'elle voulût être, se permit d'autres curiosités.

Mais le juge avait une autre idée en tête, et son premier acte fut de décerner contre Conte un mandat d'amener. Il en lança un également contre Marie Roumagnac, Marie Roumagnac, qui avait quitté la scène, avant même que le drame commençât. Pourquoi cette seconde arrestation ? Ni l'intéressée, ni le juge, ni personne, n'en ont jamais rien su.

## VII

### LE RETOUR DE CONTE

A peine arrivé à Auch, Conte passa chez le relieur Gabriel Lozes, un ancien employé de son père, puis il se jeta littéralement au cou de frère Taraise, qui dirigeait les écoles chrétiennes de la ville.

— Je vous apporte de l'argent.

— Quel argent ? Vous ne m'en devez aucun, protesta le religieux.

— Erreur, cher frère. J'ai trouvé à traiter une excellente affaire de basanes et, faute de disponibilités suffisantes, je me suis permis de tirer sur vous une traite de cent quinze francs, à échéance du 20 avril. Depuis, il m'est rentré quelques fonds et c'est pourquoi je vous apporte la somme. Je vous aurais bien écrit, mais ma lettre aurait pu vous surprendre.

Taraise offrit à Conte une collation de pain et de beurre ; il voulut même lui faire servir un



repas plus substantiel, mais le Toulousain refusa, sous prétexte qu'il ne se sentait pas en appétit. A titre de supplément, il n'accepta qu'une poire. Il paraissait fort mal en train, en même temps que mélancolique et soucieux ; il mit son malaise sur le compte de la fatigue du voyage.

— Vos affaires marchent-elles comme vous voulez ? lui demanda le supérieur d'Auch.

— Je n'ai pas à me plaindre. J'occupe maintenant quatre ouvriers et autant d'ouvrières. A ce propos, je vous dirai même que je suis fort inquiet du sort de l'une d'elles.

Suivit le récit de la disparition de Cécile et des recherches infructueuses de la veille.

Conte conclut :

— En partant hier soir, j'ai conseillé aux parents de faire visiter par la police les maisons qui avoisinent l'institut des chers frères. Vous connaissez le quartier. Il y a un peu de tout : de pauvres gens, des militaires, des filles publiques. Or, par le temps qui court, la corruption est grande à Toulouse. Quelqu'un — fille ou soldat — a peut-être attiré la petite dans un coupe-gorge, en lui faisant signe d'entrer ou en employant une ruse quelconque. Aussi, ai-je hâte d'avoir regagné Toulouse.

Il eût été beaucoup plus simple pour Conte de ne point s'en éloigner.

Le relieur passa toute la journée chez les frères ; il visita leur établissement et, à quatre heures, dîna d'assez bon appétit. En vain, son hôte l'en-

gagea à aller faire le *tour de ville* ; il préféra demeurer. A la fin de la journée seulement, il passa chez Lozes, parut un instant au café et reprit la diligence.

Seconde nuit sans sommeil, tant le froid fut piquant. Quand, dans la matinée du 17 avril, à six heures, la lourde voiture apparut aux portes de Toulouse, à la barrière Saint-Cyprien, les inspecteurs Tarride et Cazorgues, qui attendaient avec le mandat du juge en poche, montèrent dans la *rotonde* et s'assirent aux côtés de Conte, sans lui rien dire. Mais ce dernier les avait reconnus et il les salua en les appelant par leurs noms.

— A-t-on des nouvelles de Cécile Combettes ? demanda-t-il.

Comme s'ils s'étaient donné le mot, les deux policiers répondirent :

— Nous ne savons de qui vous voulez parler ni à quoi vous faites allusion.

Le relieur alors laissa tomber ces mots qu'un silence glacial accueillit :

— En tout cas, je suis innocent.

A la montée du pont, il reprit la parole :

— Il me tarde d'être arrivé pour aller me mettre au lit et...

Tarride ne le laissa pas achever :

— Vous risquez de ne pas vous coucher de si tôt, car j'ai ordre de vous conduire devant M. le juge d'instruction.

Ses gardes du corps le menèrent d'abord au

Capitole et de là à la prison du Sénéchal. Chemin faisant, il releva le capuchon de son bur-nous et s'écria :

— Je puis marcher à visage découvert, car, je vous le répète, je suis innocent.

— Mais enfin, de quoi êtes-vous innocent ? questionna Tarride.

— De ce qui a pu arriver.

Le même jour, M. Caubet procéda au premier interrogatoire. Ce fut pour faire préciser à Conte, dans les plus minutieux détails, l'emploi de son temps le 15 avril. Il le renvoya en prison sur ces mots sévères :

— La justice vous demande compte de Cécile Combettes : d'abord, parce que vous en aviez la garde ; ensuite, parce que vous l'avez menée dans un quartier, de votre propre aveu, éminemment suspect ; enfin, parce qu'après son étrange disparition, vous avez passé votre journée à chercher des roues et entrepris un voyage dont le motif n'apparaît pas.

Et le relieur de répondre :

— Je ne sais pas quel est le sort de cette fille, mais, quelque événement qui lui soit arrivé, je ne suis pas coupable.

Le juge, on le voit, s'était intentionnellement abstenu d'informer l'inculpé de la découverte du cadavre.

Tout en s'expliquant, Conte avait fait connaître qu'au moment où il avait préposé Cécile à la garde de son parapluie, un monsieur et une

dame se tenaient dans l'un des parloirs. A son retour de la procure de Liéfroy, il aurait vu, dans la même pièce, la même femme, assise, le coude sur le genou et se cachant une partie de la figure avec son mouchoir. Disait-il vrai ? Lui seul jusqu'alors avait parlé de la présence de ces deux personnes.

Doutant de la véracité de l'alibi, M. Caubet s'employa à rechercher s'il n'offrait pas quelque fissure. Il s'arrêta un moment aux dépositions de deux employés des diligences, Jean Pradines et Guillaume-Valentin Val, qui avaient répondu, l'un et l'autre : « Je crois, *sans pouvoir l'affirmer*, que Conte n'a été inscrit que dans le courant de la journée. » Mais, l'oncle Maître vint apporter cette précision qu'en accompagnant, avant onze heures, son neveu au bureau des Messageries, il avait demandé de vieux ressorts au garde-magasin Fauré. Or, ce dernier, après avoir excipé de son manque de mémoire, finit par convenir que c'était possible. Pradines et Val eux-mêmes, quand l'affaire fut soumise aux débats publics, ne parlèrent plus de l'après-midi.

M. Caubet s'arrêta encore au premier témoignage de Molinier qui fixait la visite de ses deux clients à neuf heures et demie, dix heures du matin, commettant ainsi une erreur manifeste, puisque Conte, à ce moment de la matinée, n'avait pas encore quitté le *Novicial*.

Il s'émut, d'autre part, des antécédents de l'inculpé et se rappela à propos la triste histoire de

Charlotte-Thérèse Maitre, débauchée par son beau-frère. Toutefois, si blâmable, si odieux même qu'eût été en l'occurrence le rôle de Conte, il convenait de ne rien exagérer. On peut manquer à la fidélité conjugale, sans être pour cela un satyre. Faut-il rappeler que mademoiselle Maitre avait près de vingt ans quand le relieur était parvenu à en faire sa maîtresse, et que Cécile comptait quatorze ans à peine, le jour où un misérable l'avait souillée ? Une passion coupable n'est pas nécessairement un vice ou une turpitude ; elle ne relève pas de l'affaire de mœurs ; un amour adultère n'annonce pas le viol et l'assassinat d'une fillette.

Ce qui eût dû frapper le juge, ce n'était pas tant l'existence d'un alibi que l'exceptionnelle et artificieuse patience avec laquelle cet alibi avait été édifié.

Non seulement Conte s'était montré en vingt endroits divers à toutes les heures du jour, non seulement il était allé de boutique en boutique pour y faire *pointer* en quelque sorte sa présence et y rencontrer le plus de gens possible, mais encore il avait pris la précaution d'emmener avec lui son vieil oncle, un parfait honnête homme, dont le témoignage ne pourrait être révoqué en doute.

Son temps, il l'avait employé en courses désordonnées autant que singulières, dont aucune, au surplus, ne se rapportait à ses occupations habituelles. Alors que les recherches de Cécile pri-

maient tout, et que de plus angoissants soucis que ses propres affaires réclamaient toute sa sollicitude, il avait battu la ville pour découvrir des roues de voiture et des souliers à bouts pointus.

De roues, il n'avait nul besoin urgent, puisque le petit chariot auquel il les destinait était encore à *faire*, et qu'il ne les acheta même pas. Et pas davantage, il n'avait à se mettre en quête, pour un voyage en diligence, de souliers introuvables. Mais la rareté même de l'article n'était que prétexte à courir toutes les échoppes ou tous les magasins de cordonniers. Il voulait être vu.

Singulière attitude en vérité que la sienne, durant toute cette journée du 15 avril ! A peine arrivé au *Noviciat*, son premier soin est d'isoler Cécile en congédiant Marion. Cependant, à l'atelier, l'ouvrage presse ; les petites mains de la jeune apprentie trouveraient à s'employer. Peu lui importe. Il la garde pour rapporter deux corbeilles vides, besogne dont il pourrait parfaitement s'acquitter lui-même. Sans que la nécessité en apparaisse bien, il s'attarde une heure — une heure — dans la procure de frère Liéfro. L'enfant a disparu. Il s'en étonne à peine, et quand le portier lui laisse entendre d'un geste qu'elle a pu s'enfoncer à l'intérieur du couvent, il dédaigne d'y aller explorer, lui qui y possède ses grandes et petites entrées. Une fois dans la rue, son unique souci est de ne demeurer jamais seul. Il prend un compagnon et se présente sans cesse à divers, histoire d'étayer son alibi de deux

côtés. Il fouille avec une activité fiévreuse certaines boutiques dans un quartier éloigné du couvent, mais ce n'est pas afin d'y découvrir Cécile Combettes. Celle-là, il ne la recherche que pour la forme et avec une mollesse contrastant un peu trop avec la responsabilité qui pèse sur sa propre tête. On ne sait ce qui l'emporte chez lui, de l'indifférence ou du peu de zèle, quand il lui faut répondre aux demandes ou calmer les inquiétudes des parents de la disparue. Et cependant, chaque minute qui s'écoule ne peut qu'accroître les angoisses de tous.

Attitude à souligner : il défend furieusement les frères, dès que quelqu'un se permet d'élever à leur rencontre le moindre soupçon. Qui les attaque, l'attaque lui-même. On le dirait du moins.

Enfin, arrive l'heure du voyage à Auch, voyage dispendieux, absurde, inutile et fatigant ; c'est le moins qu'on en puisse dire. Mais là, l'alibi devient péremptoire, parce qu'*alibi de la distance*, le seul qui ne se puisse discuter. Ce n'est pas Conte en effet, ce ne peut être Conte, la personne inconnue qui a jeté ou apporté nuitamment le cadavre dans le cimetière Saint-Aubin, puisqu'à cette même heure, enveloppé dans un burnous, il roule en diligence, loin de Toulouse, aux côtés de l'abbé Tardivail.

Alors, qui est-ce ?

Tout pénétrés de cette opinion que le crime avait été commis en dehors du couvent, les ma-

gistrats avaient fait explorer le quartier. Dans la matinée du 16 avril, le commissaire de police Aumond parcourut la rue de l'Étoile, la rue Riquet et la rue Caraman, demandant à toutes les portes si Cécile avait été rencontrée ou aperçue, la veille, à une heure quelconque. Le 18, le commissaire de police Dubosq entendit quarante-cinq personnes du voisinage, et, à toutes, il posa ces questions précises :

« Connaissez-vous la jeune Combettes et le relieur Conte ? Les avez-vous vus passer, le 15, vers neuf heures du matin, en compagnie d'une autre femme ? Les avez-vous vus entrer tous les trois au *Noviciat*, chargés de corbeilles de livres ? Les avez-vous vu en revenir ? Durant la nuit du 15 au 16, avez-vous surpris un indice quelconque qui puisse se rapporter à l'assassinat ou au transport du cadavre ? Vous êtes-vous levés ? Pleuvait-il ? »

L'enquête fut purement négative. Seul de tous les témoins, un jardinier, nommé Jean-Antoine Massip, répondit qu'il s'était levé à quatre heures et que le temps s'était remis au beau.

Le 22 avril, le commissaire central Boissonneau perquisitionna dans toutes les maisons avoisinant le cimetière. Aucune n'était suspecte à proprement parler, non plus que disposée de façon à faire croire qu'un crime y avait pu être commis. Dans une seule, il saisit un débris de fourrage, mais sans analogie de forme ou de couleur avec les tiges trouvées sur le corps de Cécile Com-

hettes. Ce brin, d'ailleurs, provenait d'une sorte de niche, à peine assez grande pour y loger un petit chien.

Mais, entre temps, un coup de théâtre s'était produit, qui allait aiguiller l'instruction dans une voie nouvelle et l'aider à bâtir le système que, tout au moins, la vérité judiciaire a consacré.

On a vu que les inspecteurs de police, chargés de s'assurer de la personne de Conte, étaient demeurés bouches closes et n'avaient pas prononcé un seul mot qui pût éclairer le relieur sur la mort tragique de la jeune Combettes, si tant est qu'il l'ignorât. Le juge d'instruction, de son côté, avait observé pareille réserve. Toutefois, dès le second interrogatoire qui eut lieu le 18 avril, il ne crut pas pouvoir garder plus longtemps le silence :

— Connaissez-vous, demanda-t-il à l'inculpé, le sort de Cécile ?

— Non, monsieur, j'ai été mis en état d'arrestation à la barrière, dès mon retour d'Auch.

— Eh bien ! je vous apprendis que la malheureuse a été violée et assassinée.

— Ah ! mon Dieu !

Et, ce cri poussé, Conte versa quelques larmes.

Le juge alors questionna :

— Avez-vous vu quelqu'un dans le vestibule, quand vous y êtes entré avec Cécile et Marion ? Y avait-il des frères ou tous autres ?

M. Caubet s'attendait à la réponse négative que laissait prévoir l'interrogatoire de la veille.

Mais, à son grand étonnement, cette phrase tomba des lèvres du relieur :

— J'ai vu le frère Léotade et le frère Jubrien qui conversaient ensemble près de la porte menant à la cour. Le premier n'était coiffé que de sa calotte et faisait face à la porte de la rue. Le second avait son chapeau sur la tête.

Léotade ? Jubrien ? Quels étaient ces hommes, dont les noms se trouvaient jetés dans l'affaire pour la première fois ?

## VIII

### LE FRÈRE LÉOTADE ENTRE EN SCÈNE

Frère Léotade se nommait, avant de prendre l'habit, Louis Bonafous, et il avait trente-quatre ans. Né à Montclar, arrondissement de Saint-Affrique, il avait exercé, dans ce bourg ou aux environs, l'humble métier de tailleur de campagne. Ses meilleurs clients avaient été les curés du voisinage, et, dès l'enfance, il s'était signalé par une piété exemplaire. A mener une vie sage, il avait eu du reste quelque mérite, car sa mère, veuve de bonne heure, ne lui avait donné que de tristes exemples. Elle abritait sous son toit, à la veille de leurs couches, les filles enceintes et se chargeait, moyennant un faible salaire, de porter les nouveau-nés à l'hospice. Elle recevait aussi des amants et avait donné le jour, pour son compte, à un enfant naturel, prénommé Jean.

Louis avait souffert en silence, sevrant sa chair de tout plaisir et s'efforçant de chasser de son

cerveau certaines images qui pouvaient y revenir un jour en souveraines maîtresses. Quand sa mère mourut, il s'abandonna, sans retourner la tête, à une vocation déjà ancienne et qu'une récente retraite, prêchée par des missionnaires, n'avait fait qu'exalter.

Vainement, un de ses amis de toujours, le notaire Dejean, d'autres encore, et jusqu'au curé de Montclar, essayèrent de le détourner de ce projet. Il tint ferme, prétendant ne pouvoir accomplir son salut dans le monde. Un certain jour, il fit masse de toutes ses économies et, le havresac sur l'épaule, s'en vint sonner à la porte basse de la rue Riquet. C'était en 1834. Il trouva dans ce cloître la paix de l'âme, et maître Dejean, qui l'y visita à plusieurs reprises, put constater combien vite et joyeusement il s'était plié à la règle de Jean-Baptiste de la Salle. Léotade, devenu frère-pourvoyeur du *Pensionnat*, revint à peu près chaque année à Montclar, montrant à tous un front serein. Il y réglait quelques petits intérêts demeurés en suspens ou bien achetait la provision de fruits nécessaire à la communauté de Toulouse.

Son physique n'avait rien d'agréable. Nez camard, lèvres écrasées, oreilles détachées du crâne, cheveux noirs et épais tondus à la mode des ignorantins, Léotade était laid, et d'une laideur qu'aggravait encore son funèbre costume. C'était l'époque où un roman d'Eugène Sue, *les Mystères de Paris*, admirablement lancé par le

*Journal des Débats*, faisait le tour de la France. Madame Conte, qui le savait par cœur, put dire que Louis Bonafous ressemblait au *Maître d'École*, un des personnages les plus effrayants du livre. Le rapprochement manquait par trop d'indulgence. Au fond, l'ancien tailleur de Montclar, pour disgracieux que fussent ses traits, semblait un être fruste, plutôt qu'un être féroce. Il était d'esprit borné, ainsi que le démontrèrent trop de ses réponses, et affligé par surcroît d'un insupportable accent.

Quant à frère Jubrien, né Pierre Aragon, il était originaire du Viala, arrondissement de Castres, et appartenait à une très honnête famille de cultivateurs. Sa jeunesse avait été édifiante ; il s'approchait déjà des sacrements et poussait la chasteté à ce point qu'on n'avait pas souvenir de l'avoir jamais vu parler à une fille. Il était devenu frère de la doctrine chrétienne un peu contre la volonté de ses parents qui auraient désiré le garder avec eux à la terre, mais sa vocation était sérieuse, car il ne revint jamais.

À l'époque du crime, il approchait de quarante-six ans et il remplissait les fonctions de frère pourvoyeur du *Noviciat*. Son œil gris pétillait d'intelligence. Son nez, allongé en pointe et désagréablement orné d'une verrue, complétait la sévérité de son masque ; son sourire avait quelque chose de sardonique.

Tels étaient les deux religieux que Conte assu-

rait avoir aperçus dans le vestibule, au moment où il y entraît lui-même. Certes, la présence de Léotade et de Jubrien, en ce lieu et à cette heure, n'avait rien de suspect, et les intéressés n'allaient pas être embarrassés sans doute pour en donner l'explication. Même, ils devenaient des témoins fort importants, s'ils étaient demeurés là un certain temps encore.

Mais, à peine dans le cabinet du juge, l'un et l'autre prétendirent qu'ils n'étaient point passés par le vestibule. Il fallait sur l'heure vider l'incident. Conte fut introduit et, devant eux, répéta son récit mot pour mot.

Alors, les deux frères de se montrer beaucoup moins affirmatifs.

— Je ne m'en rappelle pas, répondit Léotade.

Et Jubrien :

— C'est possible, monsieur Conte, que vous m'ayez vu en bas, mais je n'en ai pas gardé le souvenir.

M. Caubet voulut savoir si Léotade connaissait Cécile. Celui-ci ne contesta pas qu'il eut souvent occasion de s'arrêter 17 rue Peyrolières. Il confessa même que, la semaine précédente, il y était venu réclamer un portefeuille, dont il avait confié la réparation au relieur.

— Ajoutez, interrompit Conte, que vous étiez passé une première fois pour me dire : « Je ne suis pas pressé ! Quand vous aurez fini, inutile même de vous déranger. Vous m'enverrez l'objet par la petite. »

Léotade protesta :

— Comment aurais-je pu m'exprimer de la sorte ? Je ne savais même pas que vous aviez une jeune ouvrière.

Si les frères-pourvoyeurs s'en étaient tenus, quant à leur passage dans le vestibule, à une protestation hésitante et même dubitative, s'ils avaient déclaré par exemple : « C'est possible, mais nous ne nous sommes arrêtés que le temps d'échanger quelques mots, avant de retourner chacun à nos occupations, et nous n'avons fait aucune remarque particulière », peut-être le juge n'eût-il pas creusé le sujet davantage. Il l'eût creusé d'autant moins, que Conte ne put affirmer que les deux religieux n'avaient pas déjà quitté la place, quand il monta à la procure.

Mais, telle ne fut pas l'attitude de Léotade et de Jubrien. Dès la confrontation suivante qui eut lieu le 23 avril, ils prétendirent d'une seule voix que le relieur en imposait.

— Je suis certain, absolument certain, affirma le premier, de n'avoir pas paru au *Noviciat*, entre huit heures et dix heures, le 15 avril.

Le second fut non moins catégorique :

— J'ai répondu jusqu'alors avec incertitude. Après avoir mieux consulté mes souvenirs, je nie m'être trouvé dans le vestibule, au moment de l'arrivée de Conte. Je n'ai vu celui-ci que dans la procure du cher frère Liéfroy, auquel j'avais à parler.

La scène fut profondément émouvante :



— Avec une nouvelle énergie, avec une conscience pure et sans tache, s'écria l'inculpé, je déclare que je les ai vus tous les deux dans le vestibule. Je ne dis pas : *il me semble*. Je dis : *Je suis sûr*.

— Prenez garde, conseilla le juge d'instruction, et songez aux conséquences terribles qui s'attacheraient à un mensonge, dans la position où vous vous trouvez. Si vos déclarations sont fausses, elles se retourneront à l'instant même contre vous ; elles prouveront que vous avez le plus grand intérêt à tromper la justice, soit pour vous sauver, soit pour sauver un tiers dont vous entendez dissimuler le nom.

Alors, devant Léotade et Jubrien impassibles, on vit Conte se précipiter à genoux et prendre Dieu à témoin de la vérité de ses paroles.

Il ajouta, plus calme :

— J'en ai pesé toute la gravité. Autant je me ferais un cas de conscience d'affirmer que les chers frères étaient encore là, quand j'ai dirigé mes pas vers la procure, *car, voyez-vous, j'ai comme une sorte de brouillard sur les yeux*, autant je suis sûr de leur présence dans le vestibule, quand j'y suis entré avec Cécile. Je l'affirme sur mon salut éternel, et quoi qu'il puisse m'arriver en ce monde ou en l'autre. J'ai même dit en arrivant : *Bonjour, frère Jubrien !* mais je ne me rappelle pas s'il me fut répondu quelque chose, car je m'occupai aussitôt de mes livres.

Le 26 avril, Léotade et Jubrien étaient arrêtés.

Marie Roumagnac continuait à méditer dans les prisons de Toulouse sur les inconvénients d'avoir assisté, sans le savoir, au prologue d'une affaire criminelle. Comme on n'avait rien à lui demander, on l'y oublia.

## IX

### LA LOCALISATION DU CRIME

Le mardi 20 avril, Toulouse avait fait à Cécile Combettes de solennelles funérailles. A dix heures du matin, le clergé de la Daurade se rendit au cimetière Saint-Aubin où la morte attendait dans l'oratoire de Saint-Étienne. Il l'en ramena en grande pompe, sous un amoncellement de fleurs. Trois couronnes attiraient l'attention : deux, de roses blanches ; la troisième, composée d'épines d'où s'élançait un lis immaculé. C'étaient des jeunes filles qui, à tour de rôle, portaient le cercueil. Fusils inclinés vers la terre, un piquet d'infanterie, commandé par un lieutenant, les encadrait. On n'avança qu'à pas lents et, plus d'une fois, il fallut écarter la foule, tant elle était accourue nombreuse.

Après la cérémonie funèbre, célébrée dans l'église même où, moins de vingt jours auparavant, la vierge-martyre avait communié, on prit le che-

min du nouveau cimetière, le cimetière de *Pierre-Cabade*, remarquable par son portique égyptien, flanqué de deux obélisques rouges.

Un Toulousain plus que septuagénaire, M. Louis-Rose Bonnefoi, avait ouvert son caveau de famille au petit corps meurtri, et ce fut chaque jour un pèlerinage ininterrompu de gens venant prier ou apporter des fleurs. Sur la pierre, on grava définitivement :

ICI REPOSE CÉCILE-ANNE COMBETTES,  
MORTE MARTYRE DE SA VERTU,  
LE 15 AVRIL 1847, A L'ÂGE DE 14 ANS, 5 MOIS.

et au dessous :

*Des mains de tes bourreaux, tu sortis sans souillure,  
Ton corps fut profané, ton âme resta pure.  
Pauvre agneau, pauvre ange  
Prie pour nous.*

Avant, un sergent du 21<sup>e</sup> léger, qui savait tourner le vers, avait proposé à M. Bonnefoi une autre épitaphe.

Sa lettre, écrite à la mode du temps, se recommandait d'une inspiration touchante, et il n'est pas besoin d'un autre témoignage pour montrer à quel point l'affreuse mort de Cécile fut un deuil public.

Voici le document. Il est signé Félix-Albert Strauss et figure au dossier criminel :

*De quelles saintes joies n'ai-je pas été saisi quand, cherchant parmi les modestes tombes du champ de repos la dernière et simple demeure que j'avais craint pour Cécile, je vis un mausolée grave et durable, où le nom de la jeune martyre brillait sous un ciel pur comme elle. Je ne fus pas longtemps sans savoir quelle âme généreuse avait consacré ce pieux asile à cette pauvre enfant ; le nom de votre famille gravé sur la pierre tumulaire m'apprit que mon désir avait été devancé et que, désormais, la ville de Toulouse n'oublierait jamais quelle vertueuse victime elle avait renfermée dans son sein.*

*Vous avez élevé à Cécile le temple qui doit parler aux yeux, mais il lui manque celui qui doit s'adresser aux cœurs. Il faut qu'en la quittant, l'étranger emporte dans son âme un sentiment tout à la fois céleste et mélancolique. Il faut qu'une épitaphe chrétienne lui fasse suivre vers une indéfinissable rêverie l'ange qui lui sourit du haut des cieux. Cette épitaphe, j'ai voulu la faire, inspiré par le bon ange de Cécile et c'est avec le sentiment de l'accomplissement d'un devoir que j'ose vous l'adresser. Vous avez commencé l'œuvre. Ne la laissez pas inachevée, et toute ma reconnaissance ne saura jamais égaler le doux bonheur que j'éprouverai à graver plus profondément dans les cœurs le dernier souvenir mortel d'une vierge immortelle.*

## ÉPITAPHE DE CÉCILE

*Cécile était son nom. Quinze ans était son âge.  
On lisait la candeur sur son front gracieux.  
Auge un moment jeté vers le mortel rivage,  
Elle remonta vers les cieux.*

Pendant ce temps, l'instruction suivait avec patience la nouvelle piste. Le 29 avril, un jeudi, M. Caubet imagina de procéder à une expérience personnelle. Sans faire annoncer sa visite, et à l'heure exacte où Conte s'était présenté quinze jours auparavant, il alla sonner à la porte du *Noviciat*. Quand frère Lactenus eut ouvert, il le pria de demeurer et s'enfonça seul sous les voûtes du couvent. Il prit par le tunnel, dont aussi bien la porte d'entrée que la porte de sortie se trouvaient béantes, s'engagea dans le passage à ciel ouvert, longea le mur d'enceinte de la caserne, pénétra dans le jardin, sans avoir de verrous à tirer, et s'arrêta aux écuries. Pour accomplir ce trajet, il n'employa pas deux minutes et il ne fit qu'une seule rencontre, celle d'un jeune novice qui descendait l'un des escaliers du tunnel, une charge de bois sur l'épaule. Les cours apparaissaient vides et silencieuses. C'était l'heure en effet, où, ce jour de la semaine, les frères étaient retenus dans les salles d'exercices.

Après le juge d'instruction, le substitut du procureur du roi Vaïsse parcourut le même chemin, mais il ne croisa ni ne vit personne.

Ainsi donc, à cet instant de la matinée, — l'épreuve parut concluante aux deux magistrats, — la petite Combettes, qu'elle eût obéi à un sentiment de curiosité ou qu'elle eût été attirée sous un prétexte quelconque, avait pu s'engager sous le tunnel et gagner le jardin sans avoir été aperçue, sans avoir, elle-même, rencontré âme qui vive.

Cécile, d'autre part, le fait n'était pas niable, avait plus d'une fois passé la porte basse de la rue Riquet. Pour ne parler que d'une période toute récente, elle était allée au couvent le 14 avril, chargée par Conte d'y porter des mains de papier grand format. Le relieur prétendait même qu'elle en était revenue essoufflée et toute rouge, et qu'à toutes ses questions, elle avait répondu : « J'ai fait la route en galopant. » Elle y était allée, le 11 ou le 12, afin d'aider sa patronne à transporter une corbeille de cahiers rognés. Ce jour-là, madame Conte s'était faite insinuante auprès de frère Luc, procureur du *Pensionnat*.

— Vraiment, je n'aurais jamais cru que le papier pesât si lourd. Pour ma peine, je mériterais bien une image et, par la même occasion, vous pourriez en offrir une à la petite.

Luc, un ignorantin tout frisé et portant bé-sicles, avait répondu :

— Laissez-moi le temps d'en acheter ; je n'en ai pas pour le moment.

Cécile, prenant la chose très au sérieux, avait

rougi de plaisir. Une fois dans la rue, elle avait frappé ses petites mains l'une contre l'autre et déclaré ingénument :

— Oh ! que je suis contente ! que je suis contente ! Le frère m'a promis une image !

Madame Conte avait cherché à calmer son impatience :

— Mais, pour te la donner, encore faut-il qu'il l'achète ?

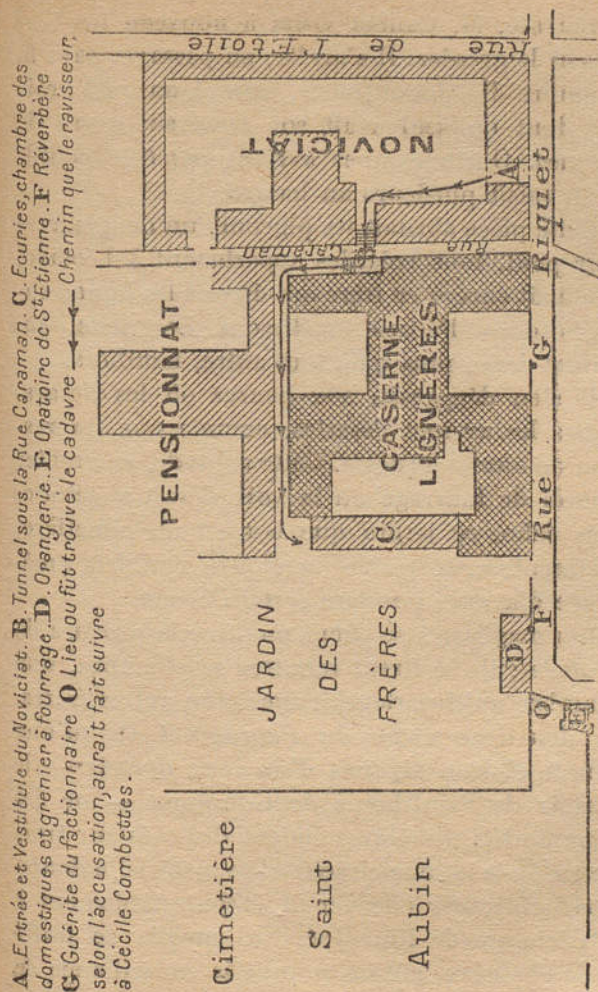
— Soyez tranquille, je saurai bien la lui réclamer la prochaine fois.

— Je te le défends. Ce serait par trop malhonnête.

Incident futile en soi, mais dont on pouvait induire qu'il n'aurait pas fallu grand effort d'imagination pour attirer cette enfant naïve et pure en un point quelconque du couvent.

De ce couvent d'ailleurs, la justice s'était décidée à se faire ouvrir les portes et à explorer tous les recoins.

Voulant recommencer une expérience qu'il avait à peine ébauchée le 16 avril, le juge exigea, cette fois, toutes les échelles de la maison et en présenta les branches aux deux trous qui existaient au pied du mur mitoyen. Il s'en trouva une — une seule — qui mesurait le même écartement. Était-ce celle dont il avait été fait usage ? Le temps avait passé, et comme les empreintes offraient des arêtes moins vives que celles dont le sol gardait encore la trace, on ne put l'affirmer avec certitude.



Ensuite, M. Caubet visita à nouveau les écuries et le grenier. Il s'arrêta, au passage, dans la chambre des domestiques, une chambre à trois lits dont un seul avait son traversin garni de plumes. Quelques-unes avaient percé le coutil. Il en saisit plusieurs au hasard.

Cette pièce abritait les pigeons, un couple avec leur petit, tous volatiles appartenant à Léotade, et c'était encore ce frère qui élevait les lapins engagés dans l'écurie au-dessous. Les lieux lui étaient donc, plus qu'à tout autre, familiers.

Il s'en dégagait, aux heures où les domestiques les avaient désertés, comme une impression de morne tristesse. Cette solitude, ce grenier rempli de fourrage où la voix devait s'éteindre sans écho, ce jardin que bordait un cimetière, vraiment, cette partie du cloître semblait aménagée d'avance pour un certain crime.

Les magistrats se firent montrer la procure de Léotade ; ils se firent montrer sa chambre, une chambre qu'il partageait avec cinq autres frères, au deuxième étage du *Pensionnat* et qu'une simple cloison séparait d'un long dortoir — le dortoir de Saint-Louis de Gonzague — où les soixante lits des élèves étaient disposés sur trois rangs. Mais là, une circonstance matérielle donna à réfléchir, car elle venait incontestablement à la décharge de l'inculpé. Nul moyen de sortir de la chambre, eût-on trompé la surveillance de ses occupants, sans traverser le dortoir, sans risquer donc d'être aperçu par quelque enfant mal

endormi encore ou réveillé en sursaut. Vraiment, le voyage offrait trop de périls pour que Léotade eût osé le tenter, et cependant, s'il était le coupable, il avait dû, de toute nécessité, s'absenter nuitamment, afin de faire disparaître le cadavre. Un hasard miraculeux l'avait-il donc servi dans une folle entreprise ?

Pendant que le juge ainsi explorait, des experts, au nombre desquels les professeurs à la Faculté de Médecine de Toulouse Filhol et Noulet, enseignant : le premier, la chimie ; le second, l'histoire naturelle, aboutissaient à de fort intéressantes conclusions.

Les parcelles de terre engagées dans les cheveux de Cécile leur parurent identiques à cette croûte verdâtre qui s'était détachée du mur mitoyen. Les tiges de trèfle, trouvées adhérentes à la chair de la petite vierge, offraient une analogie singulière avec celles que M. Caubet avait saisies dans le grenier à fourrage. Et pour qu'on en pût juger, ils crurent devoir les réunir toutes sous le même scellé.

Les fétus retirés des vêtements de dessous étaient de la paille de froment. Quant au chaume détaché de l'une des semelles, il se rapportait à celui du grenier. Les feuilles de cyprès semblaient provenir des branches sur lesquelles reposait le couronnement du mur de la rue. Le pétale de fleur, enfoncé, comme ces mêmes feuilles, dans la chevelure de la victime, appartenait à l'espèce du *geranium cicutanium*, dont

l'espèce croissait sur le mur mitoyen et nulle part ailleurs. On n'a pas oublié que l'une de ces plantes, la plus rapprochée de l'angle de jonction des deux murs, avait été trouvée dépouillée de ses pétales. Enfin, la plume blanche, ramassée dans les plis des vêtements de la fillette, ressemblait fort à celles de certain traversin.

L'instruction pensa dès lors avoir localisé le crime, et elle ne douta plus que Cécile n'eût été attirée du côté des écuries. La plume blanche, les tiges de trèfle, le faisceau de filasse, la poussière verdâtre, les branches de cyprès, le pétale de géranium, autant de témoins qui lui parurent jalonner les étapes d'une voie douloureuse, autant de témoins qui lui parurent dire : « C'est là que la victime a été entraînée. C'est là qu'elle a été sacrifiée, c'est là que son cadavre a été jeté à la voirie. »

Avait-il donc fallu tant d'efforts pour s'emparer, dans un abominable dessein, de cette enfant ? Élevée dans le respect de tout ce qui touchait à la religion, familiarisée avec ce couvent dont elle avait plus d'une fois franchi la porte, curieuse comme toutes les filles d'Ève, ne devait-elle pas accompagner sans défiance l'homme noir qui lui aurait murmuré à l'oreille : « Viens, petite, ton maître te réclame », ou : « La jolie image qu'on t'a promise, je te la donnerai », ou encore : « Connais-tu le jardin ? Si tu savais comme il est grand ! Suis-moi. En chemin, nous irons dire bonjour aux lapins et

aux pigeons ». C'est un jeudi. Les frères se trouvent occupés dans les salles d'exercices jusqu'à onze heures. Le chemin est désert, mais la promenade offre un peu l'attrait du fruit défendu. Cécile trotte aux côtés de son ravisseur. Voici les écuries : « Oh ! les mignons lapins ! Ne puis-je, cher frère, leur donner à manger ? » — « Mais oui, mignonne. Maintenant, monte l'escalier et viens admirer les pigeons. L'un est tout blanc et l'autre violet. Tu vois le petit qu'ils élèvent. Si tu es bien obéissante, tu en emporteras un dans ton tablier. » L'enfant bat des mains. Mais, que se passe-t-il ? L'homme grimace, sa face s'injecte de sang, ses yeux lancent des flammes. Il prend sa compagne dans ses bras, il la dépose sur le lit dont le traversin perd ses plumes. Il se penche... Elle commence à avoir peur, mais sans suspecter encore les caresses de celui dont le costume même lui paraît une sauvegarde contre tout danger. Et quand elle a compris, il est trop tard. Crie, petite Cécile ! Débats-toi, sauve-toi dans le grenier voisin ! Hélas ! tu es prisonnière. Le tas de fourrage monte jusqu'au toit et il étouffera tes appels de détresse. Crie plus fort, gémis jusqu'à ton dernier souffle. Les morts du cimetière ne t'entendront pas.

Était-ce bien ainsi que s'était perpétré l'attentat ? M. Caubet le crut et, patiemment, il arriva à rassembler contre Léotade une série de charges, les unes insignifiantes, les autres pouvant relever de coïncidences ou de fatalités, quelques-unes d'une gravité indéniable.

Mais, dès l'abord, il se heurta à une véritable digue. L'institut s'était levé tout entier pour protéger les siens. A peine les soupçons avaient-ils pesé sur des frères, que les dirigeants de l'ordre s'étaient préoccupés d'assurer une défense commune. Leur principal effort tendit à démontrer que le crime avait été commis en dehors de l'enceinte du couvent, et c'était, du même coup, mettre Léotade hors de cause.

Et cependant, si leur maison populeuse avait recélé le coupable, il y avait bien des chances pour que quelque indice eût été surpris. Trop



d'yeux avaient pu voir, trop d'oreilles avaient pu entendre. Dans une caserne, cette multiplicité même de témoins aurait servi l'instruction ; mais, dans un monastère, elle ne pouvait qu'épaissir les ténèbres. C'est ce qui se passa et la raison, la voici :

Une fois ses lèvres closes sur le triple vœu de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, le frère de la doctrine chrétienne ne s'appartenait plus. Retranché de sa famille et du monde, il s'en remettait à ses supérieurs du soin de vouloir, de sentir et de juger pour lui. Résignation absolue, soumission de tous les instants ; mais, à cette règle inflexible, beaucoup de ces hommes qui n'eussent su que faire de leur liberté, trouvaient une incomparable douceur. Ils étaient venus demander à la vie monacale : les uns, le repos de l'âme ; les autres, plus prosaïquement, leur subsistance matérielle, à l'abri des préoccupations du lendemain. Ils vivaient sans ambition, ignorés, prudents, disciplinés bien plus que des soldats. Ils ne connaissaient pas l'ennui, chaque minute de leur existence se trouvant asservie à une occupation. Avant tout, ils avaient appris à obéir. Alors, que, du sein de la communauté une voix s'élevât — celle des supérieurs — pour déclarer que Cécile Combettes était sortie du couvent, qu'elle avait trouvé la mort dans une maison de la ville et que son cadavre avait été déposé au pied de certain mur, afin de compromettre d'humbles religieux, cette opinion devenait pour tous article

de foi. Dans la longue théorie de ces hommes noirs aux manches ballantes, s'en pouvait-il désormais trouver un seul qui, sans avoir rien vu, ni examiné par lui-même, ne se sentît pénétré de cette conviction que la malignité des laïcs avait ourdi toute une horrible trame ? Le mot d'ordre pouvait être assez puissant pour que chacun révoquât en doute le propre témoignage de ses yeux et sût ensevelir au plus profond de son cœur un terrible secret.

De cette obéissance passive, de cette croyance imposée, de cette obligation de ne pas révéler, il est, à la procédure, d'assez curieuses attestations.

Ainsi, un chantre du nom de Mathieu Bayle, qui avait appartenu à la communauté de Toulouse jusqu'en 1845, vint déposer que l'asservissement était poussé à un degré tel, que nul n'avait le droit de douter de l'assertion du frère directeur, si absurde qu'elle pût être, quand elle n'était pas contraire à la loi de Dieu.

Dans les papiers d'un certain Pierre Vital, qui avait dû quitter le *Noviciat*, quelques jours après l'assassinat de Cécile, pour avoir écrit une lettre en cachette, on trouva un petit carnet, où cet ancien ignorantin avait recueilli quelques phrases tombées des lèvres de ses supérieurs pendant les retraites, celle-ci entre autres :

*« Un prêtre est obligé au secret, lors même qu'on mettrait le feu aux quatre coins de la mai-*

*son où il se trouve... lors même qu'on aurait empoisonné le vin de la messe. »*

Les magistrats se trouvèrent donc, non pas en face de témoignages isolés, sans lien entre eux, obéissant à des impulsions diverses et se pouvant contrôler l'un par l'autre, mais bien d'un témoignage unique, apporté par cent bouches. Ils rencontrèrent des hommes respectables, mais tout imprégnés de cette idée que l'attentat avait été commis en dehors d'une pieuse enceinte, prêts en conséquence à recueillir dévotement, à l'appui de cette thèse, les plus petits riens, à suggérer ou à retoucher les dépositions, à s'attribuer, s'il le fallait, les gestes compromettants d'un autre, à transformer en faits positifs de simples suppositions, à ressusciter, pour en accabler un ami de la veille, une histoire oubliée, à douter de l'évidence, à chasser de leur mémoire tout ce qui était de nature à blesser leurs sentiments personnels, à se taire si le souvenir ne s'en pouvait effacer. Et tout cela, afin que leur maison, asile à leur yeux de tant de vertus, ne fût pas compromise à la face du monde.

Ce furent alors, chaque fois qu'un événement ne pouvait être nié sous peine de parjure, des réticences, des formules prudentes et enveloppées, des : *il me semble*, des : *autant que je me rappelle*, qui reviennent comme des leitmotiv à chaque page de la procédure et qui produisent à la longue un insupportable agacement.

La tactique se révéla dès le 20 avril, lors d'un transport de justice à l'intérieur du couvent. Le frère jardinier Laurien — une belle tête de solitaire de la Thébaïde — profita d'un moment où il trouvait seul dans l'orangerie avec le brigadier Coumès pour le tirer par la manche de sa tunique et lui glisser à l'oreille :

— Vous savez, ces traces de pas que vous avez remarquées l'autre jour à l'angle du mur ? Eh bien ! C'est moi qui les avais faites.

Le gendarme soupçonna fort le jardinier de prendre à son compte les faits et gestes d'un autre. Il se borna, toutefois, à cette réflexion :

— Tiens ! sur le moment même, quand vos souvenirs n'avaient pas eu le temps de s'effacer, vous m'aviez dit ignorer l'auteur des empreintes ?

— Je me suis rappelé depuis.

— C'est bien extraordinaire. Qu'alliez-vous donc faire par là et quelle heure était-il ?

— Il pouvait être six heures ou six heures et demie du matin et j'allais accomplir mes *nécessités*.

— Les latrines sont ailleurs et je n'ai pas remarqué la moindre trace d'excréments.

— Il s'agissait d'un petit besoin.

— Possible. Mais expliquez-moi comment ces empreintes étaient des empreintes de souliers, alors que vous portiez ce matin-là, comme aujourd'hui d'ailleurs, des sabots ?

— Vous m'en demandez trop. Si j'avais su

que vous deviez me questionner autant, j'aurais réfléchi à mes réponses.

Ce fut, entre le monastère et la justice, le premier acte des hostilités. Dès son second interrogatoire d'ailleurs, Léotade, renseigné sans doute sur le plan de la défense — il n'est captif si bien gardé auquel on ne puisse glisser un message, d'autant mieux que les frères entraient à la prison pour faire la classe aux jeunes condamnés — haussa le ton pour déclarer en propres termes :

— Prenez garde de ne pas faire comme les Juifs qui ont livré l'innocent à la justice. *On ne condamne pas un jeune homme sur la déposition de quelqu'un, dont les antécédents, à ce qu'on dit, font frémir la nature* (sic).

Aussi emphatique, Jubrien s'écriait devant le porte-clefs Charles Degal qui le conduisait à sa cellule :

— Si vous avez de la religion, vous devez croire que la fin du monde est arrivée.

Et quand, le 30 avril, il fut soumis, sur l'ordre du juge, à une visite corporelle, il tint, en parlant du crime, au docteur Adrien Gaussail ce langage prophétique :

— Oh ! on ne découvrira jamais rien.

Puis, il ajouta, comme s'il eût porté, sous les plis de sa robe de bure, le secret du drame :

— *A moins que ce ne soit dans l'éternité ! ! !*

## XI

### LES CHARGES CONTRE LÉOTADE

L'instruction garda tout le monde sous les verrous, mais, sans renoncer encore à la piste Conte, ce fut contre Léotade qu'elle dirigea son principal effort. Jubrien avait fini par reconnaître qu'il s'était trouvé passer dans le vestibule du *Noviciat*, au moment où des frères s'entretenaient avec des jeunes gens dans le premier parloir. Il s'agissait, à n'en pas douter, de la visite faite par Rudelle et Vidal aux trois novices leurs compatriotes. Or, l'heure de cette conversation avait pu — on se le rappelle — être déterminée, et c'était à ce moment précis que le relieur était arrivé au couvent en la compagnie de ses deux ouvrières.

Mais, Jubrien — le relieur en convenait lui-même — n'avait guère tardé à monter à la procure de Liéfroy : « Cher frère-directeur, avait-il dit en ouvrant la porte, *le plus tôt que vous aurez*

*fini, on vous attend.* » Puis, il avait souhaité le bonjour à Conte qui discutait depuis un quart d'heure à peine.

Ce n'était donc pas Jubrien qui avait pu entraîner Cécile Combettes dans quelque réduit solitaire. Il fallait chercher un autre ravisseur, et ce ravisseur, l'instruction pensait bien l'avoir découvert en la personne de Léotade. Voici venu, du reste, le moment d'énumérer les charges relevées contre lui.

Tout d'abord, M. Caubet avait quelque peine à croire qu'à l'encontre de ses intérêts évidents et des sentiments mêmes qu'il avait manifestés avec tant de véhémence devant madame Baylac, Conte eût articulé une accusation calomnieuse contre les frères auxquels il devait tout, et le pardon de sa femme, et le plus clair de ses ressources, et des égards de toute sorte. Il ne put concevoir surtout qu'il l'eût maintenue avec de tels accents et une telle persistance. Au surplus, du moment que l'affirmation du relieur se trouvait corroborée à l'égard de Jubrien par les aveux mêmes de ce dernier, les apparences voulaient qu'elle fût exacte également à l'égard de Léotade.

Mais, le juge entendit démontrer d'une autre manière que Jubrien et Léotade s'étaient bien rencontrés dans le vestibule du *Noviciat*, au moment où la jeune Cécile s'y trouvait encore.

Les deux pourvoyeurs s'occupaient en effet de renouveler la provision de vin du couvent, le

premier pour le compte du *Noviciat*, le second pour celui du *Pensionnat*. Or, à l'époque du crime, ils avaient eu des dispositions communes à prendre pour envoyer remplir des barriques à Saint-Simon, d'où la nécessité d'un conciliabule, dont ils ne contestaient pas d'ailleurs l'existence. Si donc, pensa M. Caubet, leur entrevue n'offre rien de suspect, quant au lieu, au jour et à l'heure, ils doivent, interrogés séparément, se trouver d'accord sur tous les points.

Il n'en alla pas ainsi. Jubrien assura qu'il avait avisé Léotade dans la matinée du 16 avril seulement, et que le cher frère lui avait répondu que, n'ayant rien préparé encore, il allait faire le nécessaire d'urgence.

Mais Baptiste Lamorelle, l'un des domestiques du *Pensionnat*, vint affirmer, d'accord avec Léotade, que c'était dans la soirée du jeudi 15 que ce religieux lui avait donné l'ordre d'apprêter les barriques. Il en fallait conclure que l'entrevue préliminaire avait eu lieu, non le 16 mais le 15. D'ailleurs, dès le 14, Jubrien avait fait prévenir Léotade de son désir de le voir et, le même jour, il avait pris un passavant pour le transport du vin. Le mauvais temps seul avait mis obstacle à l'opération le 15, mais elle devait si bien avoir lieu à cette date qu'il fallut faire proroger de vingt-quatre heures la pièce de régie.

Dès lors, le juge se tint le raisonnement suivant :

Jubrien et Léotade, obligés de convenir qu'ils

ont dû se concerter pour cette affaire, ne peuvent s'accorder sur la date et sur les circonstances de la rencontre. Je suis en droit d'inférer de leurs contradictions qu'ils se sont vus, un jour, dans un lieu et à une heure suspects.

Or, le jour suspect, c'est le jeudi 15 avril.

Le lieu suspect, c'est le vestibule du *Noviciat*.

L'heure suspecte, c'est neuf heures dix du matin, c'est-à-dire celle où Conte est arrivé avec Cécile.

Donc, Jubrien et Léotade se sont vus le 15 avril dans le vestibule du *Noviciat* à neuf heures du matin.

Ce qu'il fallait démontrer. Mais le raisonnement était au fond plus spécieux que solide, et Jubrien avait pu, du seul fait de la prorogation du passavant, commettre une erreur de date, sans avoir joué aucun rôle dans la disparition de Cécile.

Malheureusement pour Léotade, l'instruction possédait d'autres armes que ce médiocre syllogisme.

Ainsi, l'inculpé n'était pas sorti le matin du 15, bien qu'il eût, comme chaque jour, à faire en ville, en sa qualité de pourvoyeur, et l'on n'apercevait pas quel motif avouable l'avait empêché de vaquer à l'une de ses occupations. Certes, il rendait compte, dans une certaine mesure, de l'emploi de sa matinée, mais la diversité même de ses travaux, la multiplicité des déplacements qui en étaient le résultat, ne permettaient guère

de s'attacher à ses pas, ni de remarquer ses absences.

Il avait, d'autre part, la surveillance des écuries, toutes facilités donc pour s'y rendre à chaque instant sans éveiller le moindre soupçon, sans risquer même beaucoup de rencontres, puisque le jeudi, de neuf heures à onze heures, les autres frères étaient enfermés dans les salles d'exercices. Enfin, il avait à son trousseau des clefs et même un passe-partout pour ouvrir les portes.

Simple présomptions encore que tout cela, mais voici qui devenait plus sérieux.

Le juge était parti de cette idée qu'aussitôt après le crime, le corps de Cécile Combettes avait été dissimulé quelque part sous un tas de fourrage, puis que, la nuit venue, il avait été transporté dans le jardin, à l'angle de l'orangerie et jeté par-dessus le mur dans le cimetière. Mais alors, comment Léotade avait-il réussi à traverser deux fois le dortoir Saint-Louis de Gonzague, sans donner l'éveil ? Qu'il eût obtenu le silence de ses camarades de chambre au sujet de son absence nocturne, on ne devait pas s'en étonner outre mesure, mais pouvait-il raisonnablement supposer que la même discrétion serait observée par les soixante pensionnaires laïques ?

Faisait-on fausse route ? M. Caubet sentait sa conviction chanceler, quand, à une question précise, Léotade répondit qu'avant le crime, et spécialement dans la nuit du 15 au 16 avril, il oc-

cupait un autre logement. C'était, au premier étage et près de la chapelle du *Pensionnat*, une chambre qu'il partageait avec un septuagénaire, le frère Esdras, et qui se trouvait commander la cellule du directeur Irlide. Son lit étant voisin de la porte, il avait pu sortir sans déranger personne, gagner le corridor, ouvrir sur son chemin toutes les serrures avec son passe-partout, atteindre les écuries toutes proches, adosser une échelle à l'ouverture béante du grenier, emporter le corps et revenir quelques minutes après, son affreuse et dernière besogne accomplie.

Pourquoi ce changement de dortoir et à quelle époque s'était-il accompli ? Ce fut frère Irlide qui se chargea de la réponse :

— J'avais eu moi-même, dit-il, la pensée de mettre fin à l'état d'irrégularité résultant de ce que frère Luc couchait seul. Ce fut chose faite le 17 avril. Ce jour-là, il prit le lit de Léotade qui s'en fut à Saint-Louis de Gonzague. Je dois indiquer que, depuis le crime, Luc avait des terreurs nocturnes et ne voulait plus habiter sa procure, dont l'isolement le pouvait exposer, croyait-il, à un attentat.

Une telle pusillanimité de la part d'un homme de l'âge de frère Luc laissa les magistrats sceptiques. Ils supposèrent un autre motif et pensèrent le découvrir dans une mesure de discipline intérieure destinée à isoler des autres membres de la communauté un frère indigne.

Qu'ils eussent ou non vu juste, le déménage-

ment imposé à Léotade au lendemain de la découverte du cadavre n'en demeurerait pas moins un fait grave. Plus graves encore apparurent les démarches et les paroles de cet inculpé dans la matinée du 16 avril.

Suivons-le :

Un peu après sept heures, il quitte le couvent. Le cadavre vient d'être découvert. C'est celui de l'enfant qui, la veille, accompagnait Conte, mais on n'en sait pas davantage. Nul examen médical n'a été pratiqué encore, qui ait révélé le viol. On ignore même la cause de la mort.

Léotade dirige ses pas vers le centre de la ville. Il multiplie les visites, sans pouvoir leur donner un motif sérieux ou actuel. Il entre chez le chapelier Tonneil, chez un quincaillier. Il parle, il questionne, comme s'il voulait interroger l'opinion ou la façonner.

Il pousse la porte de l'atelier de Conte, sous prétexte de faire ajouter une feuille de parchemin à un carnet. Or, ce carnet lui a été livré peu de temps auparavant et le relieur est à Auch. Léotade s'adresse alors à la femme :

— Ah ! dites-moi. Qu'est-ce que c'est que cette petite dont on parle ? Ne travaillait-elle pas chez vous ?

— Comment, vous ne le saviez pas ? C'est précisément l'apprentie qui est allée hier porter des livres au *Noviciat*. Mon mari lui avait recommandé de l'attendre, et il ne l'a pas retrouvée en descendant de la procure du cher frère directeur.

Mais, au fait, vous n'êtes pas sans avoir vu beaucoup de monde aux alentours de la communauté, puisqu'on a découvert, dit-on, le cadavre au pied du mur qui sépare le cimetière de votre jardin ?

Sans répondre, le visiteur se retire. Le voici, rue des Balances, dans la boutique du confiseur Dombarbe-Lajus. Il veut absolument régler un petit compte de soixante-dix francs, ouvert depuis deux mois seulement, alors que le créancier n'a rien réclamé encore et a pour habitude d'envoyer toucher ses factures au *Pensionnat*.

— Dites-moi, cher frère, demande Lajus, est-ce vrai qu'on a trouvé morte, tout près de votre jardin, une fille qu'un relieur hier vous avait amenée vivante ?

— Ce relieur, c'est Conte. Je sors de chez lui et n'y ai trouvé que sa femme. Le malheureux ! Si nous avions connu ses antécédents, nous ne l'aurions jamais employé.

Et Léotade ajoute, d'un ton qui fait frissonner Lajus :

— *On ne peut pas dire que ce soit lui !... Mais enfin !...* En tout cas, innocent ou coupable, il a eu tort de partir pour Auch.

Les singulières insinuations ! Ainsi donc, le frère pourvoyeur du *Pensionnat* s'empresse d'incriminer Conte, quand aucun indice accusateur ne le désigne encore à la justice. Il exhume, à propos d'une mort dont il est censé ignorer la cause, des antécédents déjà lointains et qu'au surplus l'oubli est venu effacer, puisque, depuis

longtemps, l'homme qu'ils concernent a reconquis l'estime de la Communauté. Il parle comme s'il connaissait déjà le viol et avait intérêt à représenter le relieur comme capable d'un aussi grand crime.

Une telle attitude donnait à réfléchir. Aussi, les magistrats se demandèrent si, en se présentant chez Conte, le 16 avril au matin, sous le premier prétexte venu, Léotade n'avait pas obéi à la préoccupation de savoir ce qu'on y pouvait penser. Ils se demandèrent surtout si les paroles prononcées chez Dombarbe-Lajus n'avaient point eu pour but de livrer aux émotions populaires un nom qui, tout en leur servant d'aliment, les égarât.

Le frère fut invité à expliquer ses propos. Tout d'abord, il nia les avoir tenus. Il soutint ensuite que Lajus lui avait parlé le premier du passé de Conte et en particulier de l'inqualifiable conduite de celui-ci à l'égard de sa belle-sœur. Mais le témoin le démentit net :

— Comment aurais-je pu tenir un pareil langage ? Je ne connaissais pas le relieur de la rue Peyrolières; je ne le connais pas encore et j'ignore même s'il est marié.

Léotade prétendit alors qu'il était allé deux fois chez Dombarbe-Lajus — le 16 et le 19 — et qu'à cette dernière date seulement, il avait fait allusion aux antécédents de Conte.

— Il est parfaitement exact, répondit le confiseur, que vous êtes revenu dans ma boutique le

19 avril. Ce jour-là, vous m'avez acheté des *non-pareils*, une spécialité de la maison. Vous avez parlé de Conte encore, mais ce fut pour dire tout simplement : « Hier, on l'a amené promener à la Communauté, sous l'escorte de deux commissaires de police. Il passa devant nous, la tête baissée. Cependant, quand on n'a rien à craindre et qu'on ne se sent pas coupable, on marche la tête haute. »

Et, pour démontrer que les propos avaient bien été tenus le 16, Dobarbe-Lajus fit appel au témoignage de sa femme de journée, Suzanne Canal, qui affirma avoir entendu la phrase : *On ne peut pas dire que ce soit lui ! Mais enfin !...*

Ainsi l'instruction cheminait et chaque jour elle découvrait de nouveaux indices qui venaient compromettre un peu plus Léotade. Les faut-il énumérer ?

D'abord, la présence de ce frère dans le vestibule du *Noviciat*, au moment de l'arrivée de Cécile, présence dont ses dénégations n'avaient fait que souligner le caractère suspect.

Ensuite, les facilités particulières qu'il avait eues de commettre le crime, du moment que le bâtiment des écuries se trouvait placé sous sa surveillance et que ses fonctions lui permettaient de circuler librement.

La possession d'un passe-partout, avec lequel il pouvait ouvrir quatorze portes.

Le changement de lit, demeuré sans explication plausible et qui semblait attester, de la part

du frère directeur, des préoccupations d'un ordre spécial.

La faculté pour Léotade de s'absenter nuitamment de son ancienne chambre, sans traverser aucun dortoir et sans courir le risque de réveiller quelqu'un.

Ses démarches compromettantes dans la matinée du 16 avril ; le besoin, devant Dobarbe-Lajus, de faire peser les soupçons sur Conte, à propos de la découverte d'un cadavre et sans que les causes de la mort fussent encore déterminées ; le rappel, à ce propos, d'un drame intime, vieux de sept ans.

C'étaient là, certes, des présomptions précises et concordantes, mais, à les bien examiner, qu'elles fussent isolées ou réunies en faisceau, suffisaient-elles à entraîner une conviction ?

Somme toute, la présence de Léotade dans le vestibule du *Noviciat* à une heure fatale n'impliquait pas nécessairement que ce religieux fût le ravisseur de Cécile Combettes, et ses dénégations obstinées avaient pu s'inspirer de la peur d'être compromis ou encore de la difficulté de revenir sur un premier mensonge. C'était ce même Léotade qui, au cours d'un de ses derniers interrogatoires, formulait cet aveu dépouillé d'artifice : *« J'ai toujours entendu dire que, lorsqu'on se coupait dans ses réponses, on était envoyé en prison. »*

Le changement de chambre ? Certes, l'explication fournie était loin de satisfaire, mais, pour



peu vraisemblable qu'elle parût, fallait-il *a priori* la proclamer fausse ?

Les moyens particuliers que Léotade avait eus d'accomplir l'attentat et d'en faire disparaître les traces ? Mais, dans ce vaste couvent que peuplaient plusieurs centaines de religieux, était-il donc le seul à détenir un passe-partout, et avait-on vérifié si un autre frère, du plus élevé au plus infime, n'avait pas eu des facilités au moins égales ?

Sa connaissance du scandale dont Conte avait été jadis le triste héros ? Mais le souvenir s'en était-il si complètement effacé ? Les frères n'étaient pas à ce point détachés des bruits de ce monde qu'ils n'eussent pu s'en entretenir quelquefois, d'autant mieux qu'ils voyaient le relieur presque tous les jours. On bavarde même dans les monastères, et il ne faut pas oublier que la Communauté avait été mêlée quelque peu à l'incident, puisqu'en l'occurrence le directeur Floride avait servi de pacificateur.

Les propos tenus par Léotade chez le confiseur Dobarbe-Lajus ? Sans doute. Toutefois, on concevait jusqu'à un certain point que, préoccupé d'avoir à s'expliquer bientôt sur la brusque disparition de Cécile, puisqu'il avait été l'un des derniers, le dernier peut-être, à l'apercevoir dans le vestibule du *Noviciat*, il eût pris les devants. On concevait qu'avec une maladresse digne de son intelligence obtuse, il se fût employé à *faire l'opinion*, à créer un courant et à

détourner sur la tête d'un autre une suspicion dont la seule pensée le pouvait épouvanter, quand il s'agissait de lui-même.

Le juge continuait à accumuler les présomptions sous la forme de menus faits, quand, tout à coup, il pensa bien avoir rencontré la preuve matérielle.

On se rappelle que des matières fécales souillaient les vêtements de Cécile, et cette abondante évacuation était le résultat sans nul doute de la violence atroce exercée sur la personne de cette enfant. A regarder de près ces déjections, les professeurs Noulet et Filhol s'aperçurent que huit petites graines de figue mûre s'y trouvaient adhérentes, toutes graines provenant d'une digestion déjà éloignée. Rien de plus explicable, puisque, le dimanche 11 avril, la petite Combettes s'était fait offrir par son père une livre de ce fruit au *fenestra* de la Porte Neuve et en avait mangé plusieurs jours durant.

Or, dans le linge sale du *Noviciat*, on avait saisi, dès le dimanche 18 avril, une chemise marquée d'une croix rousse et du numéro 562. Cette chemise portait des traces de sperme et, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, elle était maculée de nombreuses souillures. Jusque sur la

manche droite, il y avait des matières fécales. En rapprochant par la pensée toutes ces taches de celles qu'avaient conservées le corps et les vêtements de la jeune Combettes, on fit cette supposition qu'un contact avait dû se produire, supposition qui n'allait pas tarder à se changer en certitude. De la partie interne et postérieure de la même chemise, les experts détachèrent en effet cinq graines de figue, ainsi qu'une moitié de graine.

Ils les comparèrent à des semences de pareils fruits achetés au hasard dans le commerce. Aucune similitude. Mais, quand ils les apparentèrent aux huit graines qu'ils avaient retirées des vêtements de Cécile, l'identité fut jugée complète. Pas la plus légère différence de forme, de volume ou de couleur. Comment, en présence de tels indices, révoquer en doute que la chemise n° 562 fût bien celle du meurtrier ? Et les places mêmes qu'y occupaient les excréments ne rendaient que trop témoignage de l'attentat comme de la résistance désespérée de la victime.

A qui appartenait cette chemise ? Ici, quelle qu'en puisse être la bassesse, certains détails d'administration intérieure deviennent nécessaires. Si primitive était la vie au couvent de Toulouse, que les frères du *Pensionnat* ne possédaient même pas de linge à eux. Découpées toutes sur des patrons grossiers, confectionnées en toile rêche, assez larges d'emmanchures pour ne point comprimer les bras trop gros, quitte à

flotter sur des corps décharnés, les chemises servaient indifféremment à tous. Seul, le frère Lédor, en sa qualité de colosse, avait obtenu qu'on lui en réservât deux, confectionnées à sa taille. C'était un traitement de faveur.

Tous les samedis soirs, on renouvelait le linge. Chacun trouvait alors sur son lit une chemise propre ou presque, car si, d'aventure, l'une d'elles n'avait pas été salie la semaine précédente, on la restituait telle quelle à la collectivité.

Plus favorisés que leurs anciens, les *Novices* avaient, à leur usage personnel, des chemises portant une croix et un numéro d'ordre. Mais cette circonstance, à première vue, innocentait Léotade. Saisie dans la lingerie du *Noviciat* et marquée d'un chiffre, la pièce suspecte ne pouvait appartenir à un frère du *Pensionnat* et, de fait, les registres de la communauté en attribuaient la possession à un certain Charles Albert qui, depuis longtemps, avait jeté la robe de bure aux orties.

Toutefois, l'instruction ne tarda guère à apprendre qu'à plusieurs reprises des chemises étaient passées du *Noviciat* au *Pensionnat*, soit que leurs propriétaires eussent *fait profession*, soit qu'ils fussent retournés au monde. Elles entraient alors dans la masse commune pour n'en plus sortir, et sans qu'on prît la peine de les démarquer, bien que leur numéro fût devenu inutile.

Ainsi donc, un frère pouvait se trouver nanti, une fois par hasard, d'une chemise qui avait antérieurement appartenu à un *novice*.

Les religieux du *Pensionnat* furent entendus, les uns après les autres, sur le point de savoir s'ils avaient, selon l'usage, changé de linge le samedi soir dix-sept avril ou le dimanche matin dix-huit. Ils répondirent affirmativement ; quelques-uns signalèrent même certains accidents particuliers dont on put retrouver la trace et qui n'offraient aucun rapport avec les souillures de la chemise n° 562.

Seul, Léotade soutint qu'il avait conservé sa chemise sale. On lui en demanda la raison :

— Son emmanchure, répondit-il, me convenait à merveille, et je craignais que la chemise blanche, déposée sur mon lit, fût trop étroite. Je portais en effet un vésicatoire maintenu à mon bras par un appareil à plaque métallique destiné à empêcher le frottement du linge.

— Aviez-vous donc essayé la nouvelle chemise ?

— Pourquoi faire ? A sa seule vue, je m'étais rendu compte qu'elle me gênerait.

— Cependant, le frère Liry, linger du *Pensionnat*, a déclaré que toutes les chemises étaient découpées sur le même modèle, « celui d'une taille d'homme avantageuse ».

— En tout cas, j'ai fait remarquer au docteur Estevenet, quand il m'a examiné le dimanche 18 avril, que je portais encore la chemise du dimanche précédent.

Mais, loin d'avoir gardé souvenir d'une telle constatation, le médecin-expert crut pouvoir se rappeler que la chemise de l'inculpé n'était

point sale. Quant au vésicatoire, le même docteur Estevenet fut d'accord avec ses confrères Gaus-sail et Ressayre pour estimer qu'il n'exigeait en aucune manière des emmanchures plus larges que celles des chemises en usage au couvent.

Une question s'imposait.

— Admettons, concéda le juge à Léotade, que, pour une raison plausible, vous ayez dédaigné la chemise blanche déposée sur votre lit. Dites alors ce que vous en avez fait ?

— Je l'ai rendue au frère infirmier.

Mais, sur ce point encore, l'allégation ne fut point confirmée et l'on apprit que, le 16 avril, aussitôt après la découverte du cadavre, Léotade s'était rendu à la cordonnerie, soi-disant pour s'occuper du transport du vin, quand la question était réglée depuis la veille. Or, la pièce au linge sale du *Noviciat* était toute voisine, et il en possédait la clef. Dès lors, n'avait-il pas dirigé ses pas vers cette partie du couvent pour se débarrasser d'une chemise compromettante, en revêtir une autre moins souillée et la garder jusqu'au samedi soir, c'est-à-dire jusqu'au moment où il pourrait l'échanger sans péril contre une chemise blanche ? Abandonner sur son lit, pour qu'elle y fût ramassée, celle qui portait des traces si nombreuses et si caractéristiques eût été attirer l'attention et se dénoncer comme le coupable.

On demanda à l'inculpé ce qu'étaient devenus le caleçon et la culotte de velours dont il était

nanti le 15 avril. Il répondit les avoir déposés, antérieurement à son arrestation, dans la troisième pièce de la couture, afin qu'on les pût réparer. Mais, seule, la culotte y fut retrouvée.

Une fois sous les verrous, Léotade s'ingénia à donner consistance au système qu'il avait adopté. Stupidement ou astucieusement, il renvoya les chemises propres que la Communauté lui avait fait tenir dans un paquet à son nom, et il prit prétexte de leurs emmanchures trop étroites. On sait ce que valait la plainte. C'était d'ailleurs la première fois qu'il la formulait, depuis l'époque où il était entré en religion. Bien mieux, il affecta de ne pas changer de linge durant quinze jours.

Un point toutefois n'avait pas été mis en lumière. Si l'inculpé avait réussi à échanger pour une autre la chemise n° 562, on devait retrouver dans le linge sale du *Pensionnat* une chemise immatriculée au nom d'un novice alors au couvent, et c'était là la preuve de la substitution. Mais aucune recherche ne fut prescrite à cet égard. On n'entendit même aucun novice.

Quoi qu'il en soit, l'instruction crut avoir établi que la chemise n° 562 était celle du meurtrier. Avait-elle établi avec la même force que Léotade en était revêtu le 15 avril ? Au lecteur d'apprécier. Ce qu'on peut dire sans crainte d'être taxé de partialité ou d'exagération, c'est que, si l'inculpé avait voulu le démontrer, il ne s'y serait pas pris d'une autre manière.

## XIII

## FAITS NOUVEAUX

La Communauté ne voulut sacrifier aucun de ses membres.

On l'attaquait en la personne de Léotade. Elle réagit. Dès le premier moment, elle était venue à son secours. Bientôt, elle ne se fit pas faute de contrecarrer de toute son influence les efforts de la justice.

Certes, le crime avait soulevé d'une indicible horreur toute la population toulousaine, mais, dans l'ignorance des charges que l'instruction avait pu rassembler, beaucoup réservaient leur jugement. Il faut reconnaître, d'ailleurs, que les arrestations, auxquelles on avait procédé sans beaucoup de méthode ni même de mesure, n'avaient pas peu contribué à obscurcir le mystère et à égarer l'opinion. Que venait faire dans cette aventure Marie Roumagnac ? Est-ce que la culpabilité de Léotade et celle de Conte ne s'ex-

cluaient pas l'une l'autre ? Et à Jubrien, qu'avait-on à reprocher ? L'attentat paraissait l'œuvre d'un solitaire. Alors, pourquoi remplir les prisons de la ville ? D'autre part, les frères ignorants ne manquaient pas de popularité parmi les ouvriers, en raison des services désintéressés qu'ils rendaient à tous. Dans la classe riche, fort attachée à la religion, ils comptaient de hautes et honorables amitiés.

Le 27 avril, le lendemain même de l'arrestation de Léotade, l'un de leurs protecteurs, M. Manet, prit la plume et écrivit une longue lettre au juge :

« Je viens remplir auprès de vous, lui disait-il, un devoir que je regarde comme sacré, m'estimant heureux si, dans l'épouvantable événement qui vient d'avoir lieu dans nos murs, ma déclaration pouvait apporter quelque clarté dans cette ténébreuse et si déplorable affaire. Ce que je viens vous dire ne vous aidera pas beaucoup sans doute à découvrir les auteurs du crime, mais du moins pourra-t-il servir à affaiblir considérablement et peut-être à dissiper d'une manière complète les terribles soupçons qui pèsent sur les frères. La voix publique, cette voix qui, quoi que l'on en puisse dire, n'est pas toujours la voix de Dieu, les accuse d'un crime horrible, inouï dans nos fastes ; elle les signale à la vindicte publique comme les auteurs de ce double forfait. Ces frères, si respectables jusqu'à ce jour, dont la vie entière

« a toujours été consacrée à répandre l'instruction chez les pauvres et à les rendre meilleurs, ces frères, vrais bienfaiteurs de l'humanité, si humbles, si désintéressés, si bienveillants, qui, pendant deux cents ans, n'ont pu donner lieu à l'ombre d'un reproche, ne seraient plus aujourd'hui que des scélérats et de vils hypocrites ? »

Et, après ce chaleureux exorde, le défenseur des frères faisait connaître que Vidal, l'un des deux jeunes gens de Lavaur qui s'étaient trouvés, le 15 avril, dans le parloir du *Noviciat*, au moment de l'arrivée de Cécile, n'avait pas tout dit. Ce témoin était prêt à attester, précisait M. Manet, qu'il avait vu, quelques instants plus tard, une personne du sexe quitter le couvent. S'il avait gardé le silence, c'était de peur que les gens de justice ne l'empêchassent de retourner chez lui. Au surplus, un homme de loi de Lavaur lui avait enseigné qu'il ne fallait jamais aller au-devant des questions.

Tel fut le premier jalon du système que la Communauté avait fait sien et qu'elle allait renforcer chaque jour davantage. Vite, des précisions surgirent, qu'apportèrent certains témoins et, forts de leur appui, les frères purent tenir ce langage :

— Que Cécile Combettes soit entrée chez nous le 15 avril, un peu après neuf heures du matin, nous ne le contestons en aucune manière.

Mais nous sommes sûrs que, quelques minutes après, elle a réussi à franchir la porte de la rue. La preuve en sera faite. Conte n'a amené sa jeune ouvrière au couvent que pour nous compromettre et égarer sur nous les soupçons. En réalité, il lui avait donné rendez-vous dans quelque repaire du voisinage, qu'il voulût assouvir sur elle une passion détestable ou la livrer à quelque satyre. C'est du reste un homme sans mœurs. (Ici, on ressuscitait la lointaine histoire à laquelle Léotade, tout le premier, avait donné chez Dombarbe-Lajus, le 16 avril, un regain d'actualité.) Mais il a bien fait pis que trahir la foi conjugale et séduire sa belle-sœur. Depuis longtemps, il convoitait Cécile et la poursuivait de ses assiduités. Même, il prenait avec elle d'indécentes et odieuses privautés qui ne faisaient que trop présager le crime.

De fait, les premières vérifications parurent donner quelque crédit à la thèse du couvent.

Une vieille fille de vingt-sept ans, Marie Duprat, confite en dévotion et zélatrice de quinzaine au *Rosaire vivant*, vint apporter ce témoignage :

— Une quinzaine de jours avant l'événement, Cécile, dont j'avais, j'en suis sûre, toute la confiance, m'aborda un soir à la fontaine. Elle avait l'air bouleversé et triste à la fois : « Qu'as-tu, Cécile ? lui demandai-je. » — « Un gros chagrin que je ne puis dire. » — « Même à moi ? » — « Eh bien ! c'est mon maître qui me poursuit depuis quelque temps. Il me serre dans ses bras ;

il m'embrasse sur la bouche pour m'empêcher de crier ; il soulève mes jupes. » — « J'espère au moins que tu ne lui cèdes pas ? » — « Que dis-tu là ? J'aimerais mieux mourir que de *faire la mauvaise fille*. » — « Arrache-lui les yeux, quand il te tient. » — « Mais il est plus fort que moi. Vois d'ailleurs ce qu'il m'a fait ? » Et relevant sa manche, elle me montra, à la lueur d'un réverbère, des pinçons qui avaient bleui son avant-bras. Je repris : « Pourquoi ne préviens-tu pas ta mère ? » — « J'aurais trop peur de lui faire de la peine et de la rendre malade, surtout qu'elle attend un enfant. Du reste, je termine mon apprentissage dans quinze jours, et je me placerai ensuite dans un autre magasin. J'ajoute que M. Conte me dit parfois : *Tu deviens bien jolie ; tu te feras enlever*. » Alors, pour guérir Cécile du péché de coquetterie, je n'ai pu m'empêcher de lui dire : « Toi jolie ! tu veux rire. Mais tu ne t'es donc jamais regardée dans la glace ? Tu es au contraire fort laide, ma petite. »

Une telle déposition était grave. Certes, on pouvait sourire de la dévotion étroite de Marie Duprat et des paquets de médailles qui tintaient sur sa poitrine. Mais tout le quartier de la Daurade se fût porté garant de son honnêteté et de la pureté de ses mœurs. Le juge ne formula qu'une objection ou plutôt qu'un reproche :

— Mais vous, pourquoi avez-vous gardé le silence ? Vous aviez charge d'âme, puisque au *Rosaire Vivant*, Cécile se trouvait en quelque sorte

sous votre tutelle. Et vous l'avez laissée aux prises avec un homme tout prêt à la déshonorer? Veuillez remarquer, d'autre part, que Conte est arrêté depuis le 17 avril. Or, c'est seulement le 3 mai que vous apportez votre témoignage à la justice.

Et la bigote baissa la tête :

— J'ai eu tort à tous points de vue, balbutia-t-elle. Je le comprends parfaitement aujourd'hui.

La révélation de Marie Duprat n'était qu'un commencement. Déjà, certaine presse faisait écho. A la lettre de M. Manet, elle ajoutait ce détail, qu'au moment où la fille s'était dirigée vers la porte de la rue, elle était passée si près de Vidal que celui-ci avait dû s'écarter pour lui faire place.

On fit venir de Lavour ce témoin de dix-sept ans. Il en portait quinze à peine, bien qu'il eût atteint une taille démesurée. On lui demanda ce qu'il fallait penser des propos que lui attribuaient les partisans des frères :

— Il est exact, répondit Vidal, qu'à l'instant même où, dans le vestibule, Rudelle et moi, prenions congé de nos compatriotes les novices Laphien, Janissien et Lietbert, je vis une enfant appuyée sur l'arc-boutant de la porte de la cour. Tout aussitôt, elle s'en alla dans la direction de la porte de la rue. Même, elle se faufila, pour passer, entre la muraille et ma personne. Mais comme je regardais alors du côté de la cour, je ne puis dire si elle est effectivement sortie.

Ce témoignage pouvait jusqu'à un certain

point concorder avec celui de Lietbert, qui prétendait avoir aperçu une personne du sexe à la gauche de l'aumônier Perlès, quand celui-ci conversait avec Lactenus sur le pas de la porte. Et, de fait, il n'eût pas été extraordinaire que Cécile, déjà fatiguée d'une attente qui s'annonçait longue, eût remué quelque peu. Mais le même Lietbert se retrouvait d'accord avec les deux autres novices et avec Rudelle pour affirmer qu'à la minute de la scène des adieux, aucune femme, aucune enfant, ne se trouvait dans le vestibule. Alors, que venait dire Vidal ?

Afin d'en avoir le cœur net, le juge se transporta sans désemparer au couvent. Il fit placer Vidal et Rudelle dans les positions respectives qu'ils occupaient alors. Ce fut pour constater que Vidal tournait incontestablement le dos à la porte de la rue, que Rudelle se tenait contre l'un des montants de cette porte, tandis qu'Anglade, appuyé sur l'autre et ses clefs à la main, se disposait à ouvrir pour laisser sortir les deux laïcs.

Avec cette disposition des personnages, Cécile, après avoir dépassé Vidal, devait rencontrer Rudelle. Or, celui-ci n'avait été frôlé par personne. Bien mieux, il affirmait qu'il avait, depuis un moment déjà, les yeux fixés sur la porte et que nul ne l'avait franchie. Il précisait enfin qu'elle était restée constamment fermée à clef.

N'importe. Le témoignage de Vidal, si la fausseté ou l'erreur n'en était point démontrée, ne pouvait qu'épaissir les ténèbres. Plus troublant,



celui de Marie Duprat ouvrait de tels horizons sur les mœurs et les desseins de Conte qu'on pouvait se demander si le relieur de la rue Peyrolières n'était pas l'auteur du crime.

Malheureusement, des quatre vertus cardinales, il en était une, la Prudence, que la Communauté de Toulouse avait oublié d'observer. Sans qu'on le sût encore, le zèle de ses amis venait de compromettre, d'une façon irrémédiable peut-être, la cause de la défense. Qui veut trop prouver ne prouve rien. Jamais la vérité de ce proverbe ne devait être plus clairement démontrée que dans l'affaire Léotade.

## XIV.

## UN COUP DE THÉÂTRE

Conte, l'auteur du crime ! Après tout, pourquoi pas ? Si Marie Duprat n'avait été que l'écho fidèle de doléances sincères, il désirait violemment Cécile, et le temps pressait, puisque, dans quelques jours, la petite brocheuse ne ferait plus partie de sa maison. On eût dit d'ailleurs que, le 15 avril, il eût voulu se retrouver seul avec elle, puisque son premier soin, une fois passée la porte du *Noviciat*, avait été de renvoyer Marie Roumagnac. Mais, à la réflexion, l'hypothèse se heurtait à de graves impossibilités matérielles.

D'abord, depuis un an, le relieur avait eu cent occasions meilleures d'assouvir sa passion, qu'il s'isolât dans une partie de son logement avec la jeune Combettes ou que, sous un prétexte quelconque, il emmenât l'enfant avec lui en quelque coin de la ville. Et puis, il rendait compte de l'emploi de sa journée, ce même 15 avril, d'une

façon rigoureuse. À supposer qu'on arrivât à découvrir quelque fissure dans un programme aussi chargé qu'avait été le sien, un fait demeurerait incontestable : c'est que Jean-Bertrand Conte roulait en diligence sur la route d'Auch, à l'heure où le cadavre avait été déposé ou jeté dans le cimetière. De toute nécessité donc, il avait eu un complice. Lequel ? Qui avait voulu se charger de cette sinistre besogne ? Outre que, dans un attentat de ce genre, l'auteur agit à huis-clos et en solitaire, c'eût été toute imprudence que de livrer son secret et de se mettre pour toujours à la discrétion d'un autre ?

Et où voyait-on que le relieur eût voulu compromettre les frères, lui qui, dès le premier moment, s'était évertué à les défendre et avait même fermé la bouche à la tante Baylac, quand cette femme s'était permis quelques insinuations à l'adresse de la Communauté ? Il savait bien qu'à faire chorus, il risquait, quelle que fût l'issue de l'affaire, de perdre à tout jamais une clientèle qui constituait son principal gagne-pain. Sans doute, il avait dénoncé la présence de Jubrien et de Léotade dans le vestibule du *Noviciat* à l'heure de l'arrivée de Cécile, mais en quoi cette simple constatation de fait pouvait-elle nuire aux deux religieux, s'ils n'avaient rien eu à se reprocher et s'ils avaient été à même de rendre compte — ce qui fut le cas pour Jubrien — de leurs faits et gestes dans les instants qui avaient suivi ?

En soi, leur conversation à cette place n'avait

rien de suspect ; elle se justifiait même par la seule nécessité des dispositions communes qu'ils avaient à prendre pour le transport du vin.

En tout cas, insinuait le *parti frères*, si Conte n'a pas été l'assassin, il a été le pourvoyeur. Il n'est passé par le *Noviciat* que pour se créer un alibi, mais au préalable il avait commandé à Cécile de s'en échapper subrepticement et le plus vite possible pour aller attendre quelqu'un — lui ou un autre — en quelque endroit de Toulouse.

Plan véritablement stupide, puisqu'une circonstance, à elle seule, le devait faire échouer ! La porte de la rue était toujours hermétiquement close. Impossible d'en franchir le seuil, sans recourir à frère Lactenus, qui ne se séparait jamais de son trousseau. Le matin même du 15 avril, deux pauvres revendeuses de la rue de l'Étoile, la veuve Julios et sa fille Marie, s'étaient successivement rendues au *Noviciat* vers sept heures, pour y apporter : l'une, une corbeille d'herbes ; l'autre une provision de viande. Or, chaque fois qu'elles avaient dû passer la porte, Lactenus l'avait ouverte et refermée à *clef*.

Conte pouvait-il donc espérer, lui si bien informé de tous les usages du monastère, que, ce jour-là, par suite d'un oubli ou d'une négligence sans précédent, la porte demeurerait mal fermée ou entr'ouverte, ne fût-ce qu'une minute ? Pouvait-il espérer encore que la jeune Combettes, obéissant à un ordre qu'aurait dû faire révoquer le mauvais temps, s'élancerait, sous une pluie

battante, dans la rue Riquet, sans que sa fuite attirât l'attention de quelque personne dans ce vestibule, à peine plus grand qu'une niche à saint.

Au surplus, à travers ce quartier populeux, des gens circulaient. Comment raisonnablement supposer que la petite vierge ne ferait aucune rencontre ? Et même, si, par impossible, les rues s'étaient trouvées désertes, n'y avait-il pas, derrière maintes fenêtres, des yeux pour voir. Du couvent au coupe-gorge, Cécile devait être aperçue sur plus d'un point du parcours. Par-dessus tout, comment admettre que, déjà fixée sur les intentions de Conte — les abominables caresses de celui-ci ne l'avaient éclairée que trop — elle se fût docilement prêtée, elle si pudique et si sage, à un rendez-vous clandestin ?

Mais, tous ces raisonnements, quelle qu'en fût la logique, allaient se briser contre des témoignages.

Ce fut d'abord un certain Marius Crouzat, professeur de musique à la Communauté, qui vint déclarer .

— Quelques jours avant l'événement, j'assistai, chez les époux Conte, à une scène d'une rare violence. La femme menaçait de dénoncer son mari et de divulguer ses vices. Je dus m'interposer à plusieurs reprises pour qu'il ne la frappât pas. Finalement, il manifesta l'intention d'aller se noyer, et je dus le suivre jusqu'à la manufacture des tabacs pour l'empêcher de mettre son

dessein à exécution. Comme je le ramenaï, il me dit : « Vous auriez beaucoup mieux fait de me laisser en finir avec l'existence. Je ne peux plus vivre avec ma femme, et, un beau jour, vous apprendrez que je l'ai tuée. »

« A une date un peu antérieure, j'étais allé donner une leçon de violon au fils Conte. Quand j'arrivai, tout le monde était à table et Cécile entra. Le relieur la prit dans ses bras et eut cette réflexion : « *Voyez comme elle est jolie !* » Ce disant, il cherchait à l'embrasser, mais il ne put parvenir à ses fins. Le lendemain, comme je m'étais attardé dans l'atelier à faire la conversation, quelqu'un qui se permettait une *agacerie* envers la petite Combettes, se vit par cette enfant remettre à sa place. Madame Conte me tint alors ce langage : « *Vous ne savez pas, monsieur Crouzat, ce qu'a fait Cécilon tantôt ? Elle s'est laissée embrasser par mon mari.* » Et le relieur, se rengorgeant, ajouta : « *Moi, je suis privilégié et je te remercie, Cécilon, de la confiance que tu as mise en moi.* »

Ces anecdotes ne pouvaient que corroborer, dans une certaine mesure, la déposition de Marie Duprat. Mais voici qui la vint étayer d'une façon beaucoup plus solide.

Une apprentie couturière de treize ans, Madeleine Guillot, ancienne camarade de Cécile à l'école des sœurs de la Daurade, assura que sa petite amie lui avait fait, dans le plus grand secret, certaines confidences.

— Lesquelles ? demanda le juge.

— Eh bien ! un dimanche, en nous promenant sur le pont après vêpres, elle m'a révélé que M. Conte, son maître, la *patarine* jабait (tracasait) et ne cessait de l'embrasser : « Il m'a même dit, ajouta-t-elle : *Plus je te regarde et plus je te trouve jolie ! Quelque jour, on t'enlèvera.* A quoi j'ai répondu : *Avant qu'on ne m'enlève, je serai sortie de chez vous.* » Le jour de notre rencontre, elle étrennait une robe d'indienne ; des chaînes d'argent lui faisaient plusieurs fois le tour du cou, retenues par une barrette, et laissaient pendre une croix de même métal.

Une tante de Cécile, madame Trouillet, précisa que, devant elle, Madeleine Guillot avait donné ce détail, qu'un jour Conte s'était enfermé à clef avec sa jeune ouvrière dans une chambre au second étage ; que Cécile avait dû crier pour qu'il la délivrât et qu'elle portait aux bras des meurtrissures, marques trop significatives de la lutte qu'elle avait été obligée de soutenir.

Mais ces révélations, pour graves qu'elles fussent, semblaient bien pâles à côté d'un témoignage dont la presse amie souligna aussitôt l'exceptionnelle importance.

Il s'agissait cette fois d'une femme de ménage, d'âge canonique, Magdeleine Sabatier, qui affirma avoir rencontré Cécile Combettes, dans la matinée du 15 avril, *vers dix heures ou dix heures et quart*, rue du Cimetière-Saint-Aubin. L'enfant, qui se tenait appuyée sur la saillie

d'une fenêtre un peu trop élevée pour qu'elle y pût s'asseoir, s'était mise à rire en la regardant passer. On eût ri à moins. Magdeleine était une sorte de fée carabosse. Sèche comme un cotret, bavarde comme une pie borgne, pétulante comme une jeunesse, toute en parchemin, elle n'avait ni âge ni dents. Des barbes de son bonnet surgissaient un nez et un menton pointus. C'était tout ce qu'on voyait de sa figure.

— Veux-tu t'en venir avec moi ? demanda la vieille.

— Non. J'attends mon maître.

La Sabatier continua sa route. Mais, quelques pas plus loin, ayant retourné la tête, elle vit un homme, encapuchonné *dans un burnous couleur capucin*, qui venait de la direction du *Noviciat*. Quand il fut arrivé à la hauteur de Cécile, celle-ci quitta le rebord de la fenêtre et le suivit, son panier au bras. Elle portait un costume en étoffe de Castres « presque neuf » et un tablier en mousseline « bien joli ». A son cou, brillait une chaîne d'argent, à laquelle était attachée une petite médaille.

Quels traits de lumière ! Maintenant, on n'ignorait plus rien des préliminaires du drame. Cécile persécutée par Conte comme l'avait été, sept ans auparavant, Charlotte-Thérèse Maître ! Cécile sommée de céder aux honteux caprices de ce misérable et portant aux bras des ecchymoses qui attestaient sa résistance ! Par-dessus tout, Cécile rencontrée, le 15 avril, *vers dix heures du matin*,

dans les parages du couvent et suivant docilement l'homme qui la conduisait à la mort! Ainsi, Vidal avait dit vrai et c'étaient les autres qui n'avaient pas vu ou qui n'avaient pas voulu voir. La petite Combettes s'était bien dirigée vers la porte de la rue. Elle l'avait franchie et s'en était allée attendre son maître à un endroit désigné d'avance. Tout ne devenait que trop évident. Jusqu'au burnous qui, s'il avait été besoin, eût suffi à identifier Conte, ce burnous avec lequel le relieur avait protégé son visage contre le froid de la nuit dans la diligence d'Auch.

De ces faits nouveaux, l'instruction pouvait se trouver toute bouleversée.

## XV

## QUI VEUT TROP PROUVER...

Eh bien ! tout cela n'était qu'imposture. Ainsi que l'instruction et bien plus encore les débats criminels l'allaient démontrer, le témoignage de Vidal avait été *retouché* par des mains expertes, ceux de Magdeleine Sabatier et de Madeleine Guillot avaient été forgés de toutes pièces. Et, du coup, le récit de Marie Duprat devenait sujet à caution. Quant à Crouzat, tout à la dévotion des frères, il n'avait cessé de leur donner, ainsi qu'on va voir, des preuves de son zèle.

Mais il faut commencer par le commencement.

M. Caubet n'avait pas été long à apprendre que, le jour même de la découverte du cadavre et avant qu'aucune accusation n'eût retenti, les supérieurs du couvent s'étaient préoccupés de découvrir des témoins qui eussent vu sortir Cécile Combettes. Crouzat, homme de confiance encore plus que ne l'avait été Conte, fut chargé de re-

trouver Vidal et Rudelle. Les sachant descendus chez une marchande de tenailles de la rue du Sénéchal, il leur laissa, à cette adresse, un billet, par lequel il les invitait, en termes impératifs, à passer le jour même au *Noviciat*.

Les deux jeunes gens, ayant déferé à la convocation, se trouvèrent en présence de l'officieux Crouzat et de frère Floride qui leur adressa la parole en ces termes :

— Je vous ai fait venir, messieurs, pour vous demander si, hier, quand vous étiez chez nous, vous n'avez pas vu sortir la petite ?

La réponse fut négative, et l'homme noir n'insista pas davantage. Du couvent, Vidal et Rudelle se rendirent, place Lucas, chez le perruquier Rolland, auquel ils racontèrent ce qui venait de se passer.

Le figaro les questionna à son tour :

— Alors, à aucun moment, vous n'avez aperçu de jeune fille ?

— Pas la moindre.

Et Vidal ajouta :

— Je n'ai vu qu'une corbeille de livres derrière une porte.

Quelle ne fut pas la surprise de Rolland, lorsque, le samedi 24 avril, il vit revenir Vidal, mais seul cette fois.

— Comment ! c'est vous ! Quel bon vent vous ramène à Toulouse ?

— Ah ! ne m'en parlez pas. C'est toujours pour la même affaire. Floride m'a fait demander

par le cher frère Auricule, le directeur de Lavour. Le second m'a accompagné jusqu'ici en payant mon voyage, et le premier vient de me remettre une petite somme, avec laquelle je suis allé déjeuner au *Rocher de Foix*.

— Si vous n'avez fait que lui répéter ce que vous m'avez dit l'autre jour, ce n'était pas la peine de prendre la diligence.

Vidal baissa les yeux et répondit d'un ton embarrassé :

— L'autre fois, je n'étais pas sûr, mais depuis qu'on m'a fait revoir les lieux, *j'ai cru me rappeler...*

Il n'acheva pas. C'est qu'en effet, devant Floride, transformé pour la circonstance en grand inquisiteur, le jeune homme avait fini par déclarer qu'il lui avait semblé voir passer tout près de lui une jeune fille se dirigeant vers la porte de la rue.

Déjà, à Lavour, devant Auricule, il avait tenu le même langage, et le subtil religieux l'avait conduit, pour ainsi dire par la main, à l'extrême limite du faux témoignage.

— Puisque vous vous croyez à peu près sûr d'avoir vu, dites que vous êtes sûr.

Telle était la genèse du témoignage de Vidal, et la justice ne savait pas tout.

Pour Magdeleine Sabatier et Madeleine Guillot, ce fut plus scandaleux encore, et la subornation, d'où qu'elle vint, éclatait.

Tout d'abord, il résulta à l'évidence de l'attes-

tation unanime des personnes qui connaissaient Cécile Combettes, que la petite vierge n'avait jamais possédé de robe d'indienne. Et, pas davantage, elle n'avait porté au cou, à quelque moment que ce fût de sa trop courte vie, de chaînes d'argent, de croix ou de médailles.

Du reste, à vouloir être trop précise, Magdeleine Sabatier se perdit.

— J'ai rencontré la petite, expliqua-t-elle, le jour où mon maître, M. Bompierre, rentier rue Lafayette, m'a payé mon gage ; j'avais encore « la centime » (*sic*) dans ma poche.

Elle tombait mal. M. Bompierre put établir, par son petit carnet de dépenses, très minutieusement tenu, qu'il payait sa femme de ménage le 8 de chaque mois. Il donna même ce détail que, le 8 avril, il revenait de Carcassonne, et qu'il s'était libéré, à ce moment même, de sa petite dette. Il ajouta que, tous les matins, la Sabatier arrivait chez lui entre huit heures et neuf heures et y demeurait jusqu'à dix heures passées.

D'une phrase d'ailleurs, il pulvérisa la déposition :

— Je ne crois pas un mot de ce que Magdeleine raconte. C'est une bavarde, une extravagante, dont les propos ne méritent aucun crédit. Au surplus, quand, le 16 avril, elle m'a annoncé la découverte du cadavre, pensez-vous qu'elle aurait oublié de me parler de sa rencontre de la veille ?

Mais, ce qui eût suffi à démontrer la fausseté

de la déposition, c'est que, le 15 avril, Cécile était vêtue de son costume de travail, usé et déchiré, et qu'avant de partir pour la maison des frères, elle avait confié son panier à Guillaumette Gesta qui vint le remettre au juge d'instruction.

Que restait-il donc du conte bleu de Magdeleine Sabatier, et sous quelle hallucination cette vieille sorcière avait-elle aperçu, le 15 avril, vers dix heures du matin, la mignonne brocheuse attendant sous la pluie, un panier à côté d'elle, une chaîne d'argent au cou, et parée, un jour de travail, de ses plus beaux atours ?

Hallucination, non, certes ! Et le témoin avait poussé l'impudence ou l'imprudencence jusqu'à se présenter, le 8 mai, chez la femme Combettes, qui venait d'accoucher quatre jours auparavant.

— Bonjour, Marion, avait-elle dit en entrant !

— Mais, madame, qui êtes-vous pour me parler de la sorte ?

— Comment ! Vous ne me remettez pas ! Votre fille est cependant montée chez moi pour me vendre des mouchoirs. Je la connaissais bien et je vous connais bien aussi.

— menteuse ! Je ne vous ai jamais vue et ma pauvre Cécile ne s'est jamais éloignée de moi, quand j'exerçais mon petit commerce à l'entrée de la rue des Balances.

— Pourquoi vous fâcher ? Je suis venue vous offrir quelques sous, au cas où vous en auriez besoin.

— Je n'en ai que faire. Je demande seulement que ma fille soit vengée.

— Voulez-vous, je reviendrai ce soir, et je vous apporterai de l'argent : le mien et « celui de quelqu'un plus aussi » (sic).

— Retirez-vous, et laissez-moi tranquille. Je voudrais bien savoir qui vous envoie ainsi me tourmenter.

Et la mère de la femme Combettes avait dû intervenir pour mettre à la porte l'obstinée visiteuse.

Étrange démarche de la part d'une pauvre ! Magdeleine Sabatier venait-elle tâter le terrain ? Caressait-elle l'espoir que son témoignage ne rencontrerait pas d'opposition du côté des parents de Cécile et les rallierait même à une hypothèse que quelqu'un avait intérêt à accréditer ? Les croyait-elle corruptibles ? Quand le juge la questionna sur le mobile auquel elle avait obéi, elle répondit « qu'un esprit l'avait inspirée », et que, si sa proposition avait reçu un accueil favorable, elle se serait procuré de l'argent auprès de certaines personnes généreuses. Mais n'avait-elle pas déjà éprouvé pour son compte cette générosité ?

De Madeleine Guillot, l'imposture était encore plus flagrante. Il suffit, pour s'en convaincre, de laisser parler le dossier. Nous sommes dans le cabinet du juge d'instruction et M. Caubet interroge :

« — Quel dimanche avez-vous reçu les confidences de Cécile ?

« — Le dimanche qui précéda le dimanche avant sa mort. J'attendis qu'elle sortit de la réunion du « Rosaire Vivant », et nous allâmes entendre les vêpres, à côté l'une de l'autre. Après, nous fîmes nous promener sur le quai, et ce fut à ce moment qu'elle me raconta ses malheurs.

« — Vous êtes jeune. On pourrait vous avoir inspiré votre témoignage. Peut-être encore vous trompez-vous ?

« — Je ne me trompe pas. Je me suis promenée avec Cécile, le deuxième dimanche avant sa mort. Le dimanche de Pâques, je ne l'ai pas vue.

« — C'est que, précisément, le deuxième dimanche avant sa mort est le dimanche de Pâques.

« — Je vous demande excuse. J'ai voulu dire le troisième dimanche avant sa mort. Elle allait travailler.

« — Ce n'était donc pas un dimanche ?

« — Nous nous rencontrâmes à la messe à la Daurade, à neuf heures, et, en sortant, elle me tint ce langage : « Je m'en vais balayer et faire les lits. » C'est ce que j'appelle travailler.

« — Je vous fais observer que vous nous avez dit que c'était à Vêpres que vous l'aviez vue, et non pas à la messe ?

« — Lorsque j'ai été citée hier, on m'a dit que je n'aurais que quatre mots à dire, et vous ne cherchez qu'à m'embrouiller avec toutes vos questions.



« — Enfin, est-ce le troisième dimanche avant sa mort que Cécile vous a parlé de Conte ? »

« — Non, monsieur, ce n'est pas ce jour-là. Elle m'avait fait sa confidence longtemps avant, quatre ou cinq mois après son entrée chez Conte, un dimanche qu'elle était venue me chercher pour aller à Vêpres... Je puis me tromper sur tout, sauf sur les révélations que j'ai recueillies de sa bouche. En ce qui concerne vos autres questions, je dois être dans l'erreur, parce que je ne m'attendais pas à ce que vous me les fissiez. On m'avait dit seulement : « Tu diras ce que la petite t'a raconté sur Conte, ni plus ni moins. Tu feras bien plaisir aux Combettes. » »

« — Qui, on ? »

« — Ma mère et une tante de Cécile, madame Terrisse. »

« — Il est manifeste que votre amie n'a jamais porté de chaînes d'argent, ni de robe d'indienne ? »

« — Je suis venue déposer de ce que je sais sur Conte, et pas d'autre chose. Voilà. »

« — Et vous croyez que la justice peut se contenter de pareilles raisons, quand un témoin se trouve en état de mensonge permanent ? Et vous pensez qu'elle va admettre comme une vérité une partie de déposition, quand tout le reste n'est qu'imposture ? »

« J'ai répété les propos de Cécile, et voilà. » »

Ce misérable témoignage ne pouvait qu'affaiblir la portée de celui de Marie Duprat, sinon

même le rendre suspect. Déjà, on s'expliquait mal que la zélatrice du *Rosaire Vivant* n'eût pas averti les parents de sa petite protégée, quand son âge et sa mission lui en faisaient un impérieux devoir. D'un autre côté, tous les employés de Conte, Rainière, Lacombe, Marie Bresquignan, Guillaumette Gesta s'accordaient à affirmer que, bien loin de se permettre la moindre familiarité envers Cécile, le relieur la traitait toujours en maître exigeant et sévère. Avaient-ils donc peur de parler, et la jeune Combettes elle-même gardait-elle son secret, dans un sentiment de pudeur ou de honte ? Mais, en ce cas, comment avait-elle pu le dissimuler à celle dont elle partageait le lit ? Quoi ! pas un cri ! pas un gémissement ! pas une crispation du visage ! pas un : *Maman j'ai mal !* Et les meurtrissures que deux de ses amies avaient constatées sur sa chair fragile, pas une fois madame Combettes ne les avait aperçues ! Si peu de clairvoyance de la part d'une mère ! Non, cela n'était pas, cela ne pouvait être ; et la défense le comprit si bien que, dans un mémoire qu'elle publia, avant les débats de la Cour d'assises, sous la signature de deux avocats, bientôt appelés à entrer en scène, elle passa sous silence les témoignages de Madeleine Guillot et de Magdeleine Sabatier. Son principal effort tendit à établir que le cadavre trouvé dans le cimetière n'y avait point été jeté par-dessus le mur du jardin, mais que des meurtriers, étrangers à la Communauté, après l'avoir mis dans une malle,

dans un sac, dans une corbeille, ou dans une caisse, étaient venus le déposer à la place où Rasphaud l'avait aperçu.

Ainsi se trouvait proclamée l'innocence des frères et, par surcroît, celle de Léotade.

## XVI

## LE MÉMOIRE DE LA DÉFENSE

Tout n'était pas à dédaigner dans cette défense anticipée. A côté de moyens fragiles ou spécieux, il en était d'autres, dont on ne pouvait, sans injustice, méconnaître la valeur.

D'abord, le mémoire faisait observer que si le cadavre avait été jeté avec violence par-dessus un mur — un mur haut de 2 mètres 85 — il se serait littéralement écrasé sur le sol, en tout cas se serait étalé dans le plus grand désordre. Par quel prodige alors, les vêtements se seraient-ils trouvés étendus tout le long des membres jusqu'aux chevilles ? Par quel prodige surtout, les pieds auraient-ils pu toucher terre sur la pointe des chaussures et s'y maintenir ? Tout concourait à démontrer qu'une main était passée là, tant pour rectifier le désordre de la toilette que pour placer le corps dans le singulier équilibre où il avait été trouvé. Comment enfin « les membres raidis, accroupis du cadavre auraient-ils conservé leur état, si la victime, violemment agitée,

avait été lancée avec la force que suppose l'émission d'un pareil fardeau à travers l'élévation et l'espace ? » Cette rigidité, cette compression n'étaient-elles pas la preuve, qu'aussitôt après son martyre, la petite Combettes avait été enfermée dans une enveloppe étroite, jusqu'à ce que l'heure fût venue de la transporter dans le cimetière ?

Dans cet ordre d'idées encore, le cadavre de Cécile gisait à un empan de la base du mur mitoyen. N'aurait-il pas dû, au cas de projection par-dessus un obstacle, décrire une parabole et venir tomber en un point plus éloigné ? Que signifiait cette courbe rentrante et les lois de la physique n'y mettaient-elles pas obstacle ?

On insistait ensuite sur le peu de profondeur des empreintes d'échelle, alors surtout que le sol de la plate-bande avait été détrempé par la pluie. Étaient-ce même des empreintes d'échelle ? Le juge, disait-on, ne l'avait pas pensé.

D'autre part, n'eût-on pas relevé, aux alentours directs, des piétinements plus nombreux ? Eh quoi ! quelques traces de souliers seulement ! C'était peu pour les allées et venues du criminel, à l'heure de sa dernière et fatigante opération.

Difficile à expliquer était la présence sur la personne de la jeune Combettes de brins de filasse, de feuilles de cyprès, de poussière verdâtre et surtout d'un pétale de géranium. Mais, répondait le mémoire, la nuit du 15 au 16 avril a été une des plus mauvaises de l'année. La pluie et le vent ont fait rage. Une fleur, une feuille, un

faisceau de chanvre, un débris de terre, tous vestiges emportés par la tempête, ont pu venir se fixer dans les cheveux dénoués de Cécile.

En particulier, les filaments de corde « ne sont peut-être que l'approvisionnement de quelque innocente (*sic*) volatile voulant faire son nid parmi les herbes et les branches sèches ou dans quelque retraite que l'orangerie des frères lui ménageait ».

Les deux tiges de trèfle fixées au corps de la victime ! Misère ! Si l'attentat, disait le mémoire, avait été consommé dans le grenier, pense-t-on que le cadavre n'aurait pas été littéralement couvert de foin, et compterait-on alors par brins ? Le meurtrier lui-même n'en aurait-il pas emporté, dans les plis de sa robe, de nombreux fragments qui se seraient répandus sur les barreaux de l'échelle ou sur le sol environnant ? Dans ce grenier encore, n'eût-on pas trouvé trace des évacuations dont les vêtements de Cécile étaient souillés ? Et puis, au cours de l'affreuse lutte, la petite vierge n'aurait-elle pas crié de toutes ses forces, et, en ce cas, comment ses appels de détresse n'auraient-ils pas été entendus, de la caserne ou du couvent ?

Donc, ce n'était pas dans la maison des frères que le crime avait pu être perpétré, et c'était de la ville que, pour perdre de respectables religieux, on était venu déposer le cadavre au pied du mur de leur jardin. Il existait un passage commode : la brèche du mur de la rue Riquet. Mais, sans chercher si loin, n'avait-on pas franchi

tout simplement la porte du cimetière ? Un morceau de métal ou tout autre instrument eût suffi à l'ouvrir et il était d'autant plus facile d'en crocheter la serrure qu'à l'époque, le concierge Levêque ne couchait pas dans sa loge.

Et, à l'appui de sa thèse, le mémoire tirait argument de la déposition d'un sieur Victor Fauré.

Au cours de sa tournée durant la nuit fatale, cet allumeur de réverbères avait remarqué, vers une heure et demie du matin : d'abord, dans la rue Colombette, un quidam en paletot bleu et rasé de frais ; puis, trois hommes qui avaient débouché dans cette même rue par une impasse attenante au cimetière. Combien suspecte cette double rencontre, en ces parages et à cette heure ! Et de cette bande — car bande il y avait, selon toute apparence — l'individu aperçu le premier devait remplir l'office de guetteur.

Enfin, dans un jardin appartenant aux époux Massip et voisin de l'impasse en question, la femme s'était aperçue que, du côté du nord, quelques choux avaient été foulés.

Sur le point de savoir de quelle manière Cécile Combettes avait pu s'échapper du vestibule du *Noviciat* où elle était incontestablement entrée, la thèse de l'innocence trahissait un certain embarras.

Il fallait expliquer comment la même fille, modeste et sage, qu'on jugeait trop timide pour avoir suivi un religieux ou s'être égarée seule dans les méandres du cloître, avait, de propos

délibéré et malgré les portes closes, couru à une aventure dans quelque repaire de la ville ; comment elle avait désobéi à une consigne ou s'était prêtée à une mise en scène ; comment, d'un pied léger, elle avait réussi à gagner le large, sans que, dans un vestibule aussi exigü, les personnes le mieux placées pour observer eussent remarqué sa fuite.

Faisant table rase de la déposition de Magdeleine Sabatier, dont l'imposture sautait aux yeux, le mémoire s'appuyait alors sur celles de Lietbiert, de Laphien et de Vidal, sur la dernière surtout. Il soulignait encore que, là où tant de gens avaient circulé dans cette matinée du 15 avril, une gamine fluette aurait pu passer comme une ombre sans éveiller l'attention.

Telle était, dans ses grandes lignes, l'argumentation du mémoire. Elle n'allait pas sans appeler certaines critiques.

Pour commencer par la fin, n'y avait-il contradiction à faire de Cécile Combettes, à la fois une enfant modeste et sage et une enfant déjà émancipée ? En réalité, la petite vierge n'était point et ne pouvait être si timide à l'égard des frères. Elle avait passé plus d'une fois la porte de leur maison et elle était tellement impatiente de posséder les images promises par frère Luc, qu'elle avait parlé d'aller les lui réclamer elle-même. Pudique, certes elle l'était à un degré digne d'éloges, mais enfin, la familiarité, le

désir de voir, une promesse, la longueur de l'attente, expliquaient parfaitement qu'elle se fût aventurée, seule ou en compagnie d'un religieux, à l'intérieur du couvent.

Les choux foulés dans certain jardin ? Mais la femme Massip était venue préciser qu'elle avait constaté la chose le 18 avril et que, les jours précédents, elle n'était pas allée de ce côté. Au surplus, le juge d'instruction, qui se transporta sur les lieux, mesura deux cent vingt mètres depuis la plate-bande jusqu'à la place où le cadavre avait été découvert. Il constata en outre que, pour se rendre du jardin à l'impasse du cimetière, seule issue, il aurait fallu franchir une haie sèche assez élevée ou encore forcer une porte que Massip fermait à clef toutes les nuits. Enfin, le jardin étant dépourvu d'allées, les pas des porteurs du fardeau se seraient nécessairement imprimés sur les plates-bandes. Or, il n'avait été relevé aucunes traces de ce genre.

La double rencontre faite par Victor Fauré à la fin de sa tournée nocturne ? Événement banal, et le témoin, tout le premier, n'y avait pas attaché la moindre importance. Chaque nuit, il croisait en effet, dans les mêmes parages, des contrebandiers. C'était, put-il dire, *le quartier des fraudeurs*.

Cette circonstance qu'aucun cri n'était parvenu aux oreilles de quiconque ? Mais la voix de Cécile avait pu être étouffée dans le grenier à fourrage. Et même si un frère avait entendu, pense-t-on qu'il fût venu le déclarer au juge ? D'ailleurs, à

transporter par hypothèse le crime dans une maison quelconque du quartier Saint-Aubin, où les gens vivaient littéralement les uns sur les autres, l'objection avait encore plus de force.

Les empreintes légères — trop légères — d'échelle ? Ici, la constatation demeurait troublante et, à bon droit, la défense en tirait argument. Toutefois, il n'était point exact que le juge Caubet eût émis des doutes sur l'origine de telles marques. Dans son procès-verbal de transport du 16 avril, il avait, au contraire, écrit en propres termes : « *Il y a la trace des pieds d'une échelle sur la plate-bande à droite de l'orangerie. Les frères n'ont pu expliquer quand et comment elle avait été posée dans cet endroit. Ils n'ont pu expliquer la présence du nœud de corde trouvé près de ces empreintes d'échelle... Elles étaient fraîchement faites.* »

La position du corps de Cécile Combettes ? Mais, à cet égard, la défense feignait de raisonner comme si l'instruction eût prétendu que le cadavre avait été lancé — lancé aussi violemment que par une catapulte — par-dessus le mur mitoyen. Prouesse quasi impossible au demeurant. Une expérience de ce genre devait être tentée, quand, le 26 février 1848, la compagnie des grenadiers du 41<sup>e</sup> de ligne vint occuper le couvent que la populace voulait envahir. Soixante-dix-huit hommes s'exercèrent à l'envi avec un rouleau de bois long d'un mètre et lourd de trente-trois kilos. Seul, un caporal, ancien portefaix de

la marine à Marseille et remarquablement musclé, réussit à jeter l'objet à une hauteur de 2 m. 10. Or, le mur avait 75 centimètres de plus.

Il ne s'agissait pas de cela. Jamais les magistrats n'avaient songé à une projection à travers l'espace. Pour eux, la victime avait été d'abord hissée jusque sur le couronnement du mur, puis, ce premier effort accompli, le criminel l'avait laissée retomber de l'autre côté. Il avait même pu, semble-t-il, se pencher de tout son buste, allonger les bras de toute leur longueur et abandonner alors son fardeau à une petite distance du sol. On s'expliquait alors que le cadavre ne se fût trouvé qu'à un empan du pied du même mur et dans la position même où on avait voulu qu'il demeurât.

D'un contact brutal entre le corps de Cécile et la crête du mur, d'un *raclement* pour employer le mot propre, les meurtrissures des plantes semblaient d'irrécusables témoins, et, d'un autre côté, le mémoire expliquait mal que la petite vierge eût pu avoir dans les cheveux certains vestiges de végétal, de corde ou de poussière. Était-on autorisé à alléguer la tempête de la nuit, quand, aussi bien les hommes de faction de la caserne Lignères que le jardinier Massip, levé dès quatre heures du matin, n'avaient rien constaté de tel ? D'ailleurs, si le vent eût chassé un pétale de géranium et quelques feuilles de cyprès, ces débris fussent venus affleurer la tête de la jeune Combettes ; ils n'auraient pas été ensevelis dans

sa chevelure. Ce n'était pas, dans tous les cas, d'un bouge ou d'un logement minable du quartier Saint-Aubin que l'enfant les avait rapportés.

L'*accroupissement* du cadavre, sa position contrainte ? Indice, disait la défense, d'une compression immédiate et prolongée dans un sac ? Peut-être. Toutefois, si un criminel laïc avait eu cette idée, pourquoi un criminel congréganiste n'aurait-il pas eu la même ? Et cet ensevelissement prématuré suffisait à expliquer pourquoi le corps de Cécile n'avait gardé de son passage dans le grenier que quelques brins de trèfle.

La mise en scène organisée pour faire peser les premiers soupçons sur les frères ? Non. Car alors le meurtrier eût déposé le cadavre un peu plus loin. L'abandonner en effet à l'angle des deux murs, c'était rendre douteux le point de savoir si la projection en avait été faite de la rue Riquet ou du jardin.

Tenait-il donc, ce meurtrier, à ce que le corps de l'enfant fût immédiatement découvert, et le souci de sa propre sécurité ne primait-il pas tout ? L'essentiel était de gagner du temps. En ce cas, le canal du Midi ne passait pas loin, et il existait dans le cimetière de profondes excavations dont personne ne s'approchait, propres par conséquent à dissimuler, plusieurs jours peut-être, un sinistre dépôt.

Mais le mémoire fût-il arrivé à établir que la dépouille de Cécile Combettes avait été *apportée* à la place même où le fossoyeur Pierre Rasphaud

dit *la Fatigue* l'avait aperçue le premier, qu'on n'en pouvait conclure, d'une façon certaine, que le crime eût été commis en dehors de l'enceinte du couvent. Un frère n'avait-il pas pu s'absenter la nuit, sans attirer l'attention ? N'avait-il pas pu, du seul fait qu'il disposait de certaines complaisances ou de certains privilèges et que cette situation lui assurait les facilités et le silence, ouvrir l'une des portes donnant accès à la voie publique ? Les portes ? Elles ne manquaient guère. Pour ne parler que du *Pensionnat*, il en était une, rue Riquet, tout près de l'Orangerie, et une autre, rue Caraman, plus haut que le tunnel. Le même frère n'avait-il pas pu, toutes grilles franchies, gagner le cimetière, au besoin par un chemin détourné, évitant ainsi la caserne où la sentinelle l'eût dû voir, ainsi qu'elle eût vu de même un malfaiteur étranger à la Communauté ?

Hypothèse peu vraisemblable que celle d'un religieux empruntant la rue pour revenir en quelque sorte à son point de départ, et se débarasser aussi maladroitement de son fardeau ! Peu vraisemblable peut-être, mais non impossible. Les criminels de cette catégorie spéciale ont l'esprit tortueux et compliqué, et ce ne serait, en tout cas, qu'une hypothèse à ajouter à toutes les autres dans cette énigmatique affaire.

Après comme avant le mémoire, une seule question continuait à dominer le débat. Cécile Combettes avait-elle pu sortir du couvent ? En était-elle sortie autrement que morte ?

## XVII

## LA VEILLÉE DES ARMES

Le 23 juillet 1847, l'instruction étant close, le procureur du roi Delquié prit ses réquisitions. Il abandonnait Marie Roumagnac, à l'égard de laquelle il eût été bien empêché de découvrir, même un *adminicule* de preuve, comme on écrivait à l'époque, mais il retenait dans les liens de la poursuite Conte, Jubrien et Léotade.

Le 30 juillet, après avoir entendu le rapport du juge Caubet qui siégea avec voix délibérative, la Chambre du conseil se rangea à l'avis du parquet. Elle mit hors de cause la femme, décerna ordonnance de prise de corps à l'égard des trois autres inculpés et prescrivit la transmission des pièces au procureur général de Toulouse, afin que la Chambre des mises en accusation se prononçât.

A vrai dire, elle ne relevait guère contre Conte que ses démarches étranges dans la journée du

15 avril et « ses entreprises de séduction » sur Cécile. Et encore, signalait-elle « l'incertitude » qu'à ce dernier égard les témoignages laissent subsister. Mais, évoquant d'anciens écarts de conduite, elle suspectait le relieur « d'avoir pu se laisser aller à une condescendance coupable, au point de vue des mœurs, au profit de Léotade (avec lequel il était dans les meilleurs rapports), et ce, en lui amenant la petite Combettes ».

Contre Jubrien, elle avait moins encore. Elle supposait qu'après l'entretien du vestibule, ce frère avait eu la faculté « de se réunir à Léotade et de se trouver sur le lieu du crime, encore qu'il n'y eût pas participé autrement que par aide ou assistance ».

L'attendu final trahissait, mieux que tout, l'embarras des magistrats de Toulouse et leur désir de passer à d'autres une responsabilité qu'ils sentaient pesante :

« Attendu, disaient-ils, que, dans cette grave et horrible affaire, soit qu'on considère la pureté et l'innocence de la victime, sur lesquelles il n'y a qu'un sentiment, soit la bonne moralité de sa famille et son trop légitime désespoir, soit qu'on se préoccupe du grand intérêt de la société et du caractère dont sont revêtus deux des prévenus, tout y est de nature à exciter à un haut degré la sollicitude de la justice, et par ce motif encore, se justifie le renvoi devant les magistrats d'une plus haute juridiction pour statuer définitivement sur la prévention. »

Le 6 août, la Chambre des mises en accusation de la Cour royale, à laquelle on avait adjoint pour la circonstance la Chambre des appels correctionnels, rendit un arrêt de non-lieu, faute de charges suffisantes, en faveur de Jubrien et de Conte. Elle renvoya, par contre, Léotade devant la Cour d'assises de la Haute-Garonne, des chefs de viol et de meurtre. A l'examen de cette affaire épineuse, elle n'avait pas consacré moins de cinq audiences et, pour éclairer mieux encore sa religion, elle s'était transportée sur les lieux.

L'accusé se pourvut aussitôt en cassation. Il fit valoir, entre autres griefs, qu'il avait subi, pendant plus de cent jours, un secret véritablement cruel : aucune communication avec ses défenseurs, la fenêtre de sa cellule obstruée par un abat-jour, interdiction de toute promenade dans le préau et de tout exercice religieux, nulles autres visites que celles de magistrats courroucés, le harcelant de questions et portant le désespoir dans son âme.

Si poussé au noir que fut le tableau, la mesure du secret était légale.

En vain, maître Béchard, qui soutenait le pourvoi, parla de « rigueurs inquisitoriales », inspirées « sinon par un sentiment d'inhumanité, du moins par cette pensée fautive qu'il fallait, en dehors de preuves, obtenir l'aveu ». En vain, il invoqua « les soixante interrogatoires subis au milieu des tortures morales de l'isolement absolu » et prononça même le mot de « peine anti-



cipée ». La Chambre criminelle, présidée par M. Laplagne-Barris, répondit, le 19 décembre, que la mesure, à laquelle le juge avait eu recours, était abandonnée à sa discrétion, et qu'en cas d'abus, il pouvait y avoir sujet de plainte, mais non motif à cassation.

Le conseiller Charles Goirand de la Baume fut désigné pour présider les assises. Ancien avocat, ancien député du Gard, il avait pris une part active aux débats parlementaires de 1846, puis, le 23 novembre de cette même année, il s'était fait asseoir à la cour royale de Toulouse. Mais il était bien trop actif pour rechercher dans ses nouvelles fonctions l'*otium cum dignitate*, apanage souvent d'une fin de carrière. Rompu à l'usage de la parole, très jaloux de ses prérogatives et de son autorité, catholique pratiquant, solennel assez, d'une susceptibilité fort éveillée, il s'était révélé maître en l'art de mener des débats criminels, mais l'ardeur de ses convictions l'entraînait parfois un peu loin.

Son premier acte fut de recommencer l'instruction, partiellement du moins. Sans parler des nombreuses dépositions qu'il reçut, il fit subir à Léotade quatre interrogatoires assez fournis pour remplir un volume. Il ne suspendait la séance qu'à l'heure du déjeuner.

Pour expliquer l'emploi de son temps durant la matinée du 15 avril, l'accusé fit connaître pour la première fois que, vers 9 heures — *tout autant qu'il pouvait se rappeler*, suivant la formule pru-

dente de la maison — il était demeuré dans sa chambre de travail à écrire son *compte de conscience*. Ainsi nommait-on la lettre que, tous les mois, chaque frère devait adresser au supérieur général de Paris. Comment ne s'en était-il pas souvenu plus tôt et comment aucun des autres religieux n'avait-il parlé d'un acte aussi important de la vie monastique, accompli ce jour-là ? Constatation un peu troublante, la mémoire n'était revenue à Léotade qu'une fois le secret levé et les communications rétablies entre sa cellule de prisonnier et le couvent.

Le frère Floride affirma que tous les *comptes de conscience* avaient été portés à la diligence le 15 avril, un peu après dix heures du matin. Mais, quand M. de la Baume s'avisa de les retrouver, ce fut pour obtenir de Paris cette réponse : qu'on avait coutume de les détruire, après lecture. Avaient-ils jamais existé ? Oui sans doute, mais il était impossible de le prouver. Celui de Léotade figurait-il dans le nombre ? Mystère.

Le même M. de la Baume ne fut pas long à découvrir que l'accusé était, depuis quelque temps déjà, en contact journalier avec les détenus de la maison de justice, au nombre de quarante, et qu'il avait choisi précisément pour commensaux ceux qui recevaient des visites. Il y mit bon ordre, mais déjà Léotade avait réussi à passer à des gens de la ville les pièces (arrêt de renvoi et acte d'accusation) qui venaient de lui être notifiées. D'être surveillé plus étroitement,

l'accusé se froissa, et, quand il fut invité à signer son interrogatoire du 10 novembre, il refusa tout d'abord, prétendant qu'au préalable « il voulait consulter le bon Dieu dans la prière (*sic*) ».

Le lendemain, avant toute nouvelle question, il s'exprima en ces termes :

— Après avoir réfléchi, j'ai résolu d'apposer ma signature, mais sous une réserve : Vous avez qualifié de *commensaux* les personnes qui mangent quelquefois avec moi. Or, c'est là une expression dont je ne connais pas bien la portée.

Bienheureux les pauvres d'esprit ! Sous la robe de frère, Léotade avait gardé son âme simple d'autrefois.

Lorsque, le 13 novembre, à l'issue de son quatrième et dernier interrogatoire, le sévère conseiller de la Baume lui posa la question d'usage :

— Avez-vous fait choix d'un défenseur ?  
l'ancien tailleur de campagne répondit tout naïvement :

— Je veux prendre d'abord le bon Dieu, puis la très Sainte Vierge, puis maître Gasc et maître Saint-Gresse.

Et cette fois, il signa.

Pendant que s'achevait ce copieux supplément d'information, un incident assez étrange était signalé au président des assises :

Le 3 décembre, un petit vieillard, en cravate blanche et boutonné dans une redingote râpée dont une soutane avait fourni l'étoffe, se présen-

tait chez madame Combettes et, dès l'abord, lui tenait ce langage :

— On sait maintenant que votre fille est sortie le 15 avril, mieux parée que de coutume !

— Mais c'est faux, entendez-vous, archi-faux. Elle portait, ce jour-là, ses vêtements de travail. Ces messieurs du Palais ne l'ignorent pas.

— N'allait-elle pas, de temps en temps, prier seule au cimetière Saint-Aubin ?

— Jamais, et pour une raison bien simple : aucun des nôtres n'y a son tombeau.

— En tout cas, ce n'est pas au couvent que le crime a été commis. Quelqu'un que je connais s'est rangé pour laisser passer Cécile, au moment où elle regagnait la rue.

— Mensonge ! Vous êtes un frère déguisé ou un espion pour me parler de la sorte.

— Si j'étais ce que vous supposez, avouez que je ne pourrais pas tirer grand profit de vos paroles. N'empêche que nous sommes cinquante ou soixante à avoir la même opinion et à faire des démarches pour empêcher la justice de condamner un innocent.

Madame Combettes n'avait pas oublié la visite de Magdeleine Sabatier. Quel était ce nouvel émissaire, et à quoi rimait sa démarche ? Elle le somma de dire son nom, mais, sans répondre, l'inconnu prit la porte. Elle s'attacha alors à ses pas et le suivit pendant près de deux heures, bien qu'il la menaçât à chaque instant de l'entraîner fort loin. De guerre lasse, elle le signala à

un agent de police qui le conduisit au poste.

C'était un certain Jean Lambert, âgé de soixante ans, ancien professeur de langues et secrétaire du président de la Société de Saint-Vincent de Paul. Il vivait d'une façon misérable. Un secours de quinze francs par mois et des bons de pain, on ne lui connaissait pas d'autres ressources.

— J'ai fait, dit-il, la démarche par simple curiosité et de mon propre mouvement. Dois-je vous avouer qu'en octobre, j'ai visité les lieux, dans l'intérêt de mes convictions personnelles ? Fort obligeamment, le frère-directeur du *Pensionnat* m'a servi de guide et j'ai pu me convaincre que le cadavre ne venait pas du couvent.

M. de la Baume voulut questionner lui-même ce singulier bonhomme. Après l'avoir laissé parler jusqu'au bout sans l'interrompre, il se borna à cette question, non dépourvue d'ironie :

— La Providence vous aurait-elle départi le soin de préserver de leurs propres erreurs les magistrats chargés d'instruire l'affaire, ou bien d'autres que ces derniers vous auraient-ils donné le mandat d'entraver la marche de la justice et de dévier les soupçons ?

A quoi l'ex-professeur Lambert répondit assez piteusement :

— Je n'ai agi que sur mes propres inspirations. Je cherchais — d'une façon officieuse, s'entend — les renseignements dont la justice pouvait avoir besoin, et si j'en avais découvert de

bons, je me serais empressé de les lui apporter. Je n'ai, au demeurant, aucune relation avec les chers frères.

Cette dernière affirmation laissa le président sceptique. Déjà, le 13 novembre, il avait reçu une lettre, où frère Floride lui signalait un individu, du nom de Marcenat, qui possédait le secret du drame de Toulouse.

Qu'était ce Marcenat ? un chaudronnier ambulancier, dont la trace s'était perdue. D'abord à Carcassonne, devant le ferblantier Lancet, ensuite à Limoux, devant le marchand de parapluies Tible et le chaudronnier Delsol, il avait débité tout d'une haleine ce funambulesque récit :

— Les frères ne sont pas coupables. L'on prétend là-bas que la jeune Combettes a été enlevée avant d'entrer chez eux et conduite dans une maison de rendez-vous. Bientôt, des cris d'alarme s'étant fait entendre, un couple qui occupait l'une des chambres jugea prudent de se retirer. Mais l'homme fut arrêté au passage par trois particuliers, dont un relieur, qui, après l'avoir enfermé plusieurs heures durant, le poussèrent dans la pièce où venait d'être assassinée Cécile. Ils lui firent alors étendre la main droite sur le cadavre et jurer, sous peine de mort, de garder à jamais le silence sur ce qu'il avait vu.

A cette sombre histoire, rien ne manquait, et le serment de la fin rappelait à s'y méprendre celui que l'énigmatique madame Manzon pré-

tendait avoir prêté devant la gorge ouverte de Fualdès. Seulement, Marcenat s'était bien gardé de nommer ses auteurs et personne n'avait songé à lui poser la moindre question à cet égard.

M. de La Baume estima qu'il avait mieux à faire que de s'occuper davantage de pareilles hâbleries, et il prévint Floride qu'il ne pouvait mettre plus longtemps les parquets de la région à la recherche d'un nomade : « On sait toujours, lui écrivit-il, d'où vient un industriel ambulante qui n'a pas intérêt à effacer ses traces ; on sait très rarement où il va, car il va là où il trouvera de l'ouvrage. »

Marcenat demeura introuvable, et, malgré le retentissement que l'affaire devait avoir dans toute la France à l'heure des débats publics, il ne jugea pas à propos de donner signe de vie. Sans doute ne se souciait-il pas d'avoir des explications à fournir aux gens de justice, qu'il fût mystificateur lui-même ou dupe de mystificateurs. Les partisans des frères ne l'en prirent pas moins au sérieux et, dans un mémoire qui parut après le dénoûment terrible du procès, on pouvait lire :

*« Quelle que soit la moralité que l'on veuille supposer à cet individu, on ne peut admettre que le fait dont il a donné connaissance soit le fruit de son imagination. L'esprit de l'homme ne crée point, sans aucun but, un accident aussi horrible que celui, pour un témoin, d'avoir été*

*conduit devant un cadavre sur lequel on lui aurait fait jurer de garder un silence absolu, sous peine de subir un sort pareil à celui de la jeune fille qu'on venait d'immoler. »*

Ce fut dans une atmosphère de fièvre et de bataille, au milieu des passions déchaînées et une ardente campagne de presse ayant préparé le terrain, que s'ouvrit, le lundi 7 février 1848, à dix heures et demie du matin, la première audience de ce procès mémorable.

## XVIII

### LA COUR D'ASSISES

Dans une salle majestueuse, toute tendue de noir derrière les sièges de la Cour, et dont les murailles portaient des inscriptions tirées des livres saints, M. Charles Goirand de La Baume fit son entrée, suivi de ses assesseurs, les conseillers Quérilhac, de Vialas et Vène. Le procureur général d'Oms qui, dès le début, avait suivi l'instruction comme s'il eût été le procureur du roi — il avait assisté aux transports de justice — vint s'asseoir au fauteuil du ministère public, ayant à ses côtés son premier avocat général. Les mesures d'ordre étaient particulièrement sévères et, pour défendre les abords du Palais, ce ne fut pas trop d'un peloton de gendarmes à cheval et d'une compagnie d'infanterie. L'arrêté du président — un véritable règlement de police — entraînait dans les plus minutieux détails : il exigeait, des magistrats qui désiraient assister aux

audiences, le port de la robe ; il limitait le nombre des places réservées aux avocats. Grand émoi, surtout dans le camp des stagiaires. Mais M. de la Baume ne voulut rien entendre. Harcelé d'un autre côté par la société de Toulouse au sujet des cartes de faveur, il sortit victorieux de presque tous les assauts.

Deux tribunes avaient été construites pour les journalistes : l'une, au-dessus des bancs du jury ; l'autre, au-dessus de celui de l'accusé. On y accédait par des escaliers fort raides, des échelles plutôt, mais tel était le retentissement du procès, que, non seulement Paris, mais encore l'Italie et l'Espagne, avaient dépêché, dans la capitale du Languedoc, leurs plus réputés chroniqueurs judiciaires.

Non sans déplaisir peut-être, mais le sentiment des convenances l'avait emporté sur la curiosité dans cette scabreuse affaire, les dames de la ville, à de rares exceptions, s'étaient abstenues de se montrer.

Adossé au premier banc du jury, était un plan en relief, de dimensions respectables. Rien n'y manquait : ni l'oratoire, ni les écuries, ni le grenier à fourrage, ni l'angle formé par les deux murs, ni le réverbère. Les branches de cyprès, les pieds de géranium étaient figurés de la même manière que le sont les végétations ou les arbres sur les reproductions en miniature des places fortes à l'hôtel des Invalides. Même, une poupée minuscule représentait le corps de l'infortunée

Cécile, dans la position où le fossoyeur l'avait découvert.

Maîtres de Saint-Gresse et Gasc, vieux routiers de la Cour d'assises, étaient chargés de la défense. Maître Joly assistait Combettes père qui s'était porté partie civile. C'était un républicain militant, un *radical* même, suivant le nom donné en Angleterre aux partisans d'une révolution dans le régime électoral, et il attendait avec impatience la chute de la monarchie de Juillet, sans la croire toutefois aussi proche.

La lecture de l'acte d'accusation ne demanda pas moins de trois heures et demie. C'était l'œuvre personnelle de M. d'Oms. Aussitôt après, M. de la Baume crut devoir le paraphraser, pour que l'impression, suivant son propre mot, n'en demeurât pas *fugitive*. Bien mieux, il en fit distribuer un exemplaire à chacun des jurés.

Les manches croisées sur la poitrine, les yeux baissés, une petite calotte noire sur la tête, encore revêtu du costume de son ordre, Léotade écouta sans faire le moindre mouvement. Quand il eut à décliner son état civil, son accent, par trop gascon, fit sourire. Le président n'eût pas permis une manifestation plus bruyante.

A l'audience du 8 février, M. d'Oms prit la parole pour exposer le sujet de l'accusation. Orateur de grande allure, il avait été déjà fort remarqué dans ses précédentes fonctions d'avocat général à Bordeaux et de procureur général à Amiens. Il s'attacha, avec beaucoup de logique et

de puissance d'argumentation, à réfuter le mémoire de la défense. Au passage, il expliqua pourquoi il n'avait pas voulu requérir le huis-clos :

— « Trop de récriminations ont été soulevées dans cette affaire, on a mis en avant des faits trop erronés pour que nous ne saisissions pas avec bonheur, dans l'intérêt de la société, de la vérité et de la justice, l'occasion de la plus grande, de la plus solennelle publicité. Le scandale ne peut naître, dans de pareilles causes, de l'emploi des expressions techniques qui sont nécessaires pour éclairer la religion de messieurs les jurés. »

Il acheva sur ces mots :

— « Les crimes les plus dangereux pour la société ne sont pas ceux que les passions provoquent et que la férocité exécute. La société est exposée à de plus grands périls, lorsque l'impunité du coupable est préparée par d'habiles combinaisons et lorsque la justice rencontre comme obstacle tout ce qui devrait concourir à son succès.

« L'un de nos plus profonds penseurs a dit avec raison : *« Lorsque le crime devient un art, il faut que la justice devienne une science. »*

« C'est de cette vérité dont se sont pénétrés les magistrats qui, dans cette grave affaire, nous ont ouvert la route. »

M. de la Baume était un connaisseur en matière d'éloquence. Trouvant le morceau à son

goût, il ne put s'empêcher de dire tout haut ce qu'il pensait tout bas :

— « Messieurs les jurés, vous ne regretterez pas le temps que le remarquable exposé de M. le procureur général a prélevé sur vos travaux ; le vif intérêt avec lequel vous l'avez suivi témoigne de l'impression profonde qu'il vous a faite. »

Ayant dit, il se décida à procéder à l'interrogatoire.

— Léotade, levez-vous. Avant que les débats développent devant vous les charges, nous croyons devoir vous mettre à même de vous expliquer sur les contradictions et les tergiversations dans lesquelles vous vous êtes complu jusqu'ici. Réfléchissez bien sur chacune de nos questions et songez que vos réponses auront une grande influence sur votre destin. Faites qu'elles soient toujours nettes, précises et sincères. Oui ou non, connaissiez-vous Cécile Combettes ?

— Je ne l'ai jamais vue.

— Et cependant, vous alliez souvent chez le relieur Conte ?

— Quelquefois, pour des commissions.

— Alors, vous avez dû apercevoir ses ouvrières ?

— Non. *Du moins, c'est tout autant que je m'en rappelle.*

— Tenez. Voilà déjà une réticence, une de ces réticences dont vous avez usé si souvent à l'instruction, au cours de vos interrogatoires. Pas d'équivoque. Vous avez vu ou vous n'avez pas

vu d'ouvrières chez Conte ? Vous connaissiez ou vous ne connaissiez pas Cécile Combettes ?

— Je ne la connaissais pas.

— Peu de jours avant le 15 avril dernier, n'êtes-vous pas entré dans l'atelier de son patron ?

— Je ne me souviens pas.

— Je vais vous rappeler l'objet de votre visite. Il s'agissait d'un carnet ?

— Je vous demande pardon. La mémoire me revient maintenant.

— N'avez-vous alors dit à Conte : « Quand le carnet sera prêt, vous me l'enverrez par la *petite* » ?

— Je n'ai pu tenir un pareil langage.

— Cette phrase prouverait deux choses : la première, que vous n'ignoriez pas la présence de personnes du sexe dans l'atelier ; la seconde, que vous connaissiez l'une d'elles particulièrement. Sinon, pourquoi cette appellation familière ?

— Jamais, je n'ai vu d'ouvrières chez Conte.

M. de la Baume passe ensuite à l'emploi du temps de l'accusé pendant la matinée du 15 avril. Il s'étonne que Léotade ait tant attendu pour parler de la rédaction de sa *lettre de conscience*.

— A une époque où vous n'étiez encore que témoin, quand vos souvenirs n'avaient pu s'effacer, vous n'avez fait aucune allusion à cet événement, pourtant mémorable dans la vie d'un frère. Puis, les mois ont passé. Les interrogatoires ont succédé aux interrogatoires. Dans le

silence de votre cellule, vous avez eu tout le temps de réfléchir et de réparer l'omission. Or, vous n'avez rien dit. C'est seulement devant moi que, pour la première fois, le 10 novembre, vous avez invoqué cette lettre ? J'attends que vous m'expliquiez votre interminable silence ?

— M. le juge d'instruction et M. le procureur général me traitaient comme on ne traiterait pas un esclave... Ils me violentaient... Ils me martyrisaient... Ce n'est qu'en arrivant dans ma seconde prison (la maison de justice) que j'ai trouvé en vous, monsieur le président, un juge et un père. Oui, vous seul avez eu pitié de moi. Les autres m'ont torturé comme un pauvre malheureux qui aurait été déjà condamné à mort. M. le procureur général est là pour me démentir et dire si *on n'a pas tâché moyen (sic)* de me troubler... Vraiment, je n'avais plus ma tête à moi.

— Ces récriminations ne sont pas une réponse et je n'accepte pas cette déviation des débats. Je ne veux pas non plus des éloges que vous décernez à ma mansuétude, quand vous la mettez en parallèle avec la réserve et la prudence qui ont présidé à l'instruction. Vous alléguez des tortures ? En quoi auraient-elles consisté ?

— On me faisait coucher sur une paille, tel un fou furieux. On me tenait au secret. On me tourmentait de questions. On me faisait pleurer. Enfin, vous savez bien tout.

— *Je ne vous ai jamais vu aussi attendri...* J'ai au contraire remarqué en vous des mouvements



d'impatience et des manières qui blessaient *ma dignité de magistrat*. D'ailleurs, moi-même, je ne devrais pas échapper à vos griefs, puisque je vous ai fait subir de bien longs interrogatoires ?

— Oui, mais vous me parliez avec plus de douceur.

— Votre changement de langage, une fois le secret levé, à propos de l'emploi de votre temps ne proviendrait-il pas plutôt de certaines communications avec le dehors que de la résurrection tardive de vos souvenirs ?

— J'ai seulement fait demander au cher frère-directeur Irlide si je pouvais m'approcher de la Sainte Table. J'ai en outre exprimé le désir d'avoir de l'eau de noix.

M. de la Baume s'emploie ensuite, avec une redoutable méthode, à dégager de tous les interrogatoires les contradictions qui s'y peuvent rencontrer. Il serait fastidieux de le suivre dans son cheminement à travers la procédure.

Tour à tour, il est question des facilités qu'en sa qualité de pourvoyeur, Léotade avait de se rendre, à tout moment de la journée, aux écuries et au grenier à fourrage, des vêtements qu'il portait le 15 avril, de la chemise n° 562, de bien d'autres choses encore.

Vient la question brûlante : celle de la présence de Léotade et de Jubrien dans le vestibule du *Noviciat*, au moment de l'arrivée de Conte.

— Quand vous n'étiez pas encore inculpé,

observe le président, devant Conte qui précisait l'heure, le lieu, votre position et votre costume, vous avez répondu : « C'est bien possible, je ne me rappelle pas. » Et puis, vous avez adopté, comme Jubrien d'ailleurs, dont les dénégations ont suivi la même progression que les vôtres, un système de protestations énergiques. Voyons. Étiez-vous dans le vestibule, le 15 avril, à neuf heures et quelques minutes ?

— Non, monsieur. Je n'ai pas paru au *Noviciat* à une heure quelconque. Je l'ai dit et je le répète. Je protesterai jusqu'à mon lit de mort. Conte en a menti. Ma parole vaut bien la sienne.

Pour la première fois, Léotade s'est animé. Il a élevé la voix, et l'émotion qui paraît l'étreindre gagne une partie de la salle.

Impassible, M. de la Baume poursuit :

— Ainsi, vous n'avez pas mis le pied au *Noviciat* le 15 avril. Et le 16 ?

— Le 16, j'y suis allé à sept heures et demie du matin.

— Dans quelle intention ?

— J'apportais de l'argent au cordonnier, mais ayant rencontré Jubrien, j'ai préféré remettre la somme (quarante francs) à celui-ci.

— Qu'aviez-vous à faire au cordonnier ? Il n'est pas sous vos ordres et, au surplus, vous ne lui deviez rien.

— Je voulais lui confier la mission d'aller chercher le vin aux lieu et place de Baptiste Lamorelle, le domestique. C'est que Baptiste n'a pas la

tête solide. Je veux dire qu'il ne sait pas bien compter.

— Où avez-vous rencontré Jubrien ? Dans le couloir ? ou dehors ?

— Je ne *m'en* rappelle pas.

— Vous devez cependant vous souvenir si vous avez pris par l'intérieur des bâtiments ou par l'extérieur. Dans le premier cas, il vous a fallu nécessairement passer devant la porte de la lingerie du *Noviciat* ?

— En effet.

— J'appelle alors votre attention sur une circonstance : parmi les nombreuses clefs qui ont été saisies en votre possession, il s'en trouve précisément une qui ouvre la porte du linge sale.

— Je n'en sais rien.

— Ce même 16 avril, lorsque le docteur Estevenet vous parla d'empreintes de pas dans le jardin, ne lui avez-vous pas dit que ces traces pouvaient vous appartenir ?

— Je ne *m'en* rappelle pas.

— Est-ce une dénégation positive ?

— Eh bien ! oui.

— Ainsi donc, toutes les fois que vous répondez : *je ne m'en rappelle pas*, cela signifie : *ce n'est pas vrai*.

— Peut-être.

— Dites donc oui ou non ?

— Eh bien ! il n'est pas vrai que j'aie tenu ce propos.

— A la bonne heure. Vous voilà, pour une

fois, tout à fait affirmatif. Autre question. Comment et à quelle heure avez-vous appris la découverte du cadavre ?

— Il était environ huit heures. J'allais sortir, quand j'ai aperçu un gendarme qui causait avec notre cher frère directeur du *Noviciat*. Tous les deux avaient des figures bouleversées. Je leur en demandai la cause : « Ah ! me répondirent-ils, on a trouvé une fille morte... c'est une servante de Conte. » Alors, j'ai dirigé mes pas du côté du cimetière, et dans la foule qui s'était amassée là, j'ai appris quelque chose de plus.

— Arrêtez-vous. C'est la première fois que vous parlez de ce sentiment de curiosité qui vous aurait attiré sur les lieux. C'est la première fois que vous faites allusion à un détail nouveau qui serait venu, de cette manière, à votre connaissance. Eh bien ! soit. Mais alors, qu'avez-vous entendu dire ?

Au moment où Léotade va répondre, maître Gasc se penche à son oreille et lui parle à voix basse.

Ici, un incident assez vif entre le président et le défenseur. Ce ne sera pas le dernier.

— Maître Gasc, gronde M. de la Baume, l'interrogatoire n'est pas possible dans de telles conditions. Il conviendrait, quand je pose des questions à l'accusé, que celui-ci ne demeurât en communication qu'avec moi.

— Mais, monsieur le président, je ne m'y oppose pas.

— J'entends bien que vous ne vous y opposez pas. Ce serait en effet un peu fort. Mais vous vous interposez, et ceci est de trop.

— Je disais à mon client de ne rien cacher de ce qu'il savait.

— Eh ! lui demandai-je autre chose ! Mais vous pourriez choisir, pour lui donner des conseils, un autre moment. *D'ailleurs, ce que j'ai entendu, je l'ai bien entendu.*

Le démenti, car démenti il y a, est blessant dans le fond et dans la forme. Stupéfait, le vieil avocat demeure sans voix, et M. de la Baume, dont la défiance vient de s'affirmer avec tant de dureté, reprend l'interrogatoire au point où il l'a interrompu :

— Léotade, qu'avez-vous entendu, en passant près du cimetière ?

— Rien de plus que ce que j'ai rapporté.

— Permettez. Vous vous faites par trop naïf. Nul n'a pu se méprendre sur le degré d'intelligence dont vous avez donné la preuve depuis l'ouverture de ces débats. Je répète donc ma question et vous invite formellement à y répondre ?

— ...

— Voyons, répondez ?

— On disait : Ce sont des polissons qui ont tué cette fille comme ça, comme ça (Et, à chaque mot, la voix de l'accusé se voile, au point de devenir à peine perceptible.)

— Qui, on ?

— Des jeunes gens, mais comment pourrais-je

les désigner ? Je les ai à peine remarqués.

— Savez-vous que ce fait eût été toute une révélation ? Et vous auriez attendu jusqu'à cette audience pour en informer la justice ? A qui feriez-vous admettre votre véracité ?

Et l'interrogatoire, toujours conduit d'une façon sévère, s'achève sur la question des propos tenus par Léotade en présence de madame Conte et du confiseur Dombarbe-Lajus. Vraiment, l'accusé ne mérite guère les éloges que M. de la Baume vient de décerner à son intelligence. Entre l'ancien député du Gard et l'ancien tailleur de campagne, la lutte n'est pas égale.

## L'ARRESTATION DE FRÈRE LAURIEN.

Il n'entre pas dans le cadre de cet ouvrage de sténographier les débats de la Cour d'assises ; dix volumes y suffiraient à peine. Certes, jamais affaire ne fut plus fertile en incidents de toute sorte et en coups de théâtre. Il y eut des faux témoignages ; il y eut des rétractations publiques, et la passion même ne fut pas absente des régions où la sérénité est de rigueur. Mais, pour laisser à ce grand procès son caractère profondément dramatique comme aussi sa couleur locale, il suffira de glaner parmi cent épisodes.

Le 10 février, le brigadier Coumès fait sa déposition avec beaucoup de calme. Sur une question de Maître Gasc, il répète que les empreintes de l'échelle n'étaient pas profondes, mais il précise qu'au pied du mur du jardin, les traces de souliers, toutes fraîches, se trouvaient *superposées*, comme si la personne avait, en quelque sorte, tourné sur elle-même.

Frère Laurien s'avance à son tour, chenu, squelettique et voûté. Pour marcher, il s'appuie sur une canne. Il parle d'une voix chevrotante et sur un rythme aussi lugubre que s'il psalmodiait l'office des morts.

A-t-il revendiqué les empreintes de souliers dès le 16 avril, ainsi qu'il le prétend ? Ne les a-t-il revendiquées que le 18, en prenant à part le brigadier dans l'orangerie ? C'est la version de Coumès. Entre ces deux hommes, le soldat et le religieux, il y a un menteur. Lequel ?

— Frère Laurien, rappelle le président, Coumès affirme que, le 18 avril, au moment où il cherchait quelque chose dans l'orangerie, vous allâtes le prendre par la manche et lui glissâtes à l'oreille : « C'est moi qui ai fait les pas. Je me le suis rappelé depuis. »

— C'est faux, cela.

— Comment, c'est faux ?

— Voyant le brigadier en train de remuer une caisse, je lui ai dit : « Pardon, monsieur, je vais vous donner un coup de main. »

— Vous convenez donc de l'avoir abordé en cet endroit ? Mais nous avons quelque peine à croire que vous vous soyez rendu à l'orangerie pour offrir votre aide débile à un homme plus jeune et surtout beaucoup plus vigoureux que vous.

— Je voulais exercer la charité envers mon semblable.

— Et là s'est bornée votre conversation ?

— Oui.

— Comment étiez-vous chaussé, le 16 avril, au matin.

— J'avais des souliers.

— Le brigadier vous a vu des sabots ?

— J'avais déjà changé de chaussures. Comme c'était mon jour de *confesse*, j'avais pris mes souliers pour me rendre à la chapelle et faire ainsi le moins de bruit possible sur les dalles. A mon retour, j'ai remis mes sabots, avant de reprendre mes travaux de jardinage.

— Pourquoi n'avez-vous jamais fourni cette explication ?

— On ne me l'a pas demandée.

— Ne quittez-vous vos sabots que pour aller à confesse ?

— Je les quitte encore le vendredi, quand je vais communier.

— Et les autres jours ?

— Je les garde.

— Vous n'allez donc pas entendre la messe chaque matin ?

— Que si. Que si.

— Alors, vous y assistez en sabots ?

— Oui.

— Pourquoi cette exception, quand vous vous rendez au confessionnal ou vous approchez de la Sainte Table ?

— Parce que les chers frères sont en prières et que je pourrais les troubler.

— Serait-ce donc qu'ils ne prient point, quand

ils entendent la messe ? Allons, je veux bien vous laisser un répit ; recueillez-vous donc. Je reviendrai à vous plus tard, mais prenez garde. Il serait fâcheux que vous m'obligiez à des mesures sévères contre le premier religieux qui vient déposer dans cette enceinte. Sachez cependant que je ne faillirai pas à mon devoir, quelque pénible qu'il puisse être.

Et comme un dramaturge qui ménage ses effets, M. de la Baume renvoie l'audience au lendemain.

Ce jour-là, c'est un des conseillers, M. de Vialas, homme fort dévot, qui, pour venir au secours de Laurien, lui porte le coup de grâce :

— Voyons, mon cher frère, lorsque, le 16 avril, le directeur du *Noviciat* a dit au brigadier, à propos des empreintes : « Elles viennent sans doute de quelques-uns des nôtres que la curiosité aura attirés », vous trouviez-vous présent et entendîtes-vous ?

— Oui, monsieur.

— Eh bien ! écoutez-moi, mon cher frère, et ne regardez que moi, qui vous parle avec tant d'émotion. Pourquoi n'avoir pas dit alors à votre supérieur : « Mon Dieu ! vous n'avez pas besoin de chercher des explications. Ces empreintes, c'est moi qui les ai faites ! »

— C'est que j'en avais informé auparavant le brigadier.

— Il fallait le répéter. On n'en saurait trop dire, quand il s'agit de détruire une erreur. Mais

si vous eussiez déjà parlé à Coumès, il n'aurait pas eu besoin de s'informer auprès du directeur du *Noviciat*. Voyez... Voyez... dans quelles contradictions vous vous jetez ?

— Je ne me rappelle pas bien avoir entendu la réponse que mon vénéré frère supérieur fit à M. le brigadier.

— Ah ! mon cher frère, voyez donc quelle est ici votre tenue. Il n'y a qu'un instant vous nous avez assuré que vous aviez ouï la réponse. Vous variez à chaque minute, on ne peut vous saisir. Comme je déplore votre attitude !

Une voix interrompt ce dialogue, toute chargée d'une solennité menaçante ; c'est celle de M. de La Baume :

— L'incident est assez grave pour que le président, qui a un devoir rigoureux à remplir, prenne sur le temps de l'audience un moment pour se recueillir. La séance est suspendue.

Dans la salle, l'agitation est extrême et tous les regards se portent sur Laurien. Les bras croisés, les yeux fixés sur l'image du Christ qui domine les fauteuils de la Cour, indifférent aux bruits du monde, le vieux religieux marmotte des oraisons. En cet instant tragique où son sort est en train de se décider, il ressemble d'étrange façon au portrait de frère Philippe, le supérieur général des frères de la doctrine chrétienne qu'immortalisa le pinceau d'Horace Vernet.

Enfin, voici la Cour. Sur les réquisitions du procureur général, il est dressé procès-verbal des

dépositions de Coumès et de Laurien. Ce dernier ne signe qu'après un moment d'hésitation.

Puis, M. d'Oms se lève pour la seconde fois. Tout imbu de cette conviction que l'institut des Frères veut sauver un coupable et se solidarise avec lui, il n'a que des paroles sévères :

— « Depuis huit mois, dit-il, la justice a entrepris une œuvre laborieuse, la plus laborieuse qui se soit peut-être jamais présentée. Si elle n'avait eu à lutter qu'avec l'habileté d'un accusé, qu'avec des témoins entraînés par des liens de famille ou des affections personnelles, elle s'en affligerait certes ; elle ne s'en inquiéterait pas.

« Mais ici, quand elle a pénétré au sein d'une communauté religieuse et qu'elle a dit aux supérieurs : *« Une jeune fille est entrée chez vous et nul ne l'en a vue sortir. C'est donc parmi vous qu'est le profanateur de Cécile : aidez-nous ; non seulement vous le pouvez, mais vous le devez »*, eh bien ! elle n'a jamais obtenu que dénégations, elle n'a rencontré qu'entraves de tout genre.

« Si c'est un scandale que des témoins cèdent aux mobiles dont j'ai parlé, c'est un bien autre danger, quand ils obéissent aux intérêts d'une corporation. A ce danger, la justice se trouve exposée, croyons-nous, pour la première fois. Mais il faut qu'on sache que tout ce que la loi a mis de forces entre nos mains sera employé à la découverte de la vérité. La justice sortira d'ici victorieuse ou vaincue. On saura si, au XIX<sup>e</sup> siècle, il existe *une règle supérieure à la loi*, une puis-

sance occulte plus forte que le pouvoir des magistrats. »

Et il requiert l'arrestation immédiate de frère Laurien, pour faux témoignage.

Au nom de la partie civile, Maître Joly joint sa voix à celle du ministère public :

« Ne rapetissons pas cette cause, s'écrie-t-il. Il y a un grand crime à punir ; il y a, devant la justice, une communauté puissante, trop puissante pour ne pas découvrir le crime, s'il eût été commis ailleurs que dans son sein. Au nom d'une famille éplorée, je vous demande d'ordonner des mesures susceptibles d'imprimer une terreur salutaire à tous ceux qui seraient tentés de mentir à la religion du serment. »

En vain, maître Gasc, d'une voix émue, demande au président d'attendre quelques jours encore avant de statuer. Il lui représente combien, les débats à peine commencés, une mesure de rigueur serait préjudiciable aux intérêts de son client ; il appelle sa commisération sur « un pauvre vieillard, simple de pensée et d'intelligence, comme il l'est de vêtements et de condition. » Il s'élève enfin contre les paroles du procureur général.

— Nous sommes ici devant un jury qui nous renverra absous ou nous condamnera. Dans l'un ou l'autre cas, la justice ne sera pas vaincue. Que Léotade sorte d'ici la tête haute ou qu'il sorte flétri, la justice aura triomphé.

Mais M. de la Baume est inexorable. Ni sursis,

ni miséricorde pour un témoin qui s'est parjuré. Il use cependant d'une dernière admonition, et le silence de tous ajoute encore à l'autorité de sa voix :

— Laurien, avant que je ne statue sur votre sort, la loi m'impose le devoir de vous avertir des dangers qui vous menacent. Vous l'avez vu, votre déposition n'est pas seulement en contradiction avec celle du brigadier Coumès; elle l'est encore avec vous-même. Mais elle peut être rétractée; il en est temps encore. Réfléchissez. Dans votre intérêt, dans celui de la communauté à laquelle vous appartenez, dans celui de l'accusé qui vous est cher, je vous adresse un suprême appel. Pour vous, un grand drame commence sur ce banc; *il peut finir au baignoir*. Persistez-vous ?

Assis au fauteuil des témoins, le frère apparaît tout décharné dans sa robe de bure. Il semble vivre un rêve intérieur et s'absorber dans une sorte d'extase.

On se demande s'il a entendu. L'auditoire est haletant.

L'ascète incline la tête et presque bas répond :

— Monsieur le président, j'ai dit la vérité.

M. de la Baume a peine à se contenir.

— La vérité !... la vérité !... Je me demande s'il y a chez vous plus d'ignorance grossière et d'égarement que d'intention criminelle ? Un instant, j'ai cru à la pauvreté de votre intelligence, mais vous venez de me donner la preuve

du contraire. Une dernière fois, la déclaration que vous venez de signer est-elle vraie ?

— Oui, monsieur le proc..., monsieur le président, je le jure devant Dieu.

— Ce Dieu est-il le même que celui devant lequel vous vous prosternez au pied des autels ? Le respectez-vous ?

La voix, jusqu'alors chevrotante, s'affermir pour prononcer trois mots :

— Je le respecte.

Le sort en est jeté. Sans se recueillir davantage, le président des assises ordonne l'arrestation du témoin et commet le conseiller de Vialas pour remplir les fonctions de juge d'instruction.

Deux gendarmes s'avancent pour s'assurer de la personne de Laurien, mais ce dernier, se levant de son fauteuil et descendant de l'estrade où s'est accompli pour lui un si douloureux calvaire, fait quelques pas à leur rencontre.

On le fait asseoir sur le banc des témoins. Il lève les yeux au ciel et égrène son chapelet.

Et Léotade ? Léotade semble indifférent au drame qui vient de se jouer sous ses yeux. A aucun moment, il n'a échangé de regard ni de signe d'intelligence avec l'énigmatique vieillard qui va prendre, à ses côtés, le chemin de la prison.



XX

MAGDELEINE SABATIER

A l'audience du 12, pendant que de nombreux crieurs vendent dans les rues, moyennant quinze centimes pièce ou vingt-cinq centimes les deux, les portraits de Léotade et de *la vierge martyre* (*sic*), on entend la mère de Cécile Combettes. C'est une femme vieillie avant l'âge, qui a grand-peine à s'exprimer, car des sanglots étouffent sa voix. A une question du président, elle répond que sa fille n'a jamais possédé de médaille, ni de chaîne d'argent ; à une question de maître Gasc, que Marie Duprat est « une personne bien pieuse et bien brave ». Puis, on passe aux ouvrières de Conte : Guillaumette Gesta et Marie Bresquignan. Ici, se place l'incident comique, inséparable de tous les grands procès criminels.

Guillaumette est fort jolie sous son bonnet de mousseline à larges bandelettes, mais, de même que sa toute jeune compagne, elle s'effarouche

devant l'appareil de la Cour d'assises. L'estrade qu'il faut gravir, le fauteuil dans lequel il faut s'asseoir, les visages austères tout proches qui apparaissent dans le cadre des robes rouges, tout cela fait qu'elle demeure interdite, balbutie et ne trouve plus un seul mot.

— Ah ! si seulement l'huissier Peyreignes était là, s'écrie M. de la Baume. Il n'y a que lui pour savoir parler aux témoins. Il est paternel, il les rassure, il leur délie la langue.

O bonheur ! On découvre Peyreignes. C'est un homme tout rond, tout jovial. A peine s'est-il approché de Guillaumette, lui a-t-il souri et dit quelques mots à l'oreille, que le miracle s'opère. Guillaumette a retrouvé ses idées et sa voix.

Avec Marie Bresquignan, c'est plus rapide encore. Il suffit que le bon Peyreignes reconforte cette enfant de treize ans d'un *Allons ! Allons ! petite*, lancé avec le plus bel accent de Toulouse, pour que la déposition suive, sans accroc, ni coupure.

Enfin, s'avance Magdeleine Sabatier. Ah ! celle-ci n'a nul besoin d'être encouragée. Pendant que son nez et son menton s'entre-choquent, elle parle avec une volubilité telle que, de longtemps, l'autoritaire M. de la Baume ne pourra placer un seul mot. De temps en temps, elle s'interrompt d'un : *Ah mais ! ah mais !* comme si elle répondait à un contradicteur, et les festons tuyautés de son bonnet de percale s'agitent en tempête.

Elle refait le récit de sa rencontre avec Cécile et, comme gage de sa sincérité, ajoute à presque toutes ses phrases : *Je ne veux pas mentir, moi.* Ou : *Je ne suis ni pour les uns, ni pour les autres.* Ou encore : *Si je me trompe, vous me le direz.*

Elle parle depuis une heure, quand le président réussit enfin à lui couper la parole d'un :

— Avez-vous fini ?

— Non, je n'en suis qu'à la moitié, répond l'intarissable bavarde, aux éclats de rire de toute la salle. Mais je ne me rappelle pas...

— Jusqu'à présent, ce n'est pas, il me semble, la mémoire qui vous a fait défaut. J'ai peur même qu'elle vous ait trop bien servie, et il arrive souvent que sous la volubilité des mots, on cherche à abriter un mensonge. Reprenons. Ainsi, vous avez rencontré Cécile Combettes — vers dix heures — le jour de sa mort — rue Riquet ? Elle était bien arrangée, bien « *proprette* » ; elle avait au cou une chaîne d'argent avec une médaille ? Puis, un homme en burnous couleur capucin l'a accostée sans lui parler et l'a emmenée ?

En guise de réponse, Magdeleine répète, au fur et à mesure, chacun des mots du président des assises, en les psalmodiant.

— Connaissez-vous Conte ?

— On me l'a fait voir ces jours-ci seulement.

— N'est-ce pas lui que vous auriez vu avec Cécile ?

— Je ne sais.

— Cependant, tous les détails de votre récit le démontrent. Un seul homme pouvait aborder la petite Combettes de la façon que vous venez de dire : son maître.

— C'était un monsieur à peu près de la taille de M. Conte.

— Bien. A quelle heure, ce matin-là, êtes-vous allée chez M. Bompierre ?

— Une première fois, vers huit heures. J'ai mis un peu de « sarment » dans la cheminée et je suis allée faire des commissions. J'étais pressée.

— Quelles commissions ?

— Je voulais passer à la fabrique des tabacs, où mon fils est employé, mais j'ai réfléchi que je ne le trouverais pas. Ensuite, j'ai songé à aller, rue de la Poste, chez une personne de ma connaissance, mais je ne suis pas montée. Et puis, vous me *dérangez* avec toutes vos questions.

— Vraiment. Eh bien ! je me permettrai de vous déranger souvent encore. Dans tous les cas, je constate que, pour expliquer votre présence dans le quartier où vous auriez rencontré Cécile, vous me parlez de deux commissions que vous aviez le projet de faire et que vous n'avez faites, ni l'une ni l'autre. C'est bien singulier. Autre question : Comment expliquez-vous votre démarche chez madame Combettes ? N'avez-vous pas obéi à des suggestions étrangères ?

— Mon Dieu ! c'est facile à comprendre. Je savais que cette malheureuse mère était bien af-

fligée et que sa grossesse l'empêchait de travailler. J'ai voulu lui porter des consolations et en même temps l'assister selon mes moyens.

— Mais vous alliez très au delà ?

— C'est possible, mais cela prouve que les âmes charitables ne calculent pas. Il faut bien s'entr'aider dans cette vie.

— Et ce monsieur dont vous lui parliez, qui devait lui donner d'autre argent ?

— C'était un moyen de lui faire accepter plus facilement un secours, et puis, je disais vrai tout de même, parce que j'ai à recouvrer à Castelnau-dary une créance de six cents francs, qui me vient d'un ancien maître.

— Quand vous avez été entendue à l'instruction, vous avez précisé que, le jour de votre rencontre avec Cécile, vous aviez en poche l'argent de votre mois. Or, M. Bompierre a pu démontrer, par les indications de son carnet, qu'il vous avait payée le 8 avril ?

— J'avais encore cet argent dans ma poche, mais M. Bompierre m'en avait donné d'autre pour acheter un gigot qu'il devait manger le dimanche.

— Quel jour vous a-t-il remis le prix du gigot ?

— La veille du jour où j'ai rencontré Cécile.

— Et c'était un ?

— Un samedi.

— Je conçois en effet que vous n'avez pas conservé un gigot plusieurs jours, mais vous ou-

bliez que c'est le jeudi 15 avril que vous prétendez avoir aperçu la jeune Combettes. Or, la veille était un mercredi.

Et, après avoir attiré Magdeleine quelque temps encore dans une série de nouvelles contradictions, M. de la Baume la renvoie à son banc sur cette menace :

— Aussi longtemps qu'un mensonge peut se couvrir avec des paroles, vous en avez à votre disposition. Je le constate et, pour l'instant, je ne vous questionnerai pas davantage, mais vous ne quitterez pas cette audience. Je vais avoir les yeux sur vous. Je ne dois pas vous dissimuler que votre position est grave et que je me réserve de prendre à votre égard les mesures que me dictera ma conscience.

Paraît alors un célibataire entre deux âges, cheveux grisonnants, embonpoint satisfait, figure gaillarde et bien nourrie. Il tient d'une main une canne à pommeau, de l'autre un chapeau à la mode de l'an trente. C'est M. Pierre-Jean-Augustin Bompierre, rentier.

En quelques mots, il fait justice des inventions de Magdeleine Sabatier. Il précise qu'il lui a remis le 8 avril, en même temps que son gage, l'argent d'un gigot. Il ajoute que, le 15, à dix heures du matin, elle était chez lui et regardait passer, de la fenêtre, le convoi funèbre d'une femme Clozat.

En vain, la commère ergote. Elle amuse la salle en parlant des bonnes fortunes du témoin.

C'est un déluge de paroles que le président a grand'peine à endiguer. On apprend encore que Magdeleine a dit au docteur Panassier que le crime avait été commis dans la maison Riquet, toute proche du canal. Aussitôt, le commissaire de police Aumont, présent à l'audience, fait connaître que cette maison abrite un très honorable employé des douanes.

M. de la Baume estime que le scandale a assez duré. Sans ordonner encore l'arrestation de la femme de ménage, il la confie jusqu'à la fin des débats à la garde des gendarmes.

C'est l'incarcération déguisée. Intimidée pour la première fois, la vieille entêtée doit suivre ses gardes du corps. Quand elle entend grincer les lourdes portes de fer de la geôle, elle s'écrie en larmoyant : « Mais ce n'est donc pas pour me faire peur ? Est-il possible, mon doux Jésus, qu'on me mette en prison ? »

## UNE PRISE D'ARMES JUDICIAIRE.

Le 13 février est un dimanche et la Cour d'Assises chôme. Dans les salons, dans les clubs, dans les cafés, dans les logements modestes, sur la place publique, partout, on ne parle que de l'affaire Léotade. Au *Jockey-Club*, où règne la fashion, à la *Société Philharmonique* qui se pique de bonne tenue, on discute avec chaleur, voire avec passion. Les libraires font fortune. Allez au théâtre. On n'écoute plus que d'une oreille distraite le fort ténor Albert, quand il pousse l'ut de poitrine dans *la Juive* ou dans *les Huguenots*. Allez dans les bals masqués — car Toulouse a ses bals masqués — les lorettes gasconnes se plaisent à revendiquer les noms du martyrologe. Sur les pianos, sur les clavecins, on ne voit que romances composées d'hier. Le titre ? *Cécile !* ou *Pauvre mère !* ou *la Vierge martyre !* Des vignettes ornent les couvertures : tantôt une jeune

filles gisant au milieu des herbes d'un cimetière, tantôt une mère éplorée se penchant sur un tombeau...

Aux pluies torrentielles qui, depuis deux jours, inondaient la ville, a succédé un soleil radieux. Et, le lundi 14, la capitale du Languedoc va assister à un spectacle comme elle n'en vit peut-être jamais.

Ce jour-là, plusieurs témoins viennent établir que, le 15 avril, vers dix heures du matin, Magdeleine se trouvait à la fenêtre de la maison de M. Bompierre. De toutes les dépositions, il est dressé procès-verbal, puis M. d'Oms exécute la coupable :

« — Cette femme, avec ses pratiques extérieures de dévotion, devait être un instrument docile sous la main des passions soulevées contre la justice. Le moment n'est pas venu de faire connaître quelles influences l'ont conduite dans ce prétoire. Mais d'ores et déjà, messieurs les jurés peuvent s'apercevoir qu'il existe une affinité plus grande qu'on ne l'aurait cru tout d'abord entre sa déposition et celle de frère Laurien. Toutes les deux ont la même cause, elles ont été imaginées dans le même intérêt. Aussi, que la défense ne se flatte pas de l'espoir que le témoignage de Magdeleine Sabatier est déjà effacé de la discussion. Il reste, messieurs ; il s'est gravé dans vos mémoires et la justice saura tourner à son profit la machination qui fut préparée contre elle.

« Mais, en ce moment, j'ai un devoir à rem-

plir : obtenir un commencement d'expiation au nom de la morale publique outragée, de la sainteté du serment profanée, de la religion elle-même foulée aux pieds. Je requiers l'arrestation du faux témoin. »

Magdeleine Sabatier a-t-elle compris ? Le président l'apostrophe rudement :

— Si vous croyez devoir abjurer, je ne dirai pas vos erreurs, mais vos mensonges, faites-le à la minute même. Je ne vous laisserai pas la consolation de suivre les débats pour vous rétracter. Persistez-vous dans votre déclaration ?

Un moment s'écoule. Magdeleine ne balbutie encore que des paroles insaisissables, puis on entend :

— Oui, je...

— Assez, plus un mot.

Et c'est aussitôt l'arrêt qui ordonne l'arrestation immédiate et délègue le conseiller de Vialas pour faire office de juge d'instruction.

La vieille s'effondre, et M. de la Baume l'achève.

— Comme nous l'avons dit, vous ne suivrez plus les audiences. Gendarmes, saisissez cette femme et conduisez-la sur l'heure à la prison du Sénéchal. Elle n'a plus rien à faire ici. Sa présence ne pourrait que souiller les débats.

Et, se tournant, tout gracieux, vers le jury :

— Messieurs, le temps est favorable. Nous allons pouvoir enfin effectuer le transport de justice indispensable à la manifestation de la vérité.

Des voitures vous attendent dans la grande cour.  
Nous partons immédiatement.

Le président de la Baume était un magnifique metteur en scène. A ce spectacle curieux, nouveau, il ne manqua rien : le cadre d'une ville rouge avec la chaîne des Pyrénées à l'horizon, le clair soleil, les toilettes de fête, une foule plus drue et plus vibrante qu'en Espagne un jour de course de taureaux.

On s'en fut en procession au quartier Saint-Aubin. Toute la garnison était sous les armes. Gendarmes, artilleurs des deux régiments de Toulouse, chasseurs à cheval, infanterie légère, chasseurs à pied des six dépôts des bataillons algériens formaient la haie ou entouraient le cimetière. Vingt landaus se mirent en marche à la file, encadrés de cavaliers, le sabre à la main. Dans les trois premiers avaient pris place les magistrats, tout de rouge vêtus. Dans les autres, c'étaient, d'abord les jurés, puis les avocats, les parents de la victime, Léotade et Jubrien entourés de gendarmes, les experts, les journalistes.

Précédant le cortège et en grand uniforme, caracolait le maréchal de camp Ballon, commandant par intérim la subdivision de Toulouse, et le général Poirsignon.

On prit par des rues étroites et tortueuses. Se voyant le point de mire de tous les regards, Léotade se cacha la figure avec la main. Rue Riquet, on fit la rencontre d'un attelage de bœufs, qui,

effrayés sans doute par l'écarlate des toges, mugirent, entrèrent en fureur et rompirent pour un moment l'harmonie du cortège, au grand effroi de ceux qui occupaient les voitures de tête. Rue de la Colombette et rue des Sept Troubadours, des femmes élégantes apparurent aux fenêtres. Elles n'avaient pas craint de salir leurs toilettes dans les tristes masures de ce quartier, et le spectacle qui se déroula sous leurs yeux les dédommagea sans doute de n'avoir point osé suivre les audiences.

Toute la ville s'était portée autour du cimetière Saint-Aubin. Il y avait des gens sur les murs, sur l'appui extérieur des fenêtres, sur les arbres, sur les terrasses, sur les toits ; certains se cramponnaient aux cheminées. Par delà le canal du Midi, une masse apparaissait, compacte, noire. C'étaient des curieux, au nombre de plusieurs milliers, qui attendaient depuis le matin.

Au moment où les landaus furent signalés, les tambours du 21<sup>e</sup> léger battirent aux champs. Les magistrats descendirent de leurs voitures, la Cour se constitua et, précédée de ses huissiers, pénétra dans le cimetière ; les jurés la suivirent. Ensuite, venaient les robes noires : celles des avocats et celles des deux religieux. Tout le monde se plaça à l'abri d'une double rangée de baïonnettes, là où avait été découvert le corps pollué de Cécile. L'aspect de cette nécropole, déjà désaffectée au profit du cimetière de *Terre Cabade*, avait quelque chose de désolant. Ce n'étaient, de toutes

parts, que tombes à l'abandon, stèles brisées, fosses béantes. Ça et là, parmi les décombres ou les hautes herbes, quelques rares cyprès s'obstinaient à ne pas mourir.

Dès l'abord, se produisit une scène pénible. La dame Combettes éclata en sanglots ; à genoux, elle demanda grâce et supplia qu'on lui permît de se retirer. Bienveillamment, M. de la Baume l'autorisa à ne pas assister davantage aux opérations, et on la vit s'éloigner, toute gémissante, au bras de sa mère.

Rasphaud dit *la Fatigue* fut invité à expliquer dans quelle position il avait trouvé le cadavre. Le vieux fossoyeur s'étendit alors sur le sol à la même place et donna à son corps l'inflexion qu'avait celui de Cécile. Au moment où il se relevait et avant qu'il ne commençât son récit, le soupçonneux président dépêcha quelques gendarmes pour s'assurer que personne n'écoutait du jardin des frères. Les murs ont des oreilles. Après Rasphaud, ce fut le concierge Lévêque qui déposa à son tour et, comme exorde, il fit le salut militaire. En terminant, il tint à déclarer que, depuis le 15 avril, il avait fait visiter le cimetière « à plus de dix millions d'âmes » (*sic*). Nous sommes, ne l'oublions pas, au pays de Gascogne. Enfin, le docteur Estevenet et le brigadier Coumès fournirent des renseignements.

La Cour sortit du cimetière, pendant que la troupe, rangée en bataille, lui présentait les armes ; vis-à-vis de la porte d'entrée, se trouvait,

à l'ouest, le jardin Massip. M<sup>e</sup> Gasc le signala aux jurés. On s'arrêta devant la maison, dite « la Moulinade », près de laquelle la vieille Magdeleine prétendait avoir vu Cécile ; on acheva de suivre à pied la rue Riquet, remarquant au passage que le factionnaire de la caserne avait vue sur le mur du cimetière. Enfin, l'un des huissiers sonna à la porte du *Noviciat*. Un frère ouvrit, mais nul supérieur ne se présenta pour faire à la justice les honneurs de la maison. L'entrée s'effectua non sans désordre, car des officiers s'étaient joints au cortège, ce qui fit qu'une partie de l'assistance dut refluer dans la première cour. C'était, de toutes, la plus spacieuse. Peu d'arbres, mais une galerie circulaire avec arcades abritait des rayons du soleil. Là, se promenaient des religieux recueillis et graves. Ils récitaient leur chapelet, indifférents en apparence à l'invasion dont leur couvent était le théâtre.

On passa sous le tunnel ; on arriva aux écuries. Là, les magistrats furent obligés de retrousser leurs robes pour monter à la chambre des domestiques et au grenier à fourrage. L'escalier était presque aussi raide qu'une échelle de meunier. Ensuite, on visita la partie du jardin où avaient été relevées des empreintes. Le brigadier Coumès s'expliqua une fois encore et le procureur général fit remarquer que, de cette place, on pouvait se débarrasser du cadavre sans être aperçu de l'extérieur.

Au moment où beaucoup s'approchaient pour



mieux voir, frère Laurien, sortant de son mutisme, eut ce cri du cœur :

— Oh ! messieurs, messieurs, je vous en supplie, ne marchez pas sur mes plates-bandes. Vous allez *m'avarier* mes légumes.

Quant à Léotade, il assista avec une rare patience à toutes les opérations. Pas un muscle de son visage ne tressaillit ; chaque fois qu'il souleva son tricorne pour saluer, il le replaça sur sa tête avec lenteur et bien d'aplomb. Avant de gravir l'escalier qui conduisait à son ancienne chambre, il trempa ses doigts dans l'eau bénite et fit le signe de la croix.

Magistrats et jurés n'avaient plus rien à apprendre. Tout le monde remonta en voiture et l'on s'en revint au Palais par les boulevards qu'encombraient cette fois une foule élégante. De fort jolies femmes s'abritaient sous des ombrelles ; d'autres avaient loué des voitures, comme elles eussent loué une loge au Théâtre du Capitole. Quelques équipages à armoiries abritaient discrètement des yeux indiscrets. Enfin, musiques en tête, la troupe regagna ses casernes.

Si tous ces régiments, qui paradaient ainsi à Toulouse, avaient été transportés à Paris par la vertu d'une baguette magique, peut-être les événements immenses à la veille de s'accomplir dans la Capitale auraient-ils pris un autre cours !

## XXII

## MAGDELEINE SE RÉTRACTE

L'audience du 15 février devait marquer dans les annales de ce mémorable procès.

Tout au début, le président pose au brigadier Coumès la question suivante :

— Hier, vous avez simulé, à l'angle du mur, un piétinement, afin de reproduire celui que vous y avez constaté le 16 avril. Ne vous semble-t-il pas que, ce faisant, l'auteur n'avait eu d'autre but que d'effacer ses propres empreintes ?

Réponse :

— Je ne saurais rien affirmer. Il m'a paru qu'un homme avait séjourné et tourné à cette place, mais je ne puis dire dans quelle intention. Tous les pas se trouvaient les uns sur les autres et la pointe en était dirigée vers le mur.

Simple hors-d'œuvre. Le plat de résistance n'est pas loin. M. de la Baume a d'ailleurs pris sa voix la plus solennelle :

— Magdeleine Sabatier, dit-il, ayant demandé

à faire des révélations, nous ordonnons qu'elle soit ramenée aux débats. Nous entendrons ensuite, en vertu de notre pouvoir discrétionnaire, le sieur Taillefer, concierge de la maison d'arrêt.

Et voici la vieille commère qui s'avance, tremblante, humiliée, cachant sa figure sous les longues barbes de son bonnet de percale. Pendant qu'un long murmure s'élève du fond de la salle, elle prononce tout bas des mots inintelligibles et se signe, comme si elle entrait à l'église.

Le président lui demande :

— Est-ce spontanément que vous avez exprimé le désir d'être entendue ?

— Oui.

— Eh bien ! parlez ?

— Quand je suis allée au cimetière, il y avait beaucoup de monde et on disait du mal des chers frères. Alors, moi, je les ai défendus et j'ai dit que j'avais rencontré la petite la veille.

— Oui ou non, l'aviez-vous rencontrée ?

— Je ne l'avais pas rencontrée. Mais, indignée des propos que je venais d'entendre, j'ai voulu faire taire tous ces gens qui avaient assez peu de religion pour accuser des innocents.

— Connaissez-vous réellement Cécile Combettes ?

— Oh ! je la connaissais bien un peu, mais je ne l'avais pas vue le 15 avril.

— Je crois que vous entrez dans la voie de la vérité, mais votre serment de témoin vous oblige à la dire complète. Vous avez causé un grand

scandale. Il n'est plus que l'aveu complet de votre faute qui puisse vous mériter un peu d'indulgence. Tous ceux qui, par des dons, des promesses ou des offres, se sont rendus vos complices, il faut que vous les fassiez connaître. J'admets encore que, le premier jour, vous ayez menti sous l'influence d'un zèle religieux mal entendu, mais, au cours de cette longue procédure, qui vous a soutenue, protégée, récompensée ?

— Personne.

— Ce n'est pas possible. Quelqu'un est derrière vous. A qui ferez-vous admettre que ce soit par religion que vous soyez venue vous parjurer avec tant d'audace jusque dans cette enceinte ?

— Je ne voulais pas revenir sur ce que j'avais dit.

— Puisqu'il ne vous plaît pas, pour le moment, de parler davantage, nous allons vous laisser à vos réflexions. Nous espérons que vous finirez par comprendre votre intérêt et qu'alors la vérité tout entière s'échappera de vos lèvres. En attendant, la mesure prise à votre égard subsiste. Gendarmes, ramenez cette femme en prison.

Magdeleine se retire, tout en larmes. Au passage, le procureur général lui demande :

— Depuis le 15 avril, n'êtes-vous pas allée chez les frères ?

— Si, une fois. C'était pour leur proposer en vente un livre dont on m'a fait cadeau autrefois. On m'avait dit au collège royal qu'il valait

six cents francs, parce qu'il avait trois cents ans moins neuf ans.

— Et personne n'a parlé de Cécile Combettes ?

— J'ai appris aux chers frères que j'avais rencontré la petite. Alors, ils se sont écriés : « C'est bien heureux pour nous, et nous voudrions que vous ne soyez pas la seule. »

On entend alors le concierge Taillefer. Il révèle que, la veille au soir, pendant qu'il faisait sa ronde, la femme Sabatier lui a dit en propres termes : « Ah ! je me suis mise dans une triste position, mais je l'ai bien mérité. J'ai raconté que j'avais vu Cécile Combettes, et *puisque j'avais tant fait (sic)*, j'ai soutenu jusqu'au bout mon mensonge. Pourquoi aussi, l'épicière, madame Gineste, celle qu'on appelle *la Perrine*, me soufflait-elle sans cesse : *Tiens toujours ! Tiens toujours !* Enfin, si j'ai imaginé, dans mon récit, de faire accoster la petite par un homme au burnous couleur capucin, c'est que j'avais entendu dire que M. Conte portait un manteau de ce genre. »

Un long murmure, dont il est facile de deviner le sens, accueille ce dernier détail.

On vient de prononcer le nom de Conte. Au tour maintenant du relieur de la rue Peyrolières de s'asseoir dans le fauteuil des témoins.

Quand il lève la main droite pour prêter serment, il s'embarque dans une formule compliquée, que M. de la Baume ne le laisse pas achever :

— Ah ! je vous en prie. Pas de phrases ! Répondez : *je le jure*, et tenez-vous-en là.

Avant de commencer sa déposition, Conte insiste pour montrer un plan en relief qu'il a fabriqué lui-même et qui représente le vestibule du *Noviciat*, avec les personnages dans leurs positions respectives.

Mais le président l'arrête d'un :

— Inutile de sortir vos cartons. MM. les jurés ont vu les lieux.

Alors, longuement, le témoin rapporte les faits déjà connus. Quand il a terminé, Léotade s'écrie :

— Conte est un menteur. Je n'étais pas dans le vestibule. Il vous a parlé de ses antécédents. Qu'on interroge les miens. J'ai bien le droit d'invoquer mon passé.

Alors, tout d'une haleine, l'accusé raconte sa jeunesse. Il dit comment une mission prêchée dans son village décida de sa vocation religieuse et avec quel bonheur il se plia à sa nouvelle vie. Pour la première fois, il trouve des accents qui émeuvent.

— Aujourd'hui, achève-t-il, j'accepte ce qui m'arrive comme venant de Dieu. Que sa sainte volonté soit faite ! Messieurs les jurés, j'ai prié pour vous. Je continuerai chaque jour. J'attends avec confiance ce qui peut m'arriver. Plaise au Tout-Puissant que je trouve, ici même, cette mort que nos dignes missionnaires vont chercher dans les pays lointains ! Aucun murmure, aucune plainte ne s'échappera de mon âme...

M. de la Baume a laissé parler Léotade sans l'interrompre. Il le ramène maintenant à la question :

— Au début, vous étiez bien loin d'infliger à Conte un pareil démenti. Vous disiez simplement : Je ne me rappelle pas. Ce n'est que plus tard que vous êtes devenu affirmatif. Et puis, tenez, il est une particularité qui me frappe. L'usage des frères est, lorsqu'ils vont sortir, de prendre leur tricorne, et, lorsqu'ils restent au couvent, de garder leur calotte. Or, ce n'est pas sur votre tête que le témoin place le chapeau... Savait-il donc que, ce matin-là, Jubrien avait besoin de se rendre en ville ? Au surplus, quel intérêt aurait eu Conte à vous dénoncer ?

— Je n'ai jamais accusé ce monsieur et je ne sais pas pourquoi il m'accuse.

— Vous n'avez jamais accusé ? Que faites-vous alors de vos étranges propos chez Dombarbe-Lajus ?

— Je ne me rappelle pas les avoir tenus. Mais, en ce moment, il s'agit de savoir qui, de Conte ou de moi, en impose. Vous entendrez de nombreux témoignages...

— Les témoignages se pèsent ; ils ne se comptent pas.

— La justice divine prononcera.

— J'aime cette confiance en la justice divine, que vous avez eu, jusqu'à ce jour, trop tendance à isoler de la nôtre. Mais, ignorez-vous que, si vous êtes coupable, Dieu vous réserve, dans l'autre monde, un châtement terrible ?

— Je le sais.

— La justice des hommes a également sa tâche. Ne dédaignez donc pas de l'éclairer ? Vous en appelez au Souverain Maître. Pour lui être agréable, commencez par vous montrer ici franc et sincère.

— Je le fus toujours.

Maître Gasc demande alors à Conte :

— Lors de votre premier interrogatoire, vous avez fait connaître qu'en entrant dans le *Noviciat*, vous aviez aperçu un monsieur et une dame. Pourquoi n'avoir point signalé en même temps la présence de Léotade et de Jubrien ?

— C'est que la question ne me fut pas posée. Au surplus, le monsieur et la dame se trouvaient dans l'un des parloirs, et non dans le vestibule.

Et c'est tout. Vraiment, l'avocat n'est guère curieux et on eût aimé à le voir pousser davantage le témoin Conte. Car enfin, si ce dernier n'a pas rêvé ou n'a pas menti, un monsieur et une dame se sont trouvés au *Noviciat* dans la matinée du 15 avril. En ce cas, il a bien fallu qu'ils y entrent et qu'ils en sortent. Quels sont-ils ? Qui leur a ouvert ? Dans quel dessein sont-ils venus ? Quel frère ont-ils demandé ? Autant de questions que le juge Caubet a laissées sans réponse ! Autant de question dont, pas davantage, à la Cour d'assises, on ne se préoccupera ! Les personnages, dira-t-on, n'ont existé que dans l'imagination de Conte ? Il se peut, mais encore eût-il fallu le démontrer ? Or, on dirait vraiment qu'il

y a accord tacite entre l'accusation et la défense pour ne pas tirer les choses au clair. De cette partie des révélations du relieur, M. d'Oms ne parlera pas et l'avocat de Léotade ne parlera plus tard que pour prononcer le mot d'imposture. Qui a menti sur un point a menti sur tous les autres. Ce sera sa thèse, mais le mystère n'en sera pas éclairci pour cela.

Une seconde question de maître Gasc amène vite un conflit, où le président, toujours jaloux de son autorité, apporte peu de mansuétude.

— Dans les premiers moments, interroge le défenseur, Conte a-t-il parlé à sa femme de Léotade et de Jubrien ?

C'est M. de la Baume qui se charge de la réponse. Elle est brève, bien que répétée trois fois :

— Non, Non, Non.

— Je voudrais, insiste maître Gasc, que le témoin répondît lui-même.

— Nous sommes juges de l'utilité des questions.

— Le droit de la défense et celui de M. le président...

— Il y a, j'imagine, entre nos deux positions, quelque différence.

La phrase est prononcée avec hauteur. L'avocat n'en revient pas moins à la charge, mais il y met toute la déférence possible.

— J'ai une question à poser, monsieur le président. Voulez-vous avoir l'obligeance de la faire passer par votre bouche ?

— Pas de questions inutiles dans ces débats dont nous ne voyons pas le terme !

Et c'est à grand'peine que l'avocat réussit à faire interpellé Conte une fois encore.

L'audience s'achève sur le témoignage de l'épicière Gineste, entendue en vertu du pouvoir discrétionnaire.

— Je connais Magdeleine Sabatier, dépose cette femme, car elle est ma cliente et, effectivement, elle m'a raconté qu'elle avait vu Cécile dans la rue, le 15 avril au matin.

— C'était un mensonge, interrompt M. de la Baume ; nous en avons eu l'aveu ici même, mais Magdeleine a formellement déclaré au concierge de la prison que vous l'aviez encouragée à persévérer dans son imposture ?

— Est-ce Dieu possible ? Voici ce qui s'est passé ? Elle répétait toujours : *j'ai vu, j'ai vu*. Et puis, elle m'a dit qu'on était venu chez elle la menacer d'une condamnation à dix ans. J'ai répondu : « Pauvre femme, ceux qui disent la vérité ne sont jamais punis. »

— Mais ceux qui ne la disent pas le sont toujours, croyez-le bien. Aussi, répondez-moi franchement. Personne ne vous a chargée de parler à Magdeleine ?

— Oh non.

— Et vous ne lui avez pas remis d'argent ?

— Moi ! Et pourquoi donc ?

L'incident est clos, mais non éclairci. A-t-on le temps de s'arrêter, dans ce procès où les évé-

nements se précipitent et où l'accusé a fini par passer au second plan ? Que de voiles déchirés déjà ! Laurien convaincu de mensonge ! La femme Sabatier venant faire l'aveu public de son faux témoignage ! Que sera-ce, quand le jeune Vidal aura à passer par les mailles, toujours serrées, d'un questionnaire de M. de la Baume ?

## XXIII

## VIDAL SE RÉTRACTE

Justement le voici à la barre, timide comme un enfant de chœur, et l'audience du 16 février débute par un coup de théâtre.

— Quand je fus appelé devant M. le juge d'instruction, commence Vidal, je lui déclarai qu'il m'avait semblé voir sortir la petite. Depuis, j'ai fait des réflexions et je vais dire la vérité tout entière. Je n'ai pas aperçu Cécile, ni rien qui y ressemblât.

La phrase traverse la salle comme un boulet de canon et l'émotion est à son comble.

Aussitôt, une voix s'élève, sévère à faire trembler : celle de M. de la Baume :

— Vidal, la révélation que vous faites aujourd'hui est des plus graves et il s'est écoulé bien longtemps avant que vous reveniez à la vérité. Cependant, vous pouvez encore réparer de funestes erreurs et ce sera pour vous un acte méri-

toire. A une condition toutefois ? C'est que vous ne soyez pas sincère à demi. Dites-nous comment vous avez été amené à vous parjurer ?

— Lorsque je revins à Lavour, je fus appelé par le cher frère directeur qui me demanda si j'avais vu sortir la jeune Combettes : « Je le crois, lui répondis-je, mais je n'en suis pas sûr. » — « Ah bah ! puisque vous en êtes à peu près sûr, vous pouvez bien dire que vous l'êtes tout à fait ».

— Belle morale ! s'écrie M. d'Oms.

Et le président ajoute :

— C'est à dire que c'est la limite extrême entre l'immoralité et le crime de subornation. Eh bien ! mon enfant, oubliez ce passé qui doit être aussi douloureux pour vous qu'il est pénible pour la justice ; oubliez ces fatales influences et racontez nous exactement ce qui s'est passé le matin du 15 avril ?

— Rudelle et moi, nous nous retirions, et Lietbert nous accompagnait jusqu'à la porte, lorsque, me ravisant, je lui demandai s'il ne me serait pas possible de voir les autres frères de Lavour. Il fut alors chercher Laphien et Janissien.

— Eh bien ! à ce moment-là, que vîtes-vous dans le vestibule ?

— Une corbeille de livres, et c'est tout.

— Vous n'aperçûtes pas une jeune fille, appuyée contre un des battants de la porte ?

— Non.

— Vous l'avez déclaré pourtant ?

— Il m'avait semblé la voir.

— Prenez garde... Malgré votre rétractation, nous pourrions être sévère pour vous, à la première réticence. Poursuivez votre récit.

— Quand nous quittâmes le parloir pour le vestibule, une personne passa derrière moi : le portier.

— Ah ! ah ! C'était donc lui que vous aviez pris pour une jeune fille ? Et où allait-il ?

— Il allait ouvrir... Il a ouvert et j'ai aperçu une soutane de prêtre.

— Cependant, Rudelle, qui n'a jamais cessé de faire face à la porte, n'a rien constaté de tel.

— Il me semble avoir vu.

— Tenez, je ne suspecte pas vos bonnes intentions actuelles, mais, de votre version mensongère, bien des détails subsistent encore, si le fond a changé.

Ici, éclate un grave — très grave — incident d'audience. Né d'un malentendu, il prend en une seconde des proportions inimaginables.

Sans attendre que le témoin ait achevé de déposer, maître Gasc se lève et dit :

— Je désirerais demander à Vidal...

— Permettez, maître, interrompt avec humeur M. de la Baume.

Alors, l'avocat, usant d'une formule courante dans le langage toulousain, a le malheur de répondre :

— Je le permets.

— C'est vous qui allez le permettre ?

— Certainement.

Du coup, le président en demeure suffoqué.

— Ah ! c'est intolérable. En vérité, c'est pousser l'inconvenance un peu loin. Nous ne saurions résister à une telle persécution.

Et il se lève, comme mû par un ressort, repousse son fauteuil, et, la toque en bataille, se dirige à grandes enjambées vers la chambre du conseil. Surpris de cette brusque fuite, ses assesseurs restent à leurs places, après s'être consultés du regard ; mais, quand ils voient la robe rouge disparaître derrière le paravent qui masque la porte de sortie, ils se lèvent à leur tour et le procureur général les imite.

Les minutes s'écoulent et la Cour ne revient pas. Au bout d'un quart d'heure seulement, les magistrats regagnent leurs sièges. A peine assis, M. de la Baume, dont l'irritation n'est point apaisée, laisse tomber de ses lèvres cet avertissement sévère :

— Nous ne saurions admettre que maître Gasc, comme il a fait hier, comme il a recommencé aujourd'hui, s'écarte du respect qu'il doit à la loi et aux magistrats. Si pareil incident venait à se reproduire, nous n'hésiterions pas, quelque regret que nous en pourrions avoir, à recourir aux sanctions disciplinaires, soit à celles qui dérivent de la police de l'audience, soit à celles qui rentrent dans les attributions de la Cour. Que le défenseur sache donc bien qu'il ne peut prendre la parole qu'avec notre autorisation et

questionner les témoins que par notre intermédiaire.

Alors, maître Gasc, d'une voix que l'émotion fait trembler :

— Voulez-vous m'accorder la parole, monsieur le président ?

— Non, monsieur. Pas un mot de plus.

La phrase tombe comme le couperet de la guillotine, et l'avocat essuie quelques larmes. Mais la nuit porte conseil. Le lendemain, M. de la Baume s'est rendu compte de la dureté de son langage et, dès le début de l'audience, il tient à proclamer que son observation, sans aucun caractère personnel, n'avait d'autre objet que de déterminer les règles invariables à suivre dans un débat de Cour d'assises.

Puis, il en revient à Vidal et l'encourage à tout dire :

— N'ayez pas peur. Nous n'effrayons ici que le mensonge. Serait-ce dans l'intérêt de la religion que vous hésiteriez ? Mais, que lui importe, à cette religion, que certains malheureux profanent l'habit vénérable dont ils sont revêtus ? Elle n'en saurait souffrir, et le dernier mot restera à la justice.

Et le jeune témoin alors de révéler que, ramené à Toulouse, le 24 avril, par le directeur Auricule, il a assisté, d'abord dans la *procure des livres*, puis dans l'entrée du *Noviciat*, les directeurs Irlide et Floride présidant, à une véritable répétition, où chacun, Lietbert, Laphien, Janissien,



lui-même, a répété son rôle. Il s'agissait, à la vue des lieux, d'accorder tous les récits, de manière à faire croire que Cécile avait pu s'esquiver du couvent. L'un disait qu'il avait vu comme une ombre ; l'autre, qu'il s'était rangé pour lui faire place, et tous devaient insister sur ce point qu'à ce moment, l'aumônier Perlès s'était montré sur le seuil de la porte de la rue.

Les conciliabules ont-ils eu lieu ? On n'en saurait douter, malgré les réticences et les explications embarrassées des frères qui remplacent Vidal au fauteuil des témoins. Ont-ils dégénéré en une répétition générale ? Tout porte à le croire. En tout cas, c'est déjà trop que des réunions préparatoires se soient tenues et que, de Lavour, on ait fait venir quelqu'un pour s'assurer du sens de sa déposition.

Vidal d'ailleurs, sous les paternelles exhortations du président, ne tarde pas à avouer qu'il n'a jamais vu, même un coin de la robe de l'abbé Perlès, et comme Rudelle n'a jamais dit autre chose, on est en droit de se demander si ce n'est pas à une autre heure que ce prêtre espagnol a sonné à la porte du *Noviciat*. Y a-t-il même sonné ?

Que reste-t-il, dès lors, de certaines dépositions troublantes ? Évanouie, l'ombre entrevue par Laphien ! Évanouie, la personne du sexe aperçue par Liethert à la gauche de l'aumônier ! Évanouie, l'enfant que Vidal vit appuyée sur l'arc-boutant de la porte de la cour et qui se glissa

ensuite entre lui et le mur pour gagner la rue ! Et si Vidal, de son propre aveu, a menti, quelle foi attribuer désormais au témoignage de deux *novices*, soumis à la volonté de leurs supérieurs ? Croira-t-on Liethert, intelligent certes, trop intelligent même, mais dévoué corps et âme à la Communauté ? Croira-t-on Laphien, un gamin de dix-sept ans qui en porte douze à peine, avec ses joues duvetées comme une pêche, et qu'on s'attendrait à voir jouer aux billes, malgré la soutane et le tricorne dont il est ridiculement revêtu ?

Il est dit que, jusqu'au bout, l'affaire demeurera enveloppée d'épaisses ténèbres.

## QUELQUES SILHOUETTES DE TÉMOINS

Et pendant de longues audiences, les témoins défilent.

C'est frère Irlide, directeur du *Pensionnat*. Il salue la Cour et le jury à la manière des prêtres, lorsqu'ils se font à l'autel les inflexions de tête prescrites par le rituel. Front lumineux, style châtié, grande onction de manières, jeune encore, il est vraiment l'âme de la défense du couvent. Qu'était-il dans le monde, avant de *faire profession* ? L'égal certainement du président et du procureur général par l'éducation et le savoir, car il parle la même langue. Entre les deux magistrats et le religieux qui se fait tout petit pour mieux se relever, le duel est, par instants, tragique.

Quand M. de la Baume lui rappelle les répétitions générales qui se sont tenues dans la *procure des livres* et dans le vestibule du *Noviciat*,

il proteste avec une dignité qui impressionne :

— Non, monsieur le président. Pour l'honneur de la Communauté, je le déclare, rien de semblable n'a eu lieu.

— Prenez bien garde. Vidal, qui devait jouer son rôle dans une scène préparée d'avance, vient de tout révéler. Il serait à désirer vraiment que les membres de votre institut comprissent mieux leur devoir.

— Sachez que nous tous, et les supérieurs les premiers, nous ne désirons qu'une chose : la manifestation de la vérité. De tels soupçons nous chagrinent. Ne va-t-on pas jusqu'à nous accuser d'avoir ourdi une conspiration de mensonges et de faux témoignages ? M. le procureur général a dit qu'il avait les mains pleines de preuves...

— Les preuves, s'exclama M. d'Oms, nous les aurions toutes peut-être, si vous n'aviez cherché à rendre l'accusation impuissante et à nous égayer ?

— Il y a neuf mois qu'un défi nous a été jeté...

— Non, à la justice. Et ce défi, nous l'avons relevé.

Mais, se reprenant, car il a conscience d'avoir prononcé un mot de trop, M. d'Oms ajoute :

— Ce n'est pas une lutte que nous engageons avec vous. Nous ne voulons que dévoiler des faits graves qui appellent des juges.

— Votre devoir, monsieur le procureur général...

— Mon devoir ? Auriez-vous par hasard la prétention de m'apprendre le mien ?

Frère Irlide s'incline profondément, et d'une voix qui détache chaque mot :

— Vous le connaissez trop bien pour que j'aie la prétention de vous le rappeler. Mais je ne crains pas de dire dans ce sanctuaire auguste, le plus auguste après nos églises, dans ce sanctuaire où j'aperçois l'image de notre divin Sauveur, que jamais on ne pourra prouver que les frères de la doctrine chrétienne aient eu recours à des subterfuges et à des subornations de témoins pour dérober la vérité aux yeux de la justice.

M. de la Baume a assisté, silencieux, à cette passe d'armes. Il juge le moment venu d'intervenir.

— Comment ! avec cette intelligence dont vous faites preuve à un si haut degré ?...

— Je n'ai pas plus d'intelligence qu'un autre frère.

— Comment ! dans la position élevée que vous occupez ?...

— Ma position est la même que celle des autres membres de la Communauté. Nous sommes tous égaux.

— Comment ! ne voyez-vous pas, vous, que le cher frère directeur de Lavaur s'est égaré, lorsqu'il est allé trouver un malheureux enfant pour en faire l'instrument d'un mensonge ?

— Monsieur le président, j'ai examiné les faits, j'ai interrogé les personnes. Même après

vosre parole que je respecte, je persiste à penser que frère Auricule n'est pas allé trop loin. Ce que nous désirons dans ces débats, je le répète, c'est que le jour se fasse et qu'on connaisse enfin la vérité.

— Vous n'avez nul besoin de nous y encourager. Le zèle avec lequel nous nous employons à la découvrir, doit vous rassurer complètement.

— Et la Communauté vous en remercie par ma bouche.

A ironiste, ironiste et demi.

C'est Crouzat, le maître de musique, qui vient déposer, notamment d'*agaceries* indécentes que Conte se serait permises à l'égard de Cécile.

— Un jour, dit-il, j'ai vu le relieur dans sa cuisine ; il tenait la petite sur ses genoux ; il la pressait sur son sein et il l'embrassait, en disant : « Que tu es jolie ! » Elle se défendait.

— Et vous n'êtes pas intervenu ? s'exclame M. de la Baume, indigné.

— Oh ! je n'avais rien à faire.

— Comment, rien à faire ? Vous surprenez une enfant de quatorze ans en butte aux tentatives inconvenantes et brutales d'un homme. Vous la voyez se défendre, et vous restez immobile ?

— Oh ! ce n'étaient que des caresses *insinuantes* (*sic*).

— Même si vous disiez vrai, votre conduite

ne saurait mériter, en la circonstance, de qualification trop sévère. Mais je ne vous crois pas. Ce n'est donc pas assez que cette malheureuse ait été profanée avant sa mort : Il faut encore que vous souilliez sa mémoire.

Successivement, la dame Combettes et la tante Baylac viennent affirmer que jamais Cécile ne s'est plainte de quoi que ce soit.

Coiffée d'un mouchoir qui encadre à l'espagnole sa figure expressive, la dame Baylac s'écrie, dans un sanglot :

— On insulte à la mémoire de notre enfant. Jamais Cécile, si innocente et si brave, n'aurait supporté de tels outrages. Cette povre (*sic*) qui ne s'est jamais montrée découverte devant nous ! Quand sa mère ou moi la regardions, elle se cachait le sein et rougissait. Chère enfant ! elle me parlait comme un ange venu du ciel ! Elle me disait toutes ses pensées.

Dans la salle, l'émotion est à son comble. M. de la Baume s'en fait l'interprète :

— Oui, l'insulte adressée à la mémoire de cette enfant est un outrage fait à la population de Toulouse tout entière.

Et M. d'Oms ajoute :

— On voudrait briser une couronne virginale.

A peine la dame Baylac a-t-elle regagné sa place qu'à la vue de ses sœurs, elle pousse un cri perçant. Elle se tord les bras de désespoir et on l'entend gémir : — Ah ! Cécilon ! pauvre Céci-

lon ! parle ! parle ! Puis elle tombe à la renverse, les membres raidis, les yeux hagards. C'est le bon huissier Peyreignes qui doit la prendre dans ses bras pour l'emporter hors de la salle.

Beaucoup d'assistants fondent en larmes. Crouzat lui-même presse son front contre ses mains et paraît vivement ému. Seuls, les frères qui, après avoir déposé, sont demeurés dans la salle, paraissent étrangers à ce qui se passe. Plusieurs disent leur chapelet ; l'un corrige un cahier de devoirs ; un autre lit son bréviaire, un autre encore apprend son catéchisme. Arrière les émotions et les angoisses humaines ! Emprisonnés dans leurs étroites robes noires, ils demeurent sourds aux gémissements du monde.

Crouzat achève sur un mot malheureux :

— Ce qui est bien sûr, c'est que quelqu'un ment ici.

M. de la Baume lui répond du tac au tac :

— Nous n'en avons jamais douté.

Après l'officieux Crouzat, s'avance un frère ventru, rubicond, exubérant, pittoresque en ses propos. Il agite les bras comme un télégraphe Chappe, parle avec le plus pur accent gascon et, dès ses premiers mots, déchaîne le fou rire. C'est le frère Ibonien, ancien canonnier de l'armée et, au couvent, simple novice encore, bien qu'il ait dépassé la cinquantaine.

Il a prétendu avoir aperçu, le 15 avril, dans le *collidor* (*sic*), près du « trou du portier », une

petite, « sans savoir si c'était femme ou fille, il ne s'y connaît pas autrement ».

Maître Gasc a beau déclarer qu'il n'attache, pour sa part, aucune importance à la déposition, M. de la Baume n'en entend pas moins donner une leçon au hâbleur :

— Eh ! bon Diou ! que voulez-vous que je dise contre le cher frère Léotade, clame Ibonien de la même voix qu'il commanderait le feu au milieu de vingt pièces de canon tonnante à la fois. Je n'ai que des louanges à lui adresser. Ah ! la belle âme ! Que Dieu la garde !

— Tournez-vous du côté de messieurs les jurés, ordonne le président.

Le témoin obéit et les découvre pour la première fois, car il les avait pris jusqu'alors pour de simples curieux. En manière d'excuse, il les salue profondément à plusieurs reprises, puis il reprend son intarissable discours.

Mais M. de la Baume a vite fait de le ramener à la question.

— A quelle heure avez-vous aperçu une personne du sexe ?

— A dix heures et demie, ou à peu près.

— En êtes-vous bien sûr ?

— Té, je ne suis pas un enfant.

— En effet, vous ne pourriez être qu'un vieil enfant. Mais vous êtes novice.

— Entendons-nous. En religion seulement. Mais pour le reste, ah ! que nenni !

— Savez-vous bien une chose, novice Ibonien.

C'est que, si vous disiez vrai, vous seriez le dernier à avoir aperçu Cécile Combettes, et alors la justice aurait le droit de vous demander compte de sa disparition.

— Quand je dis que j'ai vu, je me *rétracte* (*sic*). Je veux dire que j'ai entrevu... à travers le vitrage.

— A travers le vitrage ? Mais il n'en existait pas encore dans le vestibule le 15 avril ! Ce simple détail vous confond. Tenez, retirez-vous au plus vite.

— C'est bien dur.

Et ce regret est formulé d'une voix de stentor.

C'est Jubrien. Et la déposition de ce frère, récemment encore inculpé, va mettre le feu aux poudres. Il s'agit du fameux *compte de conscience*. A l'instruction, le frère pourvoyeur du *Noviciat* a déclaré en propres termes : « *Il est des religieux, desquels on ne l'exige pas à cause de leurs fonctions, et je suis du nombre.* » Devant les jurés, il vient dire que personne n'en peut être dispensé du fait de son emploi.

M. d'Oms signale la contradiction et, pour la mieux souligner, il donne lecture d'un fragment d'interrogatoire.

— Est-il bien vrai que ce soit écrit comme cela ? interrompt Jubrien.

Et sa physionomie sarcastique ajoute encore à l'insolence de la question.

M. de la Baume n'en croit pas ses oreilles :

— Depuis quand, s'écrie-t-il, vous permettez-vous un pareil langage ? N'avez-vous donc fait vœu d'humilité que pour fouler aux pieds ce que tout le monde respecte ? Si M. le procureur général juge à propos de requérir, la Cour a entendu l'outrage.

Mais M. d'Oms le dédaigne.

— Je ne demande qu'une chose, c'est que messieurs les jurés conservent le souvenir de cet incident et qu'ils jugent par là de l'esprit qui anime tous les membres de la communauté.

Trop intelligent pour n'avoir pas compris, Jubrien s'empresse de faire amende honorable.

— Je demande pardon à la Cour, et jamais je n'ai voulu insulter des magistrats respectables. Mais, je n'ai pas l'éducation nécessaire pour parler dans une pareille enceinte. A l'instruction, je me suis insuffisamment expliqué ou j'ai été mal compris.

— Non, non, insiste le président, il n'a pu y avoir d'équivoque. Il faut que tout le monde sache ici qu'il n'est pas un frère qui ne se soit fait relire plusieurs fois ses dépositions avant de les signer. Si vous eussiez contesté un seul mot des vôtres, le procès-verbal porterait un renvoi approuvé. Nous devons donc tenir pour certain que votre pensée a été exactement traduite, mais embarrassé que vous êtes par une contradiction flagrante, vous avez pensé vous tirer de ce mauvais pas par une insolence.

Et le procureur général ajoute cette réflexion :

— C'est à M. le président des assises que Léotade a parlé pour la première fois de son *compte de conscience*. Jubrien ne connaissait pas sans doute encore le nouveau système ; aussi, a-t-il déclaré devant le même magistrat que les pourvoyeurs, du fait de leurs fonctions, étaient dispensés de cet acte religieux. Puis, aujourd'hui, il se retracte pour se mettre d'accord avec l'accusé.

Le reste de la déposition n'est qu'un amas de réticences. Pas une phrase qui ne soit accompagnée d'un : *il se peut — il se pourrait — il me semble — autant que je me rappelle — je n'affirme rien*. Et toujours ce rire sardonique qui voltige sur les lèvres de Jubrien.

Cette gaité hors de propos finit par échauffer la bile de M. de la Baume qui met le holà :

— Nous sommes vraiment charmés que tout ici vous divertisse. Nous savions déjà qu'au cours de votre détention préventive, assez longue pourtant, vous aviez fait preuve d'une humeur toujours égale et d'une parfaite quiétude d'esprit.

Ironique encore, le témoin salue très bas, comme s'il remerciait d'un compliment.

C'est le jeune Laporte, âgé de dix-sept ans, ancien élève du *Pensionnat*, qui vient révéler qu'après l'arrestation de Léotade, les directeurs Irlide et Floride l'ont fait appeler plusieurs fois, pour qu'il déclarât avoir vu l'inculpé dans la salle de couture, le 15 avril, entre neuf heures et neuf heures et quart du matin.

— Je n'en étais pas sûr du tout, ajoute le témoin, mais ils me le répétèrent tant et si bien, que je finis par leur obéir. Ils me disaient : « Voyons, mon enfant, rappelez-vous. Ce jeudi-là, il pleuvait. Vous n'êtes pas allé à la promenade... » Ils voulurent même que je consignasse ma déposition par écrit.

Et Laporte ne fut pas le seul élève à se voir imposer un tel devoir supplémentaire.

Il dit encore que, le jour de sa dernière comparution devant les frères-directeurs, les avocats de Léotade étaient présents, et quand le président lui demande :

— Oui ou non, avez-vous vu l'accusé à la couture le 15 avril ?

Il répond :

— Non. J'ai bien réfléchi depuis, et je suis sûr que c'était le jeudi précédent. Si j'ai dit le 15 avril, c'était par crainte.

— Par crainte de quoi ?

— D'être puni ou d'être renvoyé.

Maître Gasc a à cœur de se disculper.

— Monsieur le président, voulez-vous faire préciser au témoin à quelle époque il a vu maître Saint-Gresse et moi-même ?

— C'était, dit Laporte, deux mois avant le 25 août, date à laquelle j'ai quitté le *Pensionnat*.

Alors, M. de la Baume :

— Le rôle que les honorables défenseurs ont joué en la circonstance ne dépasse pas, ce me

semble, les limites de leur droit. Il n'est nullement interdit à un avocat de s'éclairer sur la portée et la valeur d'un témoignage.

Maître Gasc est debout et, d'une voix tremblante d'émotion :

— Je vous remercie, monsieur le président. Vous avez jadis dignement porté la robe que je porte et vous savez la défendre.

D'un geste bienveillant, M. de la Baume l'arrête, mais le défenseur ne veut pas se rasseoir, sans avoir dit encore :

— Je vous remercie, même de m'imposer silence.

Et la salle tout entière s'associe d'un même élan aux nobles paroles qui viennent d'être échangées. Voici donc réconciliées les robes rouges et les robes noires. Courte trêve, hélas !

En attendant, que penser des démarches, pour le moins téméraires, des directeurs de la Communauté ? Qu'en penser, après la rétractation de Vidal, après la déposition de Laporte, après d'autres témoignages encore d'élèves ou de frères, les uns répétant un récit suggéré, les autres ne reconnaissant l'évidence que sous la réserve des plus réticentes formules. *Action subornatrice, milice organisée contre la justice*, dira le procureur général d'Oms. Quand, après soixante-dix-huit ans, on cherche, à la lueur des sténographies, à ressusciter ces interminables débats, la flétrissure ne semble point effacée.

A l'audience du 21 février, frère Floride la

releva en des termes qui ne manquaient pas d'une certaine grandeur :

— Depuis plusieurs jours, j'entends parler de conciliabules, de complot ; je suis désigné comme l'instigateur de tous ces méfaits, humilié jusqu'à la poussière. Eh bien ! j'offre aux investigations, non seulement ma conduite dans cette affaire malheureuse mais ma vie tout entière. Je demande qu'à l'instant même les portes de la prison se referment sur moi, qu'on me séquestre et qu'on informe. Que le bras de la justice s'appesantisse sur ma tête, si j'ai failli, mais qu'on proclame mon innocence, si ma conduite fut droite.

Malheureusement, le novice Laphien vint tout gêner, quand le président lui demanda si, oui ou non, Floride avait présidé, dans *la procure des livres*, à certaine répétition.

— Je crois, dit-il, *autant que je peux m'en rappeler*, que le cher frère était là.

— Oui, *autant que vous pouvez vous le rappeler*, souligna M. de la Baume, mais, sauf la formule, y était-il ?

Et le jeune homme de répondre :

— Oui, monsieur le président.

C'est Marie Duprat qui, déposant à son tour, répète les confidences qu'elle aurait recueillies de la bouche de Cécile, une douzaine de jours avant le crime. M. de la Baume s'étonne qu'une fille de son âge, pieuse, raisonnable, ait pu gar-



der un pareil secret. Il y avait cependant urgence à intervenir pour éviter un grand malheur, d'autant plus que la dame Combettes, s'en était remise à elle de la surveillance morale de son enfant.

— Tenez, voulez-vous que je vous dise, Marie Duprat — c'est le président qui met le point final — vous vous êtes placée dans une position à ne pouvoir être contredite que par une seule personne. Cette personne n'est plus, mais sa mémoire vous accuse. Retirez-vous.

C'est enfin le juge d'instruction Caubet, cité à la requête de la défense. Il s'explique tout d'abord sur les empreintes d'échelle :

— Ces empreintes, dit-il, ne me préoccupèrent pas d'une manière spéciale le premier jour, parce que des opérations plus urgentes me réclamaient, telles que l'examen des murs et la position du cadavre. Il me semblait d'ailleurs difficile que, sous le poids d'un homme chargé d'un fardeau, l'échelle ne se fût pas enfoncée davantage ; j'étais convaincu, en outre, que je ne pourrais jamais la retrouver. Et puis, faut-il vous en faire l'aveu ? Mes soupçons ne se portaient pas alors sur l'établissement des frères. Je m'inquiétais davantage des habitations voisines. Ce ne fut qu'un peu plus tard que les empreintes prirent de l'importance et que je me fis représenter les échelles de la Communauté. L'une me parut les avoir produites. Quant aux marques de

souliers, ainsi que je l'ai écrit dans mon procès-verbal, on les apercevait, mais *faiblement*.

— *Maître Gasc.* — Qu'entendez-vous par ce : *faiblement* ?

— J'ai voulu parler d'empreintes *superposées*, de *piétinements* ayant eu pour but d'effacer les traces.

M. de la Baume profite de la présence de M. Caubet pour lui poser cette question.

— Ne jugez-vous pas convenable, monsieur, pour éclairer ce débat encore davantage, de nous entretenir de certains faits qu'on n'a pas coutume de relater dans les procès-verbaux mais qui, pour des juges, peuvent avoir de l'importance.

Et voici la réponse :

« — Ce ne sont, je m'empresse de le souligner, que des impressions résultant de mes entretiens avec l'accusé, en dehors des interrogatoires.

« Souvent, je fus le visiter dans sa cellule pour l'engager à subir patiemment sa longue détention et aussi pour l'exhorter à la sincérité. Chaque fois, je le trouvais à genoux, et tellement absorbé dans ses prières, qu'il n'entendait pas la porte s'ouvrir : « Voyons, lui dis-je un jour, c'est un crime affreux, mais il a pu être commis dans un de ces moments où la raison s'égaré, et où la passion emporte tout. Si vous êtes coupable, les remords doivent vous déchirer. Avouez, et votre âme retrouvera peut-être quelque repos.

Dieu, qui apprécie tout, inspirera vos juges. » Il m'écouta avec attention, le regard fixe, et soupira douloureusement : « Excuser le viol, peut-être, *mais la mort !...* » — « Eh ! insinuai-je, qui sait si l'auteur du premier crime est également l'auteur du second ? La jeune fille a pu se précipiter contre un mur... » Il réfléchit, puis s'écria : « Non, je ne suis pas coupable. »

« S'il faut dire toute ma pensée, j'ai eu, à ce moment précis, le sentiment que l'aveu était sur les lèvres de Léotade.

« Je ne vous cache pas, du reste, que, lorsque j'entendis ce frère pour la première fois — il n'était encore que témoin — son trouble me parut extrême. Quand, après clôture de sa déposition, je l'autorisai à se retirer, il eut un : *Alors c'est fini !* qui trahissait un tel soulagement que je voulais le faire arrêter sur l'heure. Ce fut vous qui m'en empêchâtes, monsieur le procureur général. »

Un juge d'instruction visitant un inculpé dans sa cellule et lui faisant espérer la vie sauve, en échange d'aveux ! Quel scandale ! Quelle campagne de presse ! Quelle véhémence protestation du barreau ! Quelles conclusions à l'audience, si un tel événement se fût produit cinquante ans plus tard !

## XXV

## LA RÉVOLUTION DE 1848

Mais nous sommes, ne l'oublions pas, sous l'empire encore de la procédure secrète et sous le règne de Louis-Philippe-I<sup>er</sup>, roi des Français. A Toulouse, le procès Léotade tient toujours l'affiche et les étrangers affluent, à chaque diligence plus nombreux. Le concierge de la Cour d'appel est en train de faire fortune. Il s'est arrogé le droit de disposer en toute propriété de la grande tribune où se trouvaient autrefois les orgues, quand la salle d'audience était une église. Trois cents personnes ne peuvent s'y loger qu'en se serrant beaucoup. Qu'importe. Il en introduit trois cent cinquante et réclame à chaque privilégié un droit d'entrée de deux francs. Puis, à mesure que le procès se prolonge, il augmente le prix, et encore oblige-t-il les spectateurs à laisser la place à d'autres, chaque fois que la séance est suspendue.

Au théâtre du Capitole, on joue un nouvel opéra comique qui a pour titre : NE TOUCHEZ PAS A LA REINE. Or, l'un des personnages — la femme du grand argentier — soumise à un interrogatoire qui l'embarrasse, ne sait que répondre : *C'est possible... Je ne dis pas non... Je pensais à autre chose.* Le public, qui retrouve, dans ces formules prudentes, les : *Autant que je m'en rappelle* de la Cour d'assises, rit de bon cœur.

Par contre, le parti des frères, fort nombreux, reste digne et invoque le ciel. Voici l'intitulé des oraisons qui se distribuent à la porte des églises et jusque dans les rues, avec l'autorisation de Monseigneur l'Archevêque :

*Quarantaine de prières, offerte aux fidèles pour demander une grâce qui intéresse spécialement la gloire de Dieu et l'honneur de la religion.*

Et pendant que la grande cité provinciale, débordante de vie, s'agite, se passionne, vibre au gré de chaque incident d'audience et ramène tout à la mystérieuse affaire, un événement considérable s'accomplit à cent soixante-dix lieues de là.

On sait quelle campagne active — campagne de banquets — était alors menée dans toute la France pour la réforme parlementaire et électorale, *la Réforme* tout court, disait-on. Dans la nuit du mardi 22 au mercredi 23 février, à la suite de l'interdiction d'un grand banquet qui

devait avoir lieu aux environs de l'Arc-de-Triomphe, des barricades sortent de terre, une émeute éclate à Paris, peu grave encore. Puis, Guizot démissionne et tout paraît rentrer dans l'ordre, quand, le 23, une bande se trouve passer, à neuf heures du soir, devant le ministère des Affaires étrangères, alors situé boulevard des Capucines. Un cordon d'infanterie monte la garde. Alors, du groupe des manifestants, part un coup de feu qui jette par terre un soldat. Sans ordre, obéissant à un réflexe, ses camarades couchent en joue leurs fusils et tirent à bout portant. Cent personnes s'abattent ; trente-cinq sont frappées à mort. C'est la fuite éperdue des survivants. Cependant, quelques-uns s'emparent d'une charrette à bagages, y entassent seize des cadavres, parmi lesquels, bien en évidence, celui d'une jeune femme, encore ruisselante de sang. En cortège, à la lueur des torches, on remonte les boulevards ; des milliers de voix répètent : Aux armes ! Vengeance ! On assassine nos frères ! C'est comme une traînée de poudre. Le jeudi matin 24, Paris se réveille, hérissé de barricades, aux cris de : Vive la République !

Et le gouvernement ne peut ni ne sait organiser la résistance. La troupe de ligne, tenue depuis soixante heures sac au dos, manque de vivres et de cartouches. En haut lieu, on tâtonne, on donne des ordres insensés. L'insurrection avance ; elle est maîtresse du Palais Royal ; au crépitement de la fusillade, elle marche sur les

Tuileries, que le vieux roi, après avoir abdicqué, abandonne en toute hâte. La monarchie de Juillet a vécu.

Mais, à Toulouse, quand s'ouvre l'audience du 24 février, on ne sait rien encore. Elle sera brève, bien qu'ait sonné l'heure de la joute oratoire. La veille, la défense a tenté d'établir que Jubrien n'avait pu se trouver dans le vestibule du *Noviciat* le 15 avril, au moment de l'arrivée de Conte. Elle a fait entendre un maquignon, Bonhours, et un propriétaire de Cuq-Tralès, M. Salinier, qu'il aurait alors accompagnés aux écuries pour leur vendre une jument blessée. Témoignages bien tardifs, et encore moins probants ! Quelque incertitude d'abord subsiste sur le jour, et, au surplus, de la propre déclaration de Bonhours, les deux laïcs auraient quitté le couvent à neuf heures dix, par la petite porte du jardin qui donne sur la rue Riquet. Jubrien pouvait donc se trouver au *Noviciat* à une heure toute voisine. Que reste-t-il, dans ces conditions, de l'alibi ?

Le président expédie les derniers témoins, puis il fait extraire de la prison du Sénéchal, Laurien et Magdeleine Sabatier. Le frère a conservé son masque impassible. La femme est enveloppée de la tête aux pieds dans une grande mante à capuchon. Elle marche en chancelant et étend les mains en avant de ses yeux, comme si elle était devenue aveugle.

De Laurien, qui a demandé lui-même à être entendu, aucune rétractation. Aussi, après

lui avoir adressé un suprême avertissement, M. de la Baume l'abandonne à son sort. En revanche, Magdeleine confesse à nouveau son mensonge, mais d'une voix si faible que les jurés ont quelque peine à l'entendre.

— Vous avez renouvelé l'aveu de votre parjure, constate le président. Mais, ce faux témoignage, qui vous l'a inspiré ? Qui vous a encouragée à y persévérer ?

— Personne, gémit la commère, toute branlante. Seulement, un M. Combes, de la rue du Puits-Clos, m'a fait appeler un jour pour me dire : « Ma petite vieille, puisque vous m'assurez que c'est vrai, il faut vous y tenir.

— Je ne voudrais pas que toute prolongation de la mesure de rigueur prise à votre égard vous suggérât l'idée d'accuser des innocents. C'en est assez. Je vous donne acte de votre rétractation et j'ordonne votre mise en liberté. Maître Joly, vous avez la parole.

Mais serait-ce que l'avocat de la partie civile entend déjà la révolution qui gronde là-bas ? Homme politique, tribun impétueux, il a pris une part ardente au mouvement qui vient d'emporter le régime. Si la République est proclamée à Toulouse, il se sait désigné pour y représenter le pouvoir. Aussi, depuis le matin, ne suit-il plus que distraitement les débats ? Comme les trappeurs qui appliquent leur oreille au sol pour percevoir les bruits lointains, il écoute, il écoute... et, bien qu'il ne soit encore que deux heures et

demie, il insiste pour ne parler que le lendemain.

Le lendemain, le drapeau au coq gaulois flotte encore sur le Capitole. Cependant les postes sont doublés ; des bruits courent la ville, mais leur gravité même empêche qu'on y croie et aucune nouvelle officielle n'a transpiré encore.

L'audience s'ouvre avec une heure de retard, et M<sup>e</sup> Joly prend la parole au milieu d'un profond silence. Dès ses premières paroles, on devine que ses préoccupations sont ailleurs :

« — Messieurs de la Cour, messieurs les jurés, s'écrie l'avocat, un grand événement absorbe depuis longtemps l'attention publique. Dans un pays où les mœurs sont douces et communicatives, un crime affreux a été commis et, depuis neuf mois, la justice en recherche les auteurs. Cette situation nous cache quelque chose de grave. Aurions-nous traversé cinquante-cinq ans de révolutions ? Aujourd'hui encore, l'égalité ne serait-elle qu'une chimère ? Se trouverait-il une puissance dans l'État, aussi forte que l'État lui-même ? La question, vous le voyez, est sociale avant tout. Il faut savoir si, au xix<sup>e</sup> siècle, la justice sera impuissante, et, si elle pouvait l'être, il faut savoir par quels moyens elle l'aura été.

« Une jeune fille, une enfant a été inhumainement violée, profanée, assassinée. Une famille en deuil, dont elle était l'orgueil et l'espoir, demandera-t-elle en vain justice ? Rencontrera-t-elle des obstacles invincibles ? Et ne sera-t-elle

venue dans cette auguste enceinte que pour entendre profaner une mémoire qui lui est chère ?

« Eh quoi ! on verra s'organiser un système de corruption, de subornation et de mensonge ! Les magistrats seront impuissants à remonter à la source du complot, à déjouer les manœuvres de certains hommes. Ces manœuvres, je les connais. Elles ne sont pas nouvelles. Elles tiennent à l'esprit de corps religieux qui vise à une indépendance coupable, qui veut mettre l'État dans l'Église. Ces hommes, je les connais ! Ils arrivent de haut et de loin. Et, bien que combattues par les parlements, condamnées par les ordonnances de nos rois, vaincues par les principes de 92, leurs doctrines entendent conduire à la domination, puis de la domination à la fortune. »

Et, après ce laborieux exorde, Maître Joly, se livre à une attaque en règle contre les jésuites. Les maximes de cette compagnie, le *perinde ac cadaver*, Ignace de Loyola, sont évoqués à grand renfort de citations. C'est un déluge de phrases, mais il est manifeste que l'avocat parle sans s'écouter. L'oreille au guet, le regard anxieux, il interroge les visages des retardataires qui ont réussi à se glisser dans le prétoire. Pour tromper la fièvre de son attente, pour s'étourdir, il lit des documents : un décret de Napoléon I<sup>er</sup> ordonnant l'arrestation des dominicains de Valladolid et la confiscation de leurs biens, jusqu'à ce qu'ils se décident à livrer un domestique du monastère, l'assassin d'un de nos soldats ; une lettre de saint

Charles Borromée, s'élevant contre la protection accordée par la Compagnie de Jésus au père Mazarin, accusé d'un crime.

La diatribe se fait de plus en plus acerbe, les lectures succèdent aux lectures, et de Paris, toujours rien. Toutefois, le bruit commence à se répandre qu'une dépêche a été placardée, la veille au soir, sur les murs d'Agen, annonçant l'abdication du roi. La plupart demeurent incrédules ; ils n'en désertent pas moins l'audience pour courir aux nouvelles, du côté du Capitole. La salle se vide comme par enchantement. Oh ! comme maître Joly suivrait volontiers la foule, si la tâche qu'il a assumée ne l'attachait à la barre !

Il n'est si longue digression qui ne finisse. L'avocat se décide à rentrer dans la cause, non sans avoir qualifié les frères ignorantins « d'agents subalternes des jésuites ».

« — Ma proposition, dit-il, est celle-ci : Cécile a franchi la porte du *Noviciat* le 15 avril, un peu après neuf heures du matin, pour n'en plus sortir vivante. On pouvait soutenir le contraire, quand on s'appuyait sur un témoignage qui n'a soulevé ici qu'horreur et dégoût : celui de Magdeleine Sabatier ; quand Vidal osait prétendre qu'il lui semblait avoir aperçu l'enfant se diriger vers la rue. Eh ! ne lui avait-on pas persuadé, à l'aide de ces principes de morale dont j'ai dévoilé le danger, de ces principes impies qui flétrissent les esprits et les âmes, que lorsqu'on

croit avoir vu, il faut dire qu'on a vu, et même l'affirmer sous serment ? Après ces longues audiences, que reste-t-il de toute cette machination audacieuse, et de la déposition de Crouzat, et de la déposition de cette grande fille de trente ans qui avait aperçu, à la lueur d'un reverbère, des meurtrissures bleues sur les bras de Cécile Combettes ?... »

Mais, voici qu'à peine sa discussion ébauchée, maître Joly s'arrête court et demande une suspension d'audience. Quelqu'un vient de lui glisser à l'oreille que le télégraphe électrique a joué entre Paris et Toulouse. Deux dépêches, en effet, s'étaient sur les murs du Capitole : la première, annonçant l'abdication ; la seconde, la constitution d'un gouvernement provisoire.

Au bout de dix minutes, la Cour rentre en séance, et M. de la Baume annonce, d'une voix altérée, que l'avocat de la partie civile, « en raison de sa fatigue et des préoccupations que tous éprouvent », a exprimé le désir de ne reprendre sa plaidoirie que le lendemain.

Simple défaite ! Cette plaidoirie, maître Joly ne devait jamais la reprendre.

En attendant, la ville est en effervescence. Toute la soirée et toute la nuit, des cortèges d'ouvriers et d'étudiants parcourent les rues, en chantant la *Marseillaise*, la *Varsoivienne* et le *Chœur des Girondins*. Ces manifestations se tiennent généralement dans la note pacifique. Toutefois, une bande s'introduit par escalade dans le

jardin des frères et se livre à quelques dévastations.

Un nouveau télégramme du gouvernement provisoire a désigné comme commissaire extraordinaire, avec pleins pouvoirs, dans le département de la Haute-Garonne, maître Joly. Ce dernier n'a donc quitté la robe que pour ceindre l'écharpe. Il s'est, en effet, transporté au Capitole et y a proclamé la République. Mais il doit, dès le lendemain, pour inaugurer son règne, assurer la protection de ceux dont il fut, la veille même, l'implacable accusateur. Dans la matinée du 26 février, il fait occuper le couvent par une compagnie d'infanterie, en même temps qu'il écrit aux supérieurs pour leur conseiller de licencier leurs élèves.

Ce même jour, on se fait inscrire d'enthousiasme sur les contrôles de la garde nationale. Les étudiants en droit et en médecine donnent l'exemple ; bientôt, les élèves de l'école vétérinaire les imitent.

A dix heures, quand s'ouvre l'audience de la Cour d'assises, le public a fait grève et, seul, Maître Gasc est assis au banc de la défense. Maître Saint-Gresse a été appelé en toute hâte au chevet de son père qui vient de rendre le dernier soupir. Quant à l'avocat de la partie civile, on sait que d'autres soucis ou d'autres dignités le retiennent ailleurs. Comment, dès lors, ne pas renvoyer l'affaire à une autre session ? Ainsi en est-il ordonné, « attendu, prononce M. de la

Baume, que l'état des esprits ne permet pas d'attendre, des magistrats et des jurés, cette attention soutenue et cette indépendance de toute préoccupation qui sont les meilleures garanties d'une bonne justice. »

Dix-sept audiences pour en arriver là !

La justice ne perdit pas de temps. Le 28 février, une ordonnance du premier président de la Cour d'appel fixa au 16 mars une assise extraordinaire pour juger le procès du frère Léotade. Aussitôt, celui-ci forma une demande en renvoi, pour cause de suspicion légitime. Il excipait « du péril qui existait pour lui : ou, de se voir sacrifier, par un jury frappé de terreur, à l'émeute demandant sa tête ; ou, de tomber, bien qu'acquitté, entre les mains de furieux, contre lesquels la troupe avait déjà grand'peine à défendre le couvent. » Au fond, il redoutait surtout de se retrouver en face de M. de la Baume, qui conservait la présidence de l'affaire, et de M. d'Oms, qui avait échappé — le commissaire extraordinaire de la Haute-Garonne n'eût pas permis, et pour cause, qu'on le sacrifiât — à la coupe sombre pratiquée parmi les procureurs généraux,



dès le 25 février, par le gouvernement provisoire.

Sa demande fut examinée, le 9 mars, par la Chambre criminelle. Le procureur général Dupin porta lui-même la parole et conclut sans réserve au rejet : « La paix et la tranquillité, dit-il, n'ont cessé de régner à Toulouse. L'accusé et les témoins y ont déjà paru, sans être molestés. Quant à la suspension des débats, elle n'a eu d'autre motif que le plus honorable scrupule. Dans cette ville seulement, la justice rencontre des avantages qu'elle ne trouverait nulle part ailleurs : la possibilité de se transporter, le cas échéant, sur les lieux, de n'arracher personne à son domicile dans les circonstances actuelles, de procéder à des vérifications immédiates, à propos du plus petit rien... »

Tous ces arguments portaient et la Cour de cassation fit sienne la thèse de son procureur général. Toutefois, pour rendre un arrêt de deux lignes, elle délibéra deux heures, indice d'une discussion assez animée en la chambre du conseil.

Les audiences de la Cour d'assises s'ouvrirent, comme il avait été décidé, le 16 mars. Les gardes nationaux avaient tenu à coopérer au service d'ordre, et, pour tout emblème distinctif, ils avaient piqué une cocarde, à leurs casquettes ou à leurs chapeaux.

La défense, toujours assurée par Maîtres Gasc et Saint-Gresse, exerça six récusations, M. d'Oms

se borna à quatre. Le président du jury, désigné par le sort, fut un M. Martyr Germain Dardignac, géomètre, né le 3 septembre 1783. On comptait, parmi ses onze collègues, un géomètre encore, cinq propriétaires, un avocat, un notaire, un médecin, un marchand et un fermier.

Un décret tout récent, puisqu'il ne datait que du 8 mars, avait porté à *neuf* voix au lieu de *sept* la majorité nécessaire pour former une déclaration de culpabilité. C'était instituer une minorité de faveur, à laquelle Léotade ne pouvait que trouver un avantage des plus appréciables.

Dès la première audience, Maître Saint-Gresse, qui avait encore sur le cœur les duretés de M. de la Baume, s'abrita derrière le nouvel ordre de choses pour élever le ton et partir en guerre. Il qualifia le code d'instruction criminelle « d'œuvre de réaction contre les lois révolutionnaires » et le gouvernement de Louis-Philippe de « régime justement abhorré ».

— La défense n'est possible, s'écria-t-il, qu'autant que MM. les jurés feront table rase de tous les souvenirs nés d'un autre débat ; qu'autant qu'ils seront éclairés et non séduits ; que les témoins contraires à l'accusation ne seront pas intimidés par la menace de la prison, insultés ou déconsidérés par le ridicule. Nous ne venons pas faire ici de récriminations rétrospectives, mais, je le déclare bien haut, si la défense devait être un simulacre et une vaine comédie, comme cela fut dans une autre session, nous déserte-

rions ce banc, où nous enchaîne une responsabilité immense, où se discute la tête d'un homme. Nous ne nous associerions pas une minute de plus à ce qu'on a appelé, ici-même, une victoire. »

La Révolution, on le voit, avait émancipé le barreau de Toulouse. Du coup, M. de la Baume en fut comme désarçonné, et c'est ce qui fit sans doute qu'il laissa maître Saint-Gresse achever sa tirade sans l'interrompre. Quand il protesta, il y mit d'ailleurs une certaine sourdine.

— A notre point de vue, et nous sommes à même d'en juger, puisque nous avons déjà dirigé ces débats, la défense n'a été ni gênée, ni amoindrie. Elle ne le sera pas davantage, mais les paroles qui viennent d'être prononcées, la vivacité du ton et du geste nous autorisent à penser que MM. les avocats entendent exagérer leur indépendance et les égards auxquels ils ont droit.

Et ce fut tout. Qu'étaient devenues les foudres, dont M. de la Baume avait tant de fois menacé Maître Gasc ? Le sévère conseiller n'avait guère habitué la défense à une telle mansuétude. Il ne devait se retrouver lui-même qu'au cours des débats.

Pendant l'interrogatoire, nouvel incident, cette fois entre Maître Saint-Gresse et le procureur général.

A cette remarque du président : « Il y a dans vos explications plus d'habileté que de fran-

chise », Léotade, enhardi à son tour, avait osé répondre :

— Peut-être que si vous aviez été torturé de questions comme moi, vous vous seriez, malgré toute votre intelligence, contredit plus d'une fois ! J'ai parlé avec la sincérité la plus *sincère* (*sic*). N'avoir rien à se reprocher et...

— Tous les coupables tiennent le même langage, interrompit M. d'Oms.

— N'avoir rien à se reprocher et se voir accusé ! Un ange du ciel lui-même n'aurait pu se défendre.

Alors, Maître Saint-Gresse, douloureusement :

— Depuis quarante ans, cinquante ans peut-être, je ne sache pas qu'un homme ait été, pendant près de trois mois, soumis au secret.

— Vous avez porté la question devant la Cour suprême, répondit le procureur général, et son arrêt vous a donné tort. J'ajoute que, depuis cinquante ans et aussi loin que la pensée puisse plonger dans les annales judiciaires, je ne sache pas que la justice se soit heurtée à des difficultés aussi terribles, surtout à toute une conspiration, habilement ourdie par une communauté religieuse pour que la vérité ne pût éclater.

— Isolé du monde, pressé chaque jour par un juge d'instruction, par un procureur général, quel accusé conserverait ses moyens de défense ?

— J'assume sur moi la responsabilité tout entière de l'instruction et, si j'avais encore à rechercher, en quelque lieu que ce soit, l'infâme

violateur de Cécile, si je rencontrais sur ma route cette ligue impie organisée contre la justice, je reprendrais, une à une, toutes les formalités suivies.

— Non, monsieur le procureur général, vous ne le feriez pas.

— Maître Saint-Gresse, je le ferais certainement avec le même courage et la même impartialité.

— Vous ?...

L'apostrophe était audacieuse, mais, devançant M. d'Oms, M. de la Baume se borna à le relever, sans recourir cette fois encore aux sanctions qu'il eût prises en d'autres temps.

Et durant neuf audiences, les témoins se succédèrent, sans apporter de changements notables à leurs dépositions. Magdeleine Sabatier et Vidal se rétractèrent ainsi qu'ils l'avaient fait, et, cette fois, malgré l'insistance des défenseurs, il ne fut pas ordonné de transport sur les lieux. Le professeur Noulet affirma la parfaite identité, au point de vue de l'essence, de la dessiccation et du fanage, entre les tiges de trèfle saisies dans la grange des frères et celles qui adhéraient au corps de Cécile. Pareillement, il attribua à la même figue les graines retirées de la chemise 562 et les graines détachées des vêtements de la jeune Combettes.

— J'ai répété, dit-il, mon expérience deux cents fois peut-être. J'ai employé quantité de

figues prises dans le commerce. Eh bien ! devant l'Académie des sciences, je maintiendrais ma conclusion.

A l'audience du 28 mars seulement, Maître Rumeau, qui remplaçait Maître Joly, alors au faite des honneurs, prit la parole.

La singulière harangue, tout au moins dans sa première partie ! La morale des jésuites en fit les frais, le *perinde ac cadaver* reparut, Escobar et Suarez entrèrent en scène et, pour son édification, le jury s'entendit citer maints exemples de *restrictions mentales*.

« — Je les ai empruntés, expliqua l'avocat, aux plus célèbres et aux plus habiles casuistes.

« Ainsi, un scélérat vient de plonger son poignard dans le sein d'un nommé Lecoq. Vous êtes appelé comme témoin, mais, vous avez quelques motifs pour ne pas déposer dans cette affaire. Comment conciliez-vous l'hommage que vous devez à la vérité avec les raisons qui vous retiennent ? Un père jésuite va vous le dire : Vous affirmerez en toute sûreté de conscience que vous n'avez point vu tuer Lecoq mais vous sous-entendez le coq de la basse-cour, et vous ne mentirez pas, car il est certain que le cuisinier ne l'a pas mis à mort.

« Un voleur a passé sur une route où vous passiez en même temps. Le juge d'instruction vous assigne comme témoin et vous demande des nouvelles de ce voleur. Vous mettez les pieds sur un pavé ou sur le parquet et vous jurez har-

diment qu'il n'a pas passé par là, c'est-à-dire par l'endroit où vous avez le pied.

« Vous arrivez dans un pays où règne un prince hérétique ; on vous demande un serment de fidélité, qu'en votre qualité d'excellent catholique, vous ne voulez pas prêter. Comment vous tirerez-vous d'affaire ? Mon père jésuite va vous le dire encore. Vous prononcez tout haut : je jure ; et tout bas : d'être fidèle au roi de France. A l'aide de ce petit subterfuge, vous vous trouverez fort à l'aise avec votre excommunié. C'est ainsi que, peu de jours avant le 20 mars 1815, quelques soldats français, dignes de l'école d'Escobar, disaient tout haut : Vive le roi ! et ajoutaient tout bas : de Rome !

« Mais, voici un expédient bien plus commode encore. Je l'emprunte au père Stroz, jésuite allemand, dont le livre, dûment approuvé de son général sous le titre de *Tribunal de la Pénitence*, fut imprimé pour la troisième fois en 1756. C'est de se faire à soi-même un dictionnaire, d'appeler homme un cheval et cheval un homme, d'entendre, par le mot obole, un ducat, et réciproquement. Avec cette méthode, rien ne vous arrête plus, et vous ne trompez personne, car vous n'êtes pas plus obligé de vous servir du dictionnaire des autres, que les autres de se servir du vôtre. »

Qu'avait besoin Maître Rumeau d'en chercher si long, et de fouiller dans des ouvrages dont, pourtant, il ne devait pas faire ses livres de che-

vet ? Ne lui suffisait-il donc pas de s'appuyer sur les faits de la cause, pour soutenir cette thèse que les frères avaient obéi à un mot d'ordre et que, cédant à une conception déplorable du bien de la religion, ils avaient ourdi un complot contre la justice ? Au surplus, l'assimilation complète entre les fils spirituels d'Ignace de Loyola et les modestes successeurs de Jean-Baptiste de la Salle semblait excessive. L'avocat en eut lui-même conscience, car, pour rapprocher cette roture-ci de cette noblesse-là, il trouva cette formule : — C'est le principe de l'obéissance aveugle qu'ordonna l'abbé de la Salle. *Fécondé par le contact et l'influence jésuitiques*, il est devenu dans cette affaire ce que vous savez.

Puis, il raconta cette histoire :

« — Dans les dernières années du ministère de M. Villemain, un attentat fut commis, chez les frères, sur un enfant que le profanateur mit à mort, après l'avoir souillé. Les parents dénoncèrent le fait au ministre. M. Villemain demanda des renseignements au supérieur général, et savez-vous ce qu'on lui répondit ? « Le fait est vrai, mais le coupable — un religieux — a été puni à l'intérieur de la Communauté, puis envoyé dans les états sardes. » Voilà, messieurs, voilà comment la congrégation des frères en use au profit de ses membres qui se livrent à des attentats contre la société : une peine disciplinaire, la fuite... Et la loi commune est audacieusement foulée aux pieds. »

Maître Rumeau se décida enfin à discuter les charges. Il le fit avec l'ardeur qu'on devine, mais non sans talent, encore bien que certains passages de sa harangue aient dû, même à l'époque, paraître démodés. Celui-ci par exemple :

« C'est là, là, dans le vestibule qu'est Léotade. A ses yeux apparaît une enfant, une vierge, un ange... Tout à coup, il se fait comme une révolution dans son être, un fluide électrique vient animer ses sens, son œil brille... Il veut la posséder. Son caractère ne doit-il pas rassurer Cécile contre ses sinistres projets ? Les lieux ne sont-ils pas propres à un crime solitaire ? Ah ! malheureuse, malheureuse enfant !... »

Quand il en vint à parler de la chemise 562, il s'écria :

« Et cette chemise que tout le monde repousse, parce qu'elle doit, comme la tunique de Déjanire, brûler celui qui l'avouera, cette chemise, Léotade, n'est-elle pas la vôtre ? »

Il finit par une quadruple adjuration :

« Devant le juge, vous avez été sur le point de faire un aveu. Eh bien ! Cet aveu, je vous le demande aujourd'hui. Je vous adjure, au nom de ce que l'honneur a de plus sacré ! Je vous adjure, au nom de cette famille en pleurs, pour qui j'élève la voix ! Je vous adjure, au nom de cette malheureuse enfant dont la tombe vient de se fermer ! Je vous adjure, au nom de la religion dont vous êtes un des représentants ! Parlez !... Avouez !... »

Et, comme Léotade, les grains de son rosaire glissant entre ses doigts, soutenait impassible le regard de feu de Maître Rumeau, celui-ci attendit dans un silence de mort, puis, l'index tendu vers l'accusé et d'une voix tonnante, il prononça :

— Il se tait !... C'est le coupable !...

L'effet d'audience fut prodigieux.

XXVII

M. D'OMS ACCUSE

A l'effet d'audience, M. d'Oms préféra l'argument.

S'abstenant de tout exorde, il entra, dès l'abord, dans le vif de son sujet.

— « Deux graves questions, dit-il, partagent cette cause et sollicitent votre examen. Vous avez à vous demander dans quel lieu a été accompli le double forfait qui a frappé une pauvre famille dans l'objet de ses plus chères affections, et vous avez ensuite à rechercher quel est l'auteur de ce crime.

« Ces longs débats vous ont initié aux règles, aux mœurs et aux habitudes de la corporation des frères de la doctrine chrétienne.

« Il est douloureux d'en faire l'aveu, mais vous avez pu acquérir cette conviction, que les habitudes du couvent, telles du moins qu'elles se sont révélées à nous, retranchent l'homme de

la société, l'isolent de sa famille et créent pour lui d'autres affections. En plongeant dans ce milieu, il s'y transforme ; les devoirs les plus sacrés du citoyen s'effacent devant les prétendus devoirs du religieux. Comment expliquer autrement cette facilité avec laquelle des hommes, revêtus d'un caractère jusqu'ici respecté, sont venus devant la justice affirmer le mensonge avec une imperturbable assurance ? A voir leur attitude devant nous, on aurait dit que, pour eux, la majesté de ce prétoire cachait une solennelle déception, et que la justice, en poursuivant un grand crime, sans se préoccuper de la condition du coupable, préparait à la religion de douloureuses épreuves. Aussi, messieurs, voyez cette résistance aveugle et systématique à la lumière qui a éclaté de toutes parts. Ces débats, si pleins d'enseignements pour tous, ont été morts pour les membres de la communauté... »

Le procureur général s'attacha ensuite à détruire le système des frères tendant à faire supposer que des méchants seraient allés déposer le cadavre sous le mur du jardin de la Communauté. Il démontra qu'une fois entrée au Noviciat, Cécile Combettes n'en était plus ressortie. Il montra Vidal et Rudelle appelés au couvent pour un commencement d'enquête où le directeur Floride avait joué le rôle de juge d'instruction et le musicien Crouzat celui d'huissier. Il montra le même Vidal fasciné par le frère directeur de Lavaur et ramené à Toulouse. Il décri-

vit le conciliabule de la procure des livres, « fait tellement grave qu'on en chercherait en vain l'équivalent dans les annales judiciaires. »

Puis, fixant frère Floride :

« Si Cécile fût sortie de votre maison, vous n'auriez pas eu besoin de recourir au parjure pour prouver une circonstance que tant de témoins véridiques seraient venus attester. Et Vidal ne vous a pas suffi. Il vous a fallu encore Magdeleine. Ah ! je sais qu'aujourd'hui vous ne voulez pas la connaître. Quelle ingratitude ! Eh bien ! nous, nous ne l'abandonnons pas. La déposition de cette vieille femme a été *inspirée* à la même heure que celle du jeune homme de Lavaur. »

A l'appui de son affirmation, M. d'Oms lut des articles de certains journaux de Toulouse, favorables à la cause des frères, où les témoignages de Magdeleine et de Vidal se trouvaient relatés, avant que la justice en eût eu le moindre soupçon.

S'armant des constatations du brigadier Coumès et des expertises, il s'efforça de démontrer que c'était bien du jardin des frères qu'était venu le cadavre.

Bref, il reprit, les uns après les autres, tous les éléments de conviction qu'on connaît déjà. Il le fit en logicien et en orateur, écouté par un nombreux public où les femmes du monde n'avaient pas résisté à l'envie de se glisser.

Après avoir *localisé* le crime, il chercha à *classer* le coupable.

— « Le nombre, comme la nature des lésions faites à la tête, les meurtrissures de l'œil, de la tempe disent que le meurtrier n'a trouvé sous sa main aucun instrument pour donner la mort à Cécile, et que, dans sa rage ou son désespoir, il a dû la frapper du poing ou lui heurter la tête contre le mur ; sa détestable action ne fut ni préparée, ni prévue.

« D'autre part, le meurtre n'est pas l'accessoire ordinaire et indifférent du viol. Il aggrave trop ce dernier crime pour être commis, hors le cas d'une absolue nécessité.

« Si Cécile eût été attirée dans une maison suspecte, livrée aux étreintes d'un ravisseur inconnu qui aurait pu, sa passion assouvie, quitter Toulouse, elle vivrait encore. Le profanateur, dont elle aurait vu les traits pour la première fois, n'aurait pas ajouté au premier forfait le meurtre inutile qui l'aggrave. C'est donc qu'elle connaissait l'homme et que celui-ci a redouté sa parole accusatrice.

« Et cet homme n'était ni un libertin, ni un débauché. La petite vierge a succombé sous l'impulsion de ces passions qui provoquent le délire et poussent au désespoir. Mais ici, je m'arrête ; je descends au fond de ma conscience pour lui demander si, en rattachant l'attentat à un de ces délires qu'une règle respectée a comprimés, je ne profane pas cette règle et si, à mon insu, ma parole ne se fait pas l'écho de cette opinion qui veut faire retomber sur la plus magnifique des

institutions du catholicisme quelques désordres exceptionnels.

« Il n'en coûte rien à mes convictions, ou plutôt c'est un hommage solennel que j'aime à leur rendre, en proclamant que, de toutes ces institutions, je n'en connais pas qui doive être vénérée à l'égal du célibat des prêtres ! Mais précisément parce que la chasteté est une vertu, elle suppose un combat, et le combat lui-même suppose des alternatives de victoires et de défaites. Si on ne croyait pas à la lutte, on cesserait de glorifier la victoire, et la continence, au lieu d'être une vertu, serait à peine un mérite. Aussi, messieurs, c'est une vérité constatée par l'expérience, que la révolte des sens chez les hommes qui ont accepté cette dure loi se manifeste par des ravages qui ne se rencontrent pas habituellement dans les autres conditions de la société. On comprend que le religieux, que le prêtre, qui succombe devant une tentation imprévue, alors que peut-être la victoire lui est restée dix fois, est moins épouvanté de l'infamie du meurtre que de l'ignominie du viol. La vue de l'échafaud le terrorise moins que le regard de la victime dont il fut le profanateur. »

M. d'Oms examina ensuite l'objection tirée de l'impossible promenade de Cécile sous les feux convergents de cent fenêtres.

« — Et quoi ! me dit-on, on aurait, en plein jour, entraîné la petite vierge du *Noviciat* aux écuries, à travers une cour, un tunnel et diffé-



rents passages, sans avoir été aperçu de personne. Pardon ! Le jeudi 15 avril, à cette heure fatale, les frères étaient occupés dans les salles d'exercices. Et si l'un d'eux avait vu, pensez-vous que l'*action séductrice*, dont les ravages furent mis aux débats en pleine lumière, eût eu grand-peine à obtenir le silence des témoins ?

« La jeune Combettes qui, au dehors, se serait refusée à suivre les pas d'un libertin inconnu, aura été sans défiance à l'égard d'un frère de la doctrine chrétienne. Ne perdez pas de vue, messieurs les jurés, les rapports de familiarité qui existaient entre le personnel de Conte et le couvent ? Presque chaque jour, les ouvrières du relieur en franchissaient la porte. Cécile, en particulier, s'y était rendue deux fois dans la semaine de sa mort. Un religieux, la rencontrant, l'aura déterminée, sous le plus futile prétexte, à le suivre...

« Il y a trois témoins du lieu où le crime a été commis, témoins muets, mais qui restent immuables devant les efforts tentés pour les ébranler, témoins que la Providence a placés sur les pas de la justice pour l'éclairer et qu'elle a déroborés aux regards du coupable pour lui enlever les moyens de les faire disparaître. Sans doute, nous ne pouvons amener dans cette enceinte des gens qui aient vu Cécile tressaillir sous l'étreinte de son ravisseur, se débattre sous les coups dont son corps fut meurtri ou qui aient recueilli ses derniers gémissements. Nous ne le pouvons pas

et je m'en félicite, car, ceux-là, vous les eussiez séduits comme le jeune Vidal, vous les eussiez corrompus comme Magdeleine Sabatier, vous leur eussiez imposé le silence et le parjure comme à Jubrien et à d'autres encore.

« Mais, nous trouvons sur les vêtements de la victime une plume, des tiges de trèfle et des brins de chaume...

« Et dans les lieux où elle a été conduite, qu'y a-t-il ?

« Dans la chambre des domestiques, trois lits, dont un seul présente un traversin garni de plumes, et ces plumes, comparées à celle que la robe de l'enfant a recueillie, offrent une parfaite ressemblance.

« Dans le grenier, du fourrage, dont l'identité semble absolue avec les débris dont je viens de parler.

« Ou nous avons été entraînés à une étrange illusion, ou nous avons établi, jusqu'au dernier degré de certitude, la localisation du crime. Alors pourquoi ces luttes ? Pourquoi résister encore à l'évidence ? Pourquoi soutenir, dans l'intérêt si mal entendu de la Communauté, que c'est hors de l'enceinte de ses murs qu'il faut rechercher le coupable ?

« L'ignominie d'un individu ne réagit sur le corps auquel il appartient que tout autant que ce corps mal inspiré le couvre de sa protection.

« Serait-ce qu'un crime de la nature de celui auquel a succombé Cécile ne puisse être imputé

à des hommes consacrés aux pieuses méditations d'une vie ascétique, et que les modestes insignes du frère de la doctrine chrétienne soient une égide qui défende le cœur contre les passions qui le bouleversent ? Mais, pour affirmer cette infailibilité, il faudrait nier la nature humaine, avec ses tristes conditions de fragilité ? Qui oserait sérieusement soutenir que, dans le sein d'une communauté religieuse composée de plus de trois cents membres de tout âge, de toute condition, de tempéraments et d'éducatons divers, dont les uns sont entrés dans la vie ascétique assez tard pour avoir payé leur tribut aux exigences des passions, dont les autres y sont entrés trop tôt pour les avoir connues, il ne se trouvera pas un seul religieux qui, après avoir longtemps lutté, ne succombera un jour devant une occasion, d'autant plus dangereuse qu'elle n'était pas prévue ?

« Si encore les membres de l'institut des frères étaient séparés du monde par les murs impénétrables d'un monastère ! Mais vous savez, aussi bien que moi, que, dans cette ville, les écueils sont semés sur leurs pas. Ils ne sont pas seulement, ce qu'avait espéré leur immortel fondateur, les instituteurs des enfants du peuple. Leur vocation pour l'enseignement s'est trouvée à l'étroit. Ils ont érigé à grands frais ce magnifique établissement et ouvert des écoles où des professeurs instruits distribuent un enseignement élevé.

« Lorsque ces humbles et modestes religieux parcourent les rues et les places publiques de cette élégante cité pour aller remplir leur pieuse mission, osez-vous répondre que leurs sens, incessamment provoqués, ne seront pas quelquefois rebelles à la règle qui les veut asservir ? Et lorsque vous appelez tous les jours le combat et la lutte, osez-vous tous les jours garantir la victoire ? Croyez-vous que le frère de la doctrine chrétienne dépose toujours au seuil du couvent les impressions qui, à son insu, auront pénétré dans son âme, lui qui n'a pas, comme le prêtre, les austères devoirs du sacerdoce pour lutter contre l'ennemi intérieur ? Il passe, dans la même journée, du milieu qui le provoque sous la règle qui l'asservit, et on peut dire que son âme est le théâtre agité d'une lutte incessante.

« Dans cette situation, où les instincts deviennent bientôt des désirs, où les désirs se transforment en passions et où les passions elles-mêmes se renouvellent et se rajeunissent quand l'obstacle qui les comprime reste immuable, que faut-il pour amener une de ces catastrophes qui sont comme l'explosion de la lave qui déchire les flancs du volcan fatigués un jour de la contenir ? Ce qu'il faut ? la plus faible des étincelles pour allumer le plus vaste incendie. Un incident, une occasion, une rencontre fatale auront suffi pour faire déchoir une vertu jusque-là victorieuse.

« Voilà le secret de ce drame qui, depuis près

d'un an, émeut et remue si profondément notre société.

« Mais ce n'est pas assez d'avoir constaté le théâtre du crime, nous devons maintenant vous livrer le coupable. »

Et M. d'Oms s'attacha à reprendre, les unes après les autres, les charges qui, selon lui, accablaient Léotade. Sa dialectique fut puissante, son argumentation bien ordonnée, sa conviction impérieuse. Toutefois, l'accusateur entra dans de trop minutieux détails pour qu'il soit possible de le citer davantage. Aussi bien, du reste, son réquisitoire ne saurait rien apprendre qu'on ne sache déjà :

Bornons-nous à ce passage particulièrement évocateur :

— « Léotade s'est trouvé seul dans le vestibule du *Noviciat* avec Cécile. Qui dira ce que la vue de cette enfant, ce que son regard chaste et modeste a dû réveiller de secrètes et vagues agitations dans un cœur sevré des douces affections de la famille ?

« Qui sait si cette jeune créature, qui allait devenir une martyre dans le ciel et qui était déjà un ange sur la terre, ne se sera pas montrée, d'abord sous les traits d'une apparition virginale, et si son image n'a pas pénétré dans le cœur d'un religieux par le seul côté qui lui fût accessible.

« Léotade entraînant Cécile sur ses pas, Cécile suivant Léotade sans défiance, ce n'était pas là

le premier acte du drame qui allait s'accomplir. Léotade ne cherchait pas à ce moment cette jeune fille pour la profaner et l'immoler ; il ne voyait en elle qu'une enfant dont la jeunesse et l'innocence le soumettaient au charme d'une séduction qu'il redoutait certes, mais qu'il redoutait d'autant moins que le charme en était plus pur. L'attirer dans la direction du *Pensionnat*, lui faire traverser la cour, le tunnel, sous les plus futiles prétextes, rien n'aura été plus facile. Devant la porte de l'écurie, Léotade engage Cécile à le suivre dans la chambre où il va lui montrer des pigeons. Et c'est dans ce lieu écarté que les pensées du religieux se transforment. La plume blanche trouvée sur les vêtements de la morte et qui présente une si complète analogie avec celle du traversin de l'un des lits semble dire que peut-être une première tentative eut lieu dans cette pièce.

« L'enfant a résisté sans doute, mais les persécutions dont elle fut alors l'objet n'ont pas eu un caractère assez net pour alarmer sa pudeur. Élevée par sa vertueuse famille dans le respect de tout ce qui touchait à la religion, son innocence n'aura pas suspecté les premières caresses d'un homme dont le costume même éloignait toute méfiance. L'enfant n'aura compris le danger que lorsqu'il était trop tard.

« En attendant, les sens enflammés du religieux s'exaltent par les obstacles et débordent par la résistance. La digue qui les contenait a

céde. Et alors, oubliant toute retenue et même toute prudence, Léotade entraîne Cécile quelques pas plus loin, et c'est dans ce grenier, sur ce tas de trèfle, placé entre deux autres tas de fourrage qui montent jusqu'à la charpente, que s'accomplit le dernier sacrifice.

« Cécile est renversée ; ses jupons relevés sur sa figure étouffent sa voix. Les deux frères poignets, retenus par la main vigoureuse de Léotade, portent les traces d'une constriction qui atteste la lutte. Une empreinte d'ongle sur l'annulaire gauche, les oreilles déchirées vous racontent la lutte et les tressaillements de la victime...

« Mais les sens assouvis laissent pénétrer dans l'âme du coupable un rayon qui éclaire la profondeur de l'abîme creusé sous ses pas. L'exaltation de Léotade tombe. Que dis-je ? elle se transforme. Cette jeune fille qui l'a séduit, en lui apparaissant sous les traits d'un ange, n'est plus à ses yeux que le démon à la tentation duquel il a succombé. Et alors, il se venge sur elle des impures jouissances qu'il lui a arrachées ; il se venge, sur elle, de désespoir et de fureur... »

Pendant que l'auditoire frissonnait encore à cet effrayant récit, M. d'Oms se déclara persuadé que, dans un temps voisin du drame, Léotade avait fait des aveux à quelque supérieur, sous la promesse qu'il ne serait pas dénoncé :

« Et alors, ce n'est plus un criminel ordinaire que les agitations du remords, la crainte d'un châtement terrible livrent à la justice,

indécis et incertain dans ses attitudes, parce qu'il redoute des révélations inattendues. C'est un accusé que les épreuves de la vie monastique ont armé pour soutenir une grande lutte contre nos lois. On a placé sur sa tête l'honneur — l'honneur tel que ses maîtres l'ont compris — de la Communauté. Qu'il demeure inébranlable dans le combat : derrière lui, sont ses frères prêts à le soutenir. Et peut-être que ses juges abusés confondront la sécurité d'un coupable avec la sérénité d'un innocent. »

La péroraison de ce réquisitoire fut brève. Un défi avait été lancé à la justice — telle était du moins l'opinion du parquet — M. d'Oms le releva :

— « Vous n'avez pas seulement à venger la société contre un grand crime, à faire tomber sur la tête d'un grand coupable une expiation méritée. Le pouvoir séculier mis en question, la justice du pays niée dans le principe, combattue dans son action, profanée dans ses manifestations les plus augustes, voilà, messieurs, les intérêts primordiaux placés sous votre sauvegarde !

« Votre verdict si impatiemment attendu nous apprendra bientôt si les stratagèmes de l'intrigue, si les perfides combinaisons ourdies au sein d'une congrégation doivent prévaloir sur l'action régulière de la loi.

« Ce n'est pas seulement la justice outragée qui se place sous votre égide ; ce ne sont pas

non plus les saintes règles de la morale méconnue qui appellent une éclatante réparation. La religion elle-même, indignement profanée par les passions impies auxquelles elle reste mêlée, sollicite une réparation.

« Elle l'obtiendra, j'en ai l'entière confiance, car votre sagesse ne confondra pas les intérêts légitimes de la religion avec les calculs ambitieux de quelques hommes qui abritent sous un voile respecté leurs passions coupables. »

La voix brisée, le visage inondé de sueur, M. d'Oms se tut. Il parlait depuis quatre audiences.

## XXVIII

MAITRE GASC PLAIDE

Maître Gasc prit aussitôt la parole. Il avait un courant terrible à remonter, et rarement le vieil avocat dut sentir sous sa robe fanée son cœur battre aussi fort.

« Messieurs les jurés, débuta-t-il — et le tremblement de sa main accentuait encore le tremblement de sa voix — j'ai bien écouté pour bien comprendre. L'accusation, avec ses développements, s'est gravée dans mon esprit, et le moment de répondre, que j'attendais avec tant d'impatience, est enfin arrivé.

« Que mes premières paroles soient un hommage de douloureux respect pour la victime : son corps pollué n'a rien perdu de sa virginité ; son âme, épurée par la torture terrestre qu'elle a subie, a revêtu l'immortalité et, du haut du ciel, elle plane sur nos têtes, elle nous voit, elle nous juge...

« Cécile, nous avons prié pour toi, et mainte-

nant nous te prions pour nous. Éclaire nos esprits, dirige nos consciences. »

Et, après un souvenir jeté à l'affaire Calas, l'avocat entreprit de réhabiliter l'institut des frères, si durement traité par le procureur général et surtout par l'avocat de la partie civile.

— « L'obéissance passive ? C'est vrai, et c'est, avouez-le, une noble vertu dans l'homme que celle qui le porte à s'abjurer soi-même pour se soumettre à une autre volonté ; mais n'allez pas confondre, messieurs, cette obéissance, fille d'une nature élevée, qui sait se vaincre elle-même pour le bien, avec cette obéissance aveugle qui adopte le mensonge, le parjure, tout démontrés qu'ils sont, comme un ordre d'en haut. Et, admettez pour un moment, si vous le voulez, qu'assez de brutale ignorance et aussi peu d'entente des lois de la morale la plus grossière puissent se trouver réunis à la fois dans un homme, dans dix, dans vingt, dans cent, n'en trouverez-vous pas un du moins, sur trois cents, qui comprenne qu'en se faisant le complice, fût-ce même par connivence, de l'obéissance qui commanderait un mensonge ou un crime, il ne sert pas Dieu, mais qu'il l'outrage ?

« En vain, on a affirmé, l'autre jour, que l'œuvre de l'abbé de la Salle avait fait son temps ; que, bonne sous une monarchie, elle n'était plus qu'un anachronisme sous la république, qu'elle avait dévié de son caractère et de sa mission.

« Personne, plus que moi, messieurs, ne porte au cœur ce sentiment de la république, d'une république intelligente ; j'ose le dire ici, j'en ai le droit, moi qui n'ai jamais flatté aucun maître, qui n'en ai jamais reçu aucune faveur. Eh bien ! je vous le déclare, on ne jette pas ainsi à la tempête, dans un moment, ce qu'il a fallu des siècles pour édifier.

« La communauté des frères a dévié de sa mission ? Mais demandez donc à ce peuple qui m'écoute quel est l'établissement de Toulouse où sont reçus, chaque jour, quatre mille enfants de pauvres ? Et quand le lugubre tintement du tocsin signale quelque sinistre, quand, ces jours derniers encore, brûlait dans la nuit une usine, qui donc venait s'exposer, sans autre défense qu'un dévouement illimité, même après une manifestation injuste et agressive, qui donc venait s'exposer aux mauvais traitements d'une foule prévenue et passionnée ? Dites, messieurs, qui ? Les frères, ces pauvres enfants du peuple ; eux, ces hommes à habits de bure, à intelligence grossière, pour la plupart, comme leurs habits, mais au cœur noble ; eux, car ils ne soulagent pas seulement un genre d'infortunes ; c'est leur mission d'aller au-devant de toutes. Calomniez-les, calomniez-les, ces hommes, soit. Mais, quand vous calomniez ceux qui se donnent ainsi au peuple, c'est la charité que vous frappez au cœur... »

Maître Gasc aborda alors le procès lui-même.

Des obstacles à ce que le corps de Cécile Combettes eût été baseulé par-dessus le mur du jardin des frères, il fit des *impossibilités matérielles*. Il émit l'hypothèse que le fardeau funèbre avait pu être jeté ou apporté par la brèche du mur de la rue. Sans doute, il y avait, non loin de là, une sentinelle et un réverbère. Mais la guérite ne fait pas face au mur et le réverbère ne demeure pas toujours allumé. Et puis, il était, pour accéder au cimetière, bien d'autres moyens, n'eût-ce été que la grand'porte, facilement crochetable à l'aide d'un morceau de fer.

Le défenseur consacra ensuite son effort à démontrer que Cécile avait pu sortir du couvent. C'était là le point capital de l'affaire ; ce fut, hélas ! le point faible d'une plaidoirie fort éloquente par ailleurs et toute pleine d'une foi robuste en l'innocence de Léotade.

— Vous dites, monsieur le procureur général, que si la petite Combettes avait repassé la porte de la rue, des gens l'auraient fatalement rencontrée. Je le confesse, nous n'avons pas de témoins.

— Vous oubliez Magdeleine Sabatier, interrompit ironiquement M. d'Oms.

— « Renoncez donc, monsieur, à votre *monomanie* pour cette femme. Je répète que nous n'avons pas de témoins, mais je vous demande respectueusement de m'indiquer, vous, quelles personnes ont vu Cécile se diriger vers le *Noviciat* ou en franchir le seuil. Et cependant, la maison des frères, vous le disiez vous-même, est

située dans un quartier populeux. C'était en plein jour, à l'heure peut-être où les rues sont le plus animées. Ils étaient trois : Conte, Cécile, Marion, et ils cheminaient tous ensemble. Bien mieux, ils portaient des corbeilles, ce qui devait attirer l'attention bien davantage.

« La petite Combettes, avec la pétulance de son âge, n'est certainement pas demeurée à la même place pendant la longue absence de Conte. Lui était-il donc, au surplus, si difficile de se soustraire aux regards du portier Lactenus qui n'était pas chargé de la garder à vue ? Et Lactenus lui-même, que faisait-il ? Il allait et venait, de la porte extérieure au parloir, à la loge. A tout instant, il ouvrait et fermait cette porte ; car, ce jour-là était non seulement un jeudi, mais un jour de foire que les parents avaient dû choisir pour venir visiter leurs enfants. A-t-il même toujours tenu exactement la porte fermée, de manière à ce qu'il ne fût loisible à personne de sortir sans sa permission ou son concours ? Qui le sait ? Qui peut le dire ? A-t-il ouvert à Cécile, sans s'en être souvenu ? Profitant d'une distraction ou d'une courte absence de Lactenus, Cécile a-t-elle ouvert elle-même ? Autant d'hypothèses que je livre à vos méditations !... »

Il faut bien que Maître Gasc s'explique sur les rétractations de la femme Sabatier et de Vidal. Il le fait brièvement.

De la première, il dira :

« Esprit léger, remuant, bavard, qui se croit

partout nécessaire, par-dessus tout fanatique, mais, avec cela, peut-être honnête ; il lui faut des inventions... »

Du second :

« Ce Vidal, vous pouvez bien en faire un corps vivant, mais il demeurera toujours pour nous une intelligence morte. Après l'avoir entendu répondre *oui* et *non* alternativement, êtes-vous bien sûr qu'il ne subisse pas l'intimidation judiciaire, de toutes les subornations la plus dangereuse ?... »

Et pour conclure à l'égard des deux :

— « Vraiment, les frères, dont vous avez tant exalté l'intelligence, auraient pu trouver d'autres agents qu'une extravagante commère ou un jeune homme stupide. »

D'un mot, l'avocat répondit à la théorie de la *continence forcée*, la seule capable, aux yeux du ministère public, d'expliquer un tel crime, sa genèse et ses ravages :

« Ici même, à Toulouse, dit-il, on a trouvé, il n'y a pas bien longtemps, une jeune fille éventrée et pendue à un arbre d'une pépinière. Quel fut l'auteur de ce crime horrible ? Je l'ignore. Mais avez-vous pensé un seul instant à un moine ? L'avez-vous attribué aux *fureurs claustrales* ? »

Pendant longtemps encore, Maître Gasc employa sa force de persuasion — et elle était grande — à mettre en relief toutes les raisons de décider, selon lui, que l'attentat du 15 avril avait été commis hors du couvent. C'était, par cela même,

innocenter Léotade. Il ne voulut que, tout à la fin de sa plaidoirie, discuter les charges spéciales qui pesaient sur l'accusé :

— « Mon client est arrivé, dit-il, à sa trente-cinquième année. Une longue persévérance dans le bien, une régularité de mœurs qui ne s'est jamais démentie un seul instant, permettent-elles de lui imputer aujourd'hui un de ces bouleversements qui, à un jour donné, brisent tout un passé, démentent toute une vie, pour assouvir, par un double crime, la violence d'une passion qu'il pouvait à chaque instant satisfaire ? Il était pourvoyeur de l'établissement ; ses fonctions, qui l'appelaient partout, en ville, dans les faubourgs, dans la campagne, le mettaient sans cesse en contact avec des personnes du sexe. Pourquoi donc n'a-t-il jamais profité des occasions ? Et s'il lui avait fallu recourir à des moyens d'argent, ses fonctions ne lui en fournissaient-elles pas encore amplement les moyens ? Quelques centimes pris, chaque jour, sur la dépense totale, lui auraient bientôt fait un pécule plus que suffisant. Pourquoi donc recourir à des moyens si dangereux ?

« Contre lui, s'élève la déposition unique de Conte, et de cette déposition vous avez fait la clef de voûte de tout l'édifice... »

Et, avec une rare vigueur, Maître Gasc entreprit de déconsidérer ce témoignage. Gêné par les contradictions de Léotade, il les voulut expliquer par les tortures du secret. Ici, il faut citer la page



tout entière. Sous la lettre morte, on sent vibrer encore l'indignation généreuse qui l'inspira, et ce fut au surplus matière à un violent corps-à-corps entre l'accusation et la défense :

— « Oui, ce malheureux Léotade, vous l'avez tenu dans un secret horrible, du 26 avril jusques à la fin du mois d'août. Et ne dites pas que vous ne l'avez pas implacablement séquestré ? Quand elle ne descendrait pas dans les entrailles de la terre jusque par-dessous l'eau, la chambre où l'on vit seul, sans voir un être humain, est un cachot.

« M'enfermeriez-vous dans votre salon, si somptueusement doré qu'il puisse être, si je ne pouvais jamais sortir, jamais aspirer le soleil, jamais recevoir la douce influence de la lumière et de la vie, je vous dirais que vous m'avez enfermé dans un cachot.

« Et m'accordiez-vous seulement la faculté d'emplir mes poumons de l'air que respiraient les autres ? Un abat-jour obstruait ma fenêtre.

« Que voulez-vous de plus pour un cachot ? Faut-il la torture physique ? Dites-moi alors si le concierge a eu l'humanité de me faire descendre dans le préau, même à l'heure où les autres prisonniers n'y étaient pas. Cette humanité, il l'aurait eue, mais vous y avez mis bon ordre.

« Dites-moi si, dans les brûlantes nuits de juillet, vous avez pensé à me faire sortir de ce tombeau, pour que je pusse avoir un peu de fraîcheur et jouir de la vue des étoiles du ciel ? Non. Et vous n'appellez pas cela un cachot !...

« Avez-vous permis à quelque prêtre de me visiter pour m'apporter les secours de la religion ? M'avez-vous accordé la faveur unique d'entendre la messe ? Non. Vous m'avez refusé cette consolation suprême des malheureux et vous viendrez dire que vous ne m'avez pas tenu au cachot ! et vous viendrez arguer de l'arrêt de la Cour de cassation ! La loi est sage ; elle doit l'être, car elle a supposé que ses rigueurs seraient toujours appliquées avec modération, mais, pour ma part, je n'ai pas souvenance d'une torture aussi prolongée... »

Depuis un instant, M. d'Oms se sentait touché dans ses œuvres vives, car la mesure ainsi flétrie avait eu sa constante approbation, pour ne pas dire plus. Il interrompit, non sans aigreur :

— Et avez-vous souvenance de pareille conspiration ourdie pour arrêter le cours de la justice ?

— Monsieur le procureur général, je vous plains d'être sans cesse ramené par vos préoccupations à un complot que je ne vois nulle part et qui n'est que l'enfant de votre imagination.

— Je n'ai pas de préoccupations. J'ai apprécié avec impartialité et sévérité. J'avais une mission qui m'a toujours trouvé à sa hauteur.

— Et moi, j'ai trente ans de pratique et ma vieille expérience m'a fait assister à bien des procès. Je le déclare hautement, jamais, dans ma vie politique ou autre, je n'ai vu employer de pareilles cruautés.

— Maître Gase, il n'y a pas de bonne foi chez vous.

Dureté injuste autant qu'inutile ! Le vieil avocat, auquel on eût pu reprocher plutôt sa foi trop aveugle en la bonté de sa cause, ne releva pas l'insulte. Il reprit douloureusement :

« — Je le dis avec conviction : ces dispositions légales doivent disparaître devant la grande question d'humanité. Il faut une modification à notre code. Je ne la demande pas pour moi, mais pour ce malheureux, pour ceux qui m'entendent, pour tous... Et au sortir de cet état de torture — je maintiens le mot — on viendra argumenter contre Léotade de ce qu'il n'est pas d'accord avec lui-même ; on lui reprochera des contradictions. Des contradictions ? Quand vous avez enterré vivant cet homme, quand vous lui avez ôté sa mémoire et sa raison, quand vous l'avez soumis à plus de soixante interrogatoires de cabinet ou d'audience ! Des contradictions ? Une seule chose m'étonne, c'est qu'elles ne soient pas plus nombreuses. »

Puis, le défenseur répondit à toutes les charges :

« — Léotade coupable ! Mais où eût-il trouvé le temps matériel d'accomplir le crime et de dissimuler le cadavre, quand, depuis son lever, il disparut à peine aux regards d'une légion de témoins ? Comment serait-il revenu de l'affreuse lutte, sans le moindre désordre à ses vêtements, sans la moindre cicatrice à son corps ? Comment se serait-il composé un visage impassible ? Comment serait-il sorti toute la journée, s'attardant à des commissions, quand le premier venu pou-

vait découvrir la cachette, quand un domestique pouvait bousculer à chaque instant le tas de fourrage pour la nourriture des chevaux ?

« Le changement de chambre à coucher ? Mais frère Irlide eût-il relégué le criminel, pour le punir, au dortoir Saint-Louis de Gonzague, au milieu de nombreux enfants dans la candeur de l'âge ? Était-ce là la place d'un débauché et d'un infâme ?

« La chemise 562 ? Mais la place même des graines repousse la possibilité d'un contact. Où est au surplus la preuve que Léotade ait porté ce vêtement ? Et parce qu'une misérable clef, rongée par la rouille et trouvée au milieu de toutes celles de son trousseau, s'adapte par hasard à la serrure du linge sale du *Noviciat*, peut-on dire que le malheureux ait ouvert cette porte pour se débarrasser d'un linge fatal ?

« Les propos tenus chez Dombarbe-Lajus ! Et quand bien même ? L'accusé n'a-t-il pu se faire inconsciemment l'écho d'un bruit qui courait déjà la ville ?

« Vous faites circuler Léotade dans la nuit du 15. Vous le faites sortir d'une chambre où le directeur et le frère portier reposent à ses côtés. Vous le conduisez au grenier à fourrage. Là, il prend le cadavre, et, de là, il le porte au mur du cimetière. Il se procure une échelle pour achever son œuvre. Puis, il remet tout en place et revient prendre sa place dans son lit. Il a déjoué toutes les surveillances. Nul ne l'a dérangé, nul ne l'a

aperçu. Voyez, messieurs, toutes les impossibilités qui se dressent. Et cependant, aucun obstacle ne viendrait l'arrêter. Ce serait un bonheur inouï. On ne réussit de la sorte que dans les circonstances où la Providence vous garde. Et ce n'était pas le cas ici.

« Et ces empreintes que l'échelle a dû laisser, ces empreintes dont la faiblesse préoccupe toujours mon esprit comme un des faits les plus désespérants pour l'accusation, ces empreintes, le lendemain, sont à peine remarquées... »

Maître Gasc ne fut pas cependant sans se rendre compte que plusieurs de ses arguments ne portaient pas si une conjuration avait été organisée au couvent pour duper la justice et sauver par contre-coup Léotade.

« — Pourquoi ce complot de la part des frères, s'écria-t-il, puisque vous admettez que leurs chefs sont des hommes intelligents ? Pourquoi ? En quoi le crime d'un misérable pouvait-il compromettre une corporation religieuse respectée ? Est-ce que, pour une feuille qui tombe dans la boue, l'arbre est perdu ? Le sacerdoce a eu ses lévites profanateurs ; la magistrature a eu des membres dégradés par la corruption ; le barreau a eu des avocats avilis ; tous les grands corps politiques comptent dans leur sein nombre des leurs tombés par leur faiblesse et même par leur crime. Pourquoi donc les frères prétendraient-ils à un honneur aussi exceptionnel ? Ils savent bien, eux

aussi, que, pour un coupable, la Communauté ne doit pas périr. »

A ce moment, le geste de l'avocat s'anima, sa voix se fit retentissante pour lancer cette phrase que M. d'Oms dut entendre avec stupeur, mais qu'il ne releva pas.

— Ah ! je n'ai qu'un regret, c'est que toutes vos accusations calomnieuses ne puissent pas être aujourd'hui l'objet d'un verdict. Vous verriez si l'on doit toujours *abuser impunément du droit que donne une robe rouge*, et si l'on peut répéter à chaque instant, sans commettre une injustice, que toute une communauté se parjure et s'avilit...

Ce fut la réponse au : « *Il n'y a pas de bonne foi chez vous, maître Gasc* ». Le vieux maître avait rendu coup pour coup.

Il arrivait au terme de sa plaidoirie. Il l'acheva sur des phrases heurtées, redondantes, incorrectes, mais qu'on sentait venir du plus profond de ses entrailles :

— « Je me suis dévoué à Léotade par conviction ; je me suis dévoué à lui, parce qu'il est malheureux. Jamais un malheureux n'a vainement imploré mon appui. Je me suis toujours trouvé sur la brèche pour le malheur. J'ai mis mes faibles talents au service de l'adversité. J'ai défendu les prévenus politiques comme tous autres accusés. J'ai défendu ce pauvre Gauchais ; j'ai prêté mon appui à Barbès. Je n'ai jamais hésité...

« J'appartiens à tous mes concitoyens. Je suis

l'homme de tous, l'homme de toutes les infortunes ; ma vie entière est là pour témoigner de mes paroles.

« Ma tâche est finie ; elle a été plus longue que difficile. J'ai parlé de la victime avec l'intérêt qu'elle m'a inspiré. Le crime qui lui a ravi l'existence lui a donné l'immortalité ! Je t'ai invoquée et je t'invoque encore, Cécile, je t'invoque... Oh ! je t'en prie, intercède. Fais qu'à l'horreur de l'attentat qui t'a ravie ne se joigne pas un crime plus horrible encore, celui de condamner un innocent !

« Oui, citoyens, je m'adresse à vous, à vous qui êtes au-dessus de toutes les passions, à vous qui, sur ces bancs, êtes à l'abri des orages politiques et de leurs influences. Si vous avez la conviction de la culpabilité, frappez, frappez sans miséricorde. Mais aussi, quels que soient les événements, si vous avez la conviction contraire, si même vous doutez, oh, répondez sans crainte : Non, Léotade n'est pas coupable.

« C'est, je vous jure, rendre un grand service à la société que de la protéger dans la personne d'un innocent. »

Un peu partout, des applaudissements crépitaient, que M. de la Baume, suffoqué d'indignation, eut grand'peine à arrêter. Debout encore, le visage anxieux sous sa couronne de cheveux blancs, Maître Gasc s'efforçait de lire dans les yeux des jurés s'il avait fait pénétrer le doute dans leurs âmes.

## XXIX

## AU BAGNE DE TOUTLON

A l'audience du 3 avril, le président donna la parole à Maître Saint-Gresse, mais celui-ci, après s'être assuré que le procureur général n'avait pas l'intention de répliquer, renonça à la prendre.

M. de la Baume adressa alors à Léotade la question traditionnelle :

— Accusé, avez-vous quelque chose à ajouter à votre défense ?

Et ce fut cette réponse, que les partisans des frères n'entendirent pas sans verser des larmes :

— Je déclare que je n'ai pas dit de mensonges devant la justice. Il n'y a que de la sincérité dans mes paroles. S'il y a eu quelques contrariétés dans *ma déposition* (*sic*), c'est à cause du secret que j'ai subi. Ah ! messieurs, si vous saviez ce que c'est que le secret ! J'ai vu encore hier une scène qui m'a fait beaucoup de mal. J'ai vu un homme qu'on faisait sortir du secret pour entendre la sainte messe. C'était affreux ; il était

maigre comme un squelette. Comme il avait dû souffrir ! Maintenant, que la justice me juge comme elle voudra ! Je suis innocent.

Les débats étaient clos. M. de la Baume se mit en devoir de les résumer. Avec quel art ! Avec quelle ordonnance ! Avec quelle conviction impérieuse ! Certes, il n'omit de reproduire aucun des arguments de Maître Gasc, mais comme il fut dédaigneux, ironique, insolent même, à l'égard de certains ! « *On n'a pas le droit d'exiger beaucoup de la défense, mais on peut prétendre à exiger d'elle une supposition raisonnable* » ou encore : « *Il est des choses qu'on écoute par nécessité, qu'on reproduit par devoir, mais qu'on s'abstient de discuter par décence.* »

A un moment, frère Floride, qui avait cherché à placer un mot, s'entendit durement rappeler au silence :

— Votre interruption est indécente. Taisez-vous ou sortez de l'audience. C'est un ordre que je serais obligé de donner.

Le 4 avril, à une heure, le président parlait encore. Pour cette dernière audience, la curiosité de la foule s'était déchaînée à ce point qu'il avait fallu masser des troupes de ligne dans l'intérieur du Palais et ranger en bataille dans le prétoire cinquante gardes nationaux.

A deux heures précises, les jurés entrèrent en délibération ; à trois heures et demie, ils regagnèrent leurs places avec des mines sombres, et tout aussitôt leur chef lut le verdict.

A la majorité de plus de neuf voix, Léotade était déclaré coupable de tentative de viol et de meurtre, avec concomitance de ces deux crimes, mais le bénéfice des circonstances atténuantes lui était accordé.

L'accusé fut ramené ; il était extrêmement pâle ; cependant, à la lecture des réponses, son visage se colora en rouge, l'espace d'une seconde. Il croisa alors les bras sur sa soutane et garda l'immobilité d'une statue, comme s'il eût été pétrifié sur place, d'incompréhension ou de désespoir.

La Cour le condamna aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition publique.

L'avant-veille, par un arrêté daté du *palais national* (*sic*), M. Joly, commissaire général de la République, avait suspendu de ses fonctions M. Martin, président à la Cour d'appel et ancien député, motif pris de ce que « ce citoyen » avait repris sa place à la tête de la 2<sup>e</sup> Chambre, quand « une foule innombrable de citoyens pressés autour de sa demeure avaient exprimé un sentiment de répulsion pour sa conduite parlementaire ».

A l'égard de Léotade, la justice des hommes était satisfaite, mais Laurien continuait à garder la prison, avec la perspective de s'asseoir bientôt lui-même sur les bancs de la Cour d'assises, pour y répondre du crime de faux témoignage. M. d'Oms fut beau joueur. Le 10 avril, il prit des réquisitions de non-lieu, « les circonstances dans

lesquelles le mensonge s'était produit lui donnant plutôt le caractère d'une déplorable erreur que celui d'un parjure, tel que la loi l'entend pour le punir ». Le même jour, la Chambre des mises en accusation rendit un arrêt conforme, et Laurien put aller retrouver ses plates-bandes que les gens de justice, un certain jour, n'avaient pas respectées comme il aurait voulu.

Le 11 avril, la Cour d'assises de la Haute-Garonne, qui avait renvoyé à huitaine l'examen de la question, statua sur l'action civile de Bernard Combettes. Après d'assez vifs débats qui durèrent trois jours, elle condamna Léotade à payer au père de Cécile douze mille francs de dommages-intérêts, mais elle rejeta la demande à l'égard de la Communauté. Elle estima, en effet, qu'il aurait fallu délivrer assignation, non aux supérieurs de Toulouse, mais au directeur général de Paris, le frère Philippe.

Enfin, ce fut la Cour de cassation qui eut à se prononcer sur le pourvoi du condamné à vie. Maître Béchard développa dix moyens, le plus important tiré de ce que l'acte d'accusation avait été distribué aux jurés dès la première audience. Mais la Chambre criminelle, présidée par M. La-plagne-Barris, rendit un arrêt de rejet, le 2 juin. Tout était consommé.

L'émotion n'était pas encore suffisamment calmée à Toulouse pour qu'on pût songer à faire subir à Léotade la peine de l'exposition publique. Le forçat en fut dispensé, mais, sous sa robe de

frère et tout chargé de chaînes, il prit le chemin du bagne. Il arriva à Toulon le 26 juin. Là, il revêtit la casaque rouge et troqua ses fers pour d'autres plus lourds encore. Puis, il fut affecté à l'atelier des tailleurs.

Écoutons-le raconter ses impressions dans une lettre qu'il écrivit à son ami d'enfance, le notaire Dejean (il l'avait chargé de réclamer quelque argent à ses débiteurs de Montclar) :

*« Ah ! les ingrats ! s'ils me voyaient dans mon accoutrement, ils ne pourraient s'empêcher de verser des larmes : la grosse chaîne à laquelle je suis attaché, cette casaque rouge, ce pantalon jaune, et ce pauvre bonnet vert, signe significatif de notre grande condamnation !... S'ils nous voyaient seulement, à la défilée, entendant le cliquetis de nos fers, voyant nos figures pâles et nos corps tout délabrés, sans compter cette lourde planche sur laquelle nous sommes obligés de coucher, avec une simple couverture ; n'ayant pour toute nourriture qu'un peu de pain noir, plus mauvais que celui qu'on peut manger chez nous ; ensuite, un peu de soupe de gourgane. Voilà notre nourriture journalière, avec un peu de vin.*

*« Ah ! cher ami, qu'il faut peu de temps de galères pour détacher une âme qui aime son Dieu des choses de la terre ! Et comment pourrait-il en être autrement ? Se voir au milieu d'hommes dont la plupart sont abrutis comme*

*des ours ! S'ils ouvrent la bouche, ce n'est que pour blasphémer... »*

Pendant les dix-neuf mois qu'il devait vivre encore, Léotade mena une conduite véritablement exemplaire. Résignation, obéissance, piété, dévouement aux malades, qu'il fût sincère ou qu'il portât un masque, il eut l'apparence de toutes les vertus. Chaque jour, il pria pour M. d'Oms et pour M. de la Baume ; aucune parole ne sortit de sa bouche, qui pût blesser ou mortifier quelqu'un. Une seule fois, dans une lettre à Floride, le 12 septembre 1848, il manifesta quelque désespoir et quelque rancœur de ce que certains frères de Toulouse semblaient douter de son innocence :

*« S'il en était ainsi, vous êtes des malheureux de faire la moindre chose pour moi, car le brigand de monstre dénaturé ne mérite point qu'on lui témoigne la moindre sympathie, si ce n'est de conjurer le Seigneur de lui donner assez de force et de courage pour ne pas porter avec lui, dans la tombe, un cruel et monstrueux secret. Ah ! que deviendra cette pauvre âme, dont Satan s'est rendu le maître ? Ah ! le brigand de scélérat ! quels doivent être ses remords ? Après avoir mutilé une pauvre et innocente victime, il en a laissé condamner une seconde à finir ses jours dans les fers ! Oh ! le monstre dénaturé ! S'il voyait quelles sont les souffrances physiques et*

*morales que souffre un pauvre condamné, et surtout les lourdes chaînes dont je suis attaché, quels seraient alors ses repentirs ? Mais il viendra un jour de vengeance où Dieu lui dira, comme à Caïn : « Rends-moi compte de ces victimes que tu as immolées » ? Et alors, que deviendra-t-il ? Où se cachera-t-il ? Oh non ! On ne dira plus alors à Léotade : « Accusé, levez-vous ? »*

*« Dieu, qui est la justice même, ne tardera pas à venger le pauvre Léotade. S'il a vengé le sang d'Abel, il faut espérer qu'il vengera aussi le sang de deux victimes, l'une immolée à l'instant, et l'autre à petit feu. »*

Floride lui ayant doucement représenté que de tels sentiments ne devaient pas trouver place en l'âme d'un religieux, non plus que de telles expressions sortir de sa bouche, Léotade fit pénitence et revint à sa résignation première. Il était de mœurs douces et soumises. Il aimait les animaux. A Toulouse, il avait élevé des lapins et des pigeons. Au bague, il adopta un canari, un chardonneret et une de ces grosses alouettes qu'on nomme *calandres*. Au début de 1849, il reçut la visite de Floride, et, des deux frères, ce fut Floride qui pleura. La même année, il tomba si dangereusement malade qu'il reçut l'extrême-onction. Au moment où l'hostie s'approchait de ses lèvres, il dit à haute et intelligible voix : « Je meurs innocent du crime pour lequel j'ai été condamné. Je pardonne à mes ennemis et à tous

ceux qui, de quelque manière que ce puisse être, ont contribué à mon infortune. »

Il guérit ou plutôt il ne mourut pas. Quand le choléra s'abattit sur Toulon, on le vit, sous la casaque infâme et avec la *manille* rivée au pied droit, prodiguer ses soins aux malades et leur parler des consolations éternelles. Il se découvrait une vocation d'évangéliste. Avec une tranquillité d'esprit encore inconnue au bagne, il prêcha aux plus dépravés de ses compagnons de chaîne la morale et la vertu. Il tenta de les convertir et il leur distribua, chaque fois qu'il en recevait de Toulouse, des emblèmes religieux : médailles ou enluminures. Jamais les autres ne le tutoyèrent, jamais ils ne le troublèrent quand il s'absorbait dans ses oraisons ou dans ses souvenirs. *Silence*, disaient-ils tout bas, *le frère prie!*

Des gazettes prirent ombrage de cet apostolat. Le *Siècle* s'indigna de ce que le condamné eût osé écrire au bas d'une petite image : *Souvenir du frère Léotade, forçat en Jésus Christ*, et de ce que les dames de Toulon eussent pris l'habitude de lui apporter « des consommés et des confitures ».

« C'est en échange de ces douceurs, imprimait la feuille démocrate, que ce nouveau Vert-Vert prodigue des images de sainteté illustrées de son autographie. Que pense-t-on de ce mépris de la chose jugée, pratiqué par les adhérents du parti catholique ? »

La campagne de presse porta ses fruits. Léotade

fut renvoyé à la géhenne du Mourillon. C'était le 15 janvier 1850. Trois jours après, épuisé de lassitude, il dut se présenter à la visite, où les médecins lui ordonnèrent des travaux plus légers. Le 21, il se traîna jusqu'à l'atelier des tailleurs pour faire ses adieux à ses camarades d'infortune, puis il passa la porte de l'hôpital et se disposa à mourir.

Le 23, il reçut le viatique et exprima le désir de s'entretenir un moment avec le commissaire de la République près les tribunaux maritimes. Celui-ci répondit aussitôt à son appel. Il entra dans le dortoir, accompagné de l'aumônier du bagne, l'abbé Marin. A la vue de ces deux hommes, Léotade se souleva sur son grabat et étendant vers eux la main décharnée, avec laquelle il avait tracé si souvent le signe de la croix, il leur dit ces mots :

— Sur le point de paraître devant Dieu, j'ai voulu déclarer une dernière fois devant vous ce que j'ai déjà déclaré devant mes juges : que je suis innocent et que j'ignore complètement comment et par qui a été commis le double crime pour lequel je suis condamné.

Le commissaire de la République trouva d'énergiques paroles pour effrayer le moribond. L'abbé Marin lui-même, jugeant la situation exceptionnelle, crut devoir renchéir encore et parler à Léotade « comme jamais prêtre ne parla à un pénitent à l'article de la mort. »

— Le médecin a affirmé ce matin que, de-



main, vous auriez cessé de vivre. Prenez garde de mentir sur le seuil de l'éternité ?

Le condamné à vie le regarda avec un triste sourire et articula le plus distinctement qu'il put :

— Je sais que je vais mourir, et voilà pourquoi je me plais à répéter que je suis innocent. A cette heure suprême, on dit la vérité. Je vais à celui qui récompense l'épreuve et répare l'injustice. Si j'ai tenu à proclamer une dernière fois mon innocence, ce n'est pas pour moi, c'est pour la consolation de ma famille et l'honneur de mon Institut.

Aussitôt après, la paix descendit en son âme. Il fit don au maître tailleur de sa calandre, en lui recommandant de la bien soigner. A un forçat, du nom d'Escale, qui remplissait l'emploi privilégié de canotier du commissaire général du bagne, il légua ses autres oiseaux et ses livres, en le priant de remettre aux frères de Toulouse les ouvrages qu'il ne voudrait pas conserver.

Le dernier objet terrestre qui l'occupa fut sa calandre. Il aurait voulu la revoir encore, mais il n'en eut pas le temps. Le 26, à sept heures et demie du soir, il expira, emportant peut-être dans la tombe le secret du drame de Toulouse.

Mais ce secret terrible, le petit tailleur de Montclar, l'humble frère de la doctrine chrétienne le connut-il jamais ?

## XXX

## L'ÉNIGME

L'affaire comporta des épilogues.

Dans les mois qui suivirent l'arrêt de la Cour d'assises, Conte eut l'inconvenance de parcourir les campagnes, en exhibant dans les foires ce qu'il nommait : *le théâtre du crime de Léotade*. C'était un plan en carton qu'il avait fabriqué lui-même, et, pour piquer la curiosité davantage, il avait moulé dans la cire deux marionnettes figurant : l'une, la jeune Cécile ; l'autre, le forçat. Il se chargeait de tout expliquer au public, commentait les incidents du procès, donnait deux séances par jour et admettait, sans les faire payer, les jeunes filles, âgées de moins de quinze ans, pourvu qu'elles fussent accompagnées de leur père ou de leur mère.

De son côté, le parti des frères ne demeura pas inactif. L'année même de la condamnation, la plaidoirie de maître Gasc fut éditée chez Delboy,

libraire, 71 rue de la Pomme à Toulouse, et vendue cinquante centimes. A la lecture, elle émeut encore, mais n'eût-il pas été de meilleure tactique de concéder, fût-ce par hypothèse, que le crime avait pu être commis au couvent ? Ainsi, le défenseur n'eût pas été rivé à une démonstration qui fut le point faible de son discours, et ses arguments en faveur de l'accusé n'y auraient rien perdu, bien au contraire.

Toujours en 1848, un avocat bien plus que septuagénaire, maître Jean-Michel Cazeneuve, inscrit au barreau de cette ville et membre du conseil de l'ordre, publia, avec l'autorisation de Léotade, la *relation historique de la procédure et des débats*. Quatre ans plus tard, en qualité de procureur fondé de Jean Bonafous, frère du mort, il reprit la plume et fit imprimer un second mémoire : *Abrégé de la relation historique*. Enfin, en l'année 1855, il lança une troisième brochure, sous ce titre : *Démonstration de l'innocence de Léotade*, et l'adressa à Napoléon III.

Profondément convaincu de cette innocence, maître Cazeneuve mit à soutenir sa thèse un zèle, une foi et un manque de mesure qui dégénérèrent en une véritable obsession. Reprenant à satiété des arguments dont certains ne valaient guère, le champion du condamné de 1848 finit par lasser la patience de MM. d'Oms et de la Baume, devenus : le premier, conseiller à la Cour de cassation ; le second, premier président de la Cour impériale de Montpellier. Par leurs soins,

une plainte fut déposée. Était-elle bien opportune ? Certes, maître Cazeneuve parlait sans beaucoup de ménagements des deux magistrats du procès, mais, avec l'évolution de nos mœurs judiciaires, ses appréciations, dans la forme qu'il crut pouvoir leur donner, ne seraient probablement pas relevées aujourd'hui.

L'auteur du libelle fut traduit le 4 décembre 1855, des chefs d'outrages à magistrats et d'attaque contre le respect dû aux lois, devant la 2<sup>e</sup> chambre du tribunal de Toulouse.

Maître Cazeneuve, à la tête chenue duquel on pouvait beaucoup pardonner, eut le tort grave de se réfugier dans ce qu'on a appelé depuis *le maquis de la procédure*. Il fit défaut, ergota, déposa des conclusions, se dépensa en moyens puérils, multiplia les voies de recours. Bien mieux, le jour où il accepta des juges, il vint à l'audience reproduire et amplifier ses diffamations. Puis, la Cour saisie de son appel, il fit distribuer aux magistrats un nouveau factum, tiré à onze cents exemplaires.

Bref, après de nombreuses péripéties qu'il serait oiseux de relater, il s'entendit condamner, le 30 mai 1856, par la Chambre des appels correctionnels, à trois mois de prison et mille francs d'amende. Le procureur général Gastambide était venu requérir en personne et, « malgré le grand âge du prévenu » — le mot est dans l'arrêt — la Cour avait cru devoir élever les peines prononcées par les premiers juges.

Maître Cazeneuve fut en cassation, mais sans succès. La Chambre criminelle ordonna même, en raison des imputations injurieuses qu'il se trouvait contenir, la suppression du mémoire distribué à l'appui du pourvoi.

Et maintenant, quel est le dernier mot du procès de Léotade ? La justice a-t-elle *justement* frappé ? Le condamné de 1848 fut-il le bourreau et le meurtrier de Cécile Combettes ?

Si les passions que souleva jadis cette affaire se sont attiédies, la thèse de l'innocence garde encore de nombreux adeptes, et c'est celle qu'au fond épouse Fouquier dans un de ses plus captivants récits des *Causes Célèbres de tous les peuples*.

L'auteur de la présente étude a eu la curiosité et la patience de compulsier, la plume à la main, durant des semaines entières, les pièces de la procédure. Elles atteignent une hauteur respectable, ce qui ne serait rien encore, mais la lecture en demeure assez incommode, car le juge Caubet qui voulut tout faire lui-même — à cet égard, il ne mérite que des compliments — ne suivit ni ordre, ni plan bien déterminés.

De nos jours, le public raffole des problèmes historiques, mais il veut que, chaque fois, le mot de l'énigme lui soit révélé. Tâche singulièrement difficile. Ici, à cette question précise : Léotade était-il coupable ? celui qui écrit ces lignes doit répondre en toute loyauté qu'il n'en sait rien.

Certes, les charges étaient sérieuses et comportaient, sans hésitation, le renvoi de l'accusé devant la Cour d'assises, mais, à les peser les unes après les autres, aucune n'apparaît comme décisive. Repentir ou innocence, la vie de Léotade au bagne de Toulon est une belle page et ne peut qu'accroître les perplexités. On comprend le mot d'un des agents de la chiourme qui le vit recevoir l'extrême-onction. « *Ou cet homme ne croit à rien, ou il n'a pas commis le crime.* »

Sans doute, au cours de l'instruction et pendant les interminables audiences du procès, l'ancien frère de Toulouse se défendit mal. Mais c'était une intelligence fruste ; son costume et sa laideur physique le desservaient encore. De toutes les présomptions qui se réunirent pour l'accabler, combien en créa-t-il par la maladresse de ses démarches et de ses réponses ?

Si tant est qu'on soit à même de juger une affaire criminelle sur pièces, sans avoir respiré l'atmosphère des débats, vu de ses yeux et entendu de ses oreilles les protagonistes du drame, l'auteur dira que Léotade pouvait être acquitté *au bénéfice du doute*. Rien de plus, rien de moins. En revanche, il se sent plus à l'aise pour résoudre la question qui est, en somme, le nœud de l'affaire : En quel lieu fut sacrifiée Cécile Combettes ?

Tout bien examiné, il a acquis la conviction qu'entrée le 15 avril 1847, un peu après neuf heures du matin, dans l'établissement des frères,

la petite vierge n'en est pas ressortie. Fait capital et qui permet de connaître le meurtrier, sinon par son nom, du moins par sa robe !

Qu'on veuille bien y réfléchir ! De quelle manière et dans quel dessein Cécile aurait-elle regagné la rue ?

De son propre mouvement ? Mais il pleuvait à verse, et son maître lui avait donné l'ordre de l'attendre. Timide et obéissante comme elle l'était, ne se risquant jamais seule dans un autre quartier que le sien, elle ne se serait pas aventurée dehors par un pareil temps, sans même emporter le parapluie qui eût pu l'abriter. On s'expliquerait plutôt que, déjà familiarisée avec la maison, elle eût trompé les longueurs de l'attente en furetant à droite et à gauche. A portée de ses yeux et de ses petits pieds, rien que des curiosités ou des tentations : les tableaux et les emblèmes du parloir, les arcades de la cour, le tunnel, les chers frères qui donnent des images !...

D'ailleurs, comment serait-elle sortie du monastère ? Aussi inexorable que celle d'une prison, la porte de la rue était toujours fermée à clef, et si l'enfant eût demandé à Lactenus de lui ouvrir, le vieillard ne se fût pas prêté sans doute à ce caprice. En tout cas, il aurait fait des objections et, un peu plus tard, informé le relieur de la fuite de son ouvrière.

Deuxième hypothèse. La jeune Combettes aurait accepté de se rendre dans quelque maison de

Toulouse, et le passage par le *Noviciat* n'aurait été, de la part de son maître, ce dernier agissant pour son propre compte ou comme pourvoyeur d'un autre, qu'une mise en scène et une sauvegarde ! Mais il eût fallu tout d'abord trouver un prétexte plausible pour rassurer Cécile, que sa vertu et sa pudeur natives défendaient mieux que tout contre certaines entreprises. Et puis, là encore, il aurait été nécessaire qu'elle sortît du couvent où elle est certainement entrée. A supposer que, par suite d'une distraction ou d'un oubli de Lactenus, la porte de la rue fût demeurée un instant entr'ouverte, cette porte que Rudelle et les femmes Julios, témoins dignes de foi, virent toujours refermer à clef, Conte pouvait-il donc deviner que, ce jour-là et à une certaine heure, cette circonstance, exceptionnelle mais indispensable, se produirait ? Et si cette circonstance venait à manquer, que restait-il de toute sa machiavélique combinaison ?

Donc, c'est bien au couvent — ou la logique n'est plus la logique et les faits ne sont plus les faits — que se perd la trace de Cécile Combettes. Et si l'enfant n'en a pas repassé la porte, inutile de demander ce qu'elle est devenue. On le sait.

Conte, mieux qu'un autre, peut-être. Car, chaque fois qu'on rencontre cet homme, on ne peut se défendre d'un sentiment de malaise. On a cherché longtemps la fissure de son alibi. On eût mieux fait de s'étonner de la patience avec laquelle il l'avait édifié. Comment ! dès la mi-

nute où certain escamotage a lieu, il se fait pour ainsi dire garder à vue. Après s'être attardé dans la procure de Liéfroy, il parcourt les boutiques à la recherche de roues qu'il n'achète pas, ou de chaussures introuvables. Artisan peu fortuné, il perd deux journées de travail ; il s'offre la diligence pour apporter lui-même à Auch une somme minime, quand rien ne presse et que tout autre mode d'envoi lui éviterait des fatigues et des frais ; il passe deux nuits à grelotter dans une voiture glaciale. Surtout, dans les heures qui suivent la disparition de Cécile, il attache à ses pas quelqu'un qui lui servira de répondant et de caution.

Étrange attitude ! On dirait qu'il sait que quelque chose est en train de s'accomplir, qui peut le compromettre, et que, sans avoir prévu peut-être toute l'horreur d'un drame qui se joue quelque part, l'aventure à laquelle il a prêté les mains est assez scabreuse pour lui commander d'exceptionnelles précautions.

Serait-ce donc alors qu'il aurait amené sa mignonne brocheuse à quelqu'un du monastère ? A Léotade ? On en peut douter. Le frère pourvoyeur du *Pensionnat* était un bien modeste sire, et, si un pacte de cette nature se fût scellé entre lui et le relieur, pense-t-on qu'il se serait laissé accabler par son... complice, sans le dénoncer à son tour et l'entraîner à ses côtés à l'abîme ?

Mais peut-être se rencontra-t-il un religieux que la jeunesse et les charmes de Cécile Com-

bettes avaient mordu au cœur. Qu'un jour, dans un coin sombre, cet homme ait glissé à l'oreille de Conte : « Conduis-moi la petite jeudi matin. Je te promets de ne lui faire aucun mal » imagine-t-on que le relieur de la rue Peyrolières ait beaucoup résisté ? Somme toute, il était un peu l'homme-lige et le familier du couvent ; il vivait de ses largesses ; il y était reçu en ami. Il devait céder à un tel désir. Il céda. Tout alors s'explique : et le renvoi instantané de Marie Roumagnac, et la longue — trop longue — station de son maître dans la procure de frère Liéfroy. Puis quand, au bout d'une grande heure, à son retour dans le vestibule du *Noviciat*, Conte constata que Cécile n'était pas revenue, il comprit que l'affaire devenait grave et il pensa à se protéger. Devinant le pire à mesure que les heures s'écoulaient, il s'arrangea de manière à ne rester jamais seul. Se rendant compte qu'il avait partie liée avec les frères, il mit toute son ardeur à les défendre contre les premiers soupçons. Mais, quand il vit l'orage s'amonceler sur sa tête, il se servit d'une circonstance, vraie sans doute, pour égarer les magistrats sur une fausse piste et assurer l'impunité au coupable. Le hasard le servit, car d'autres coïncidences accablèrent Léotade qui était bien, de tous les hôtes du couvent, le moins apte à se défendre.

Tout cela, évidemment, n'est qu'une hypothèse, mais combien plausible ! Livre-t-elle le secret de l'affaire, une des plus ténébreuses qu'un

juge d'instruction ait jamais rencontrée sur sa route ? Au lecteur de décider.

En 1852, un jeune aspirant de marine séjourna dans le port de Toulon. Il visita le bagne et y recueillit diverses confidences au sujet du drame de Toulouse. Puis, il se fit romancier — romancier fécond — et journaliste. Il se nommait René de Pont-Jest. Quarante-six ans plus tard, il eut occasion d'évoquer, dans la *Revue du Palais*, quelques souvenirs judiciaires et il fit part des doutes qu'il avait entendus exprimer, quant à la culpabilité de Léotade. Certains disaient que le malheureux avait été *sacrifié* pour sauver le véritable meurtrier de Cécile Combettes.

Sacrifié pour un autre. Oui, peut-être la justice s'est-elle trompée... de frère !

FIN

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
I. — Cécile-Anne Combettes . . . . .	9
II. — Le relieur Conte . . . . .	15
III. — L'arrivée au couvent des frères . . . . .	23
IV. — Disparue! . . . . .	31
V. — Une journée bien remplie . . . . .	39
VI. — Au cimetière Saint-Aubin . . . . .	51
VII. — Le retour de Conte . . . . .	63
VIII. — Le frère Léotade entre en scène . . . . .	75
IX. — La localisation du crime . . . . .	83
X. — Mystère et discrétion . . . . .	95
XI. — Les charges contre Léotade . . . . .	101
XII. — La chemise n° 362 . . . . .	115
XIII. — Faits nouveaux . . . . .	121
XIV. — Un coup de théâtre . . . . .	129
XV. — Qui veut trop prouver... . . . .	137
XVI. — Le mémoire de la défense . . . . .	147
XVII. — La veillée des armes . . . . .	157
XVIII. — La cour d'assises . . . . .	169
XIX. — L'arrestation de frère Laurien . . . . .	183
XX. — Magdeleine Sabatier . . . . .	193
XXI. — Une prise d'armes judiciaire . . . . .	201
XXII. — Magdeleine se rétracte . . . . .	209
XXIII. — Viduit se rétracte . . . . .	219
XXIV. — Quelques silhouettes de témoins . . . . .	227

	Pages
XXV. — La Révolution de 1848 . . . . .	243
XXVI. — Nouveaux débats . . . . .	255
XXVII. — M. d'Oms accuse . . . . .	267
XXVIII. — Maître Gasc plaide . . . . .	281
XXIX. — Au bain de Toulon . . . . .	295
XXX. — L'énigme . . . . .	305

ACHEVÉ D'IMPRIMER  
LE 30 JANVIER 1926  
PAR EMMANUEL GREVIN  
A LAGNY-SUR-MARNE